L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1106 - VENDREDI 25 MARS 2011 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

«Réel partenaire de l'AGRICULTEUR depuis 1856»
AVIVA Assurances
(ABEILLE ASSURANCES)
NOUVELLE MUTUELLE EN FRAIS RÉELS*
Assure le risque GRÊLE depuis toujours !
* Selon conditions générales et particulières.
MONGIN Jean-Jacques - FRANEY Stéphane
• 6, rue Dampierre (place des Cordeliers) Auxerre
Tél. 03 86 72 08 38 - Fax. 03 86 72 08 39
• 5 B, Route de Paris - Avallon
Tél. 03 86 31 90 13 - Fax. 03 86 31 69 84
E-mail: mongin-franey@aviva-assurances.com

Sommaire



Tout savoir sur la fiscalité forestière en 2011 *p 20*

P 04 **Actualité** Côte d'Or
Photovoltaïque: la SAS Agrisolaire veut encore y croire

P 07 **Actualité** Nièvre
Fièvre catarrhale ovine: le GDS publie une étude sur les effets indésirables de la vaccination

P 08 **Actualité** Yonne
Maisons familiales et rurales: l'importance du travail en réseau

P 09 **Actualité** Bourgogne
Une délégation bourguignonne au congrès de la FNPL: l'avenir de la production laitière en question

P 13 Filières **Cultures**
Reliquats azoté: synthèse des prélèvements en Côte d'Or pour la campagne 2011.

P 14 Filières **Élevage**
Simmental française: *«Des progrès génétiques incontestables»*

Encarts: • Sarl Lucas et Fils *(sur certains cantons)*
• Sas Coignet pneus *(sur certains cantons)*





Séisme au Japon *p.10-11*

L'onde de choc touche aussi l'agriculture

Le drame japonais va peser lourd sur les marchés et les politiques agricoles. Premiers bilans et enseignements pour le Nord du Japon.

Dossier spécial *p.16-19*

Les bonnes pratiques pour réussir la mise à l'herbe



G. BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00
DEMANDEZ UNE DÉMO d'un FASTRAC 3230
FINANCEMENT 0%* Renseignez-vous !
FASTRAC 7000 173 à 220 cv
TELESCOPIC 536.70 AGRI SUPER 3,6 T. - 7 m.
JCB AGRI
LA PUISSANCE D'UN LEADER
*Voir conditions en concession

JEANDOT Pneus
Vos Partenaires
Joigny 03.86.62.18.84
Tonnerre 03.86.55.45.75
Prévoyez vos achats et restez « ZEN »
MICHELIN Exelagri

l'Agenda

Côte d'Or

Groupama Planning des assemblées générales

Voici les dates des prochaines assemblées générales des caisses locales Groupama (toutes à 18h30).
mardi **29 mars** : Aignay-le-Duc (salle Roidot),
jeudi **31 mars** : Montbard (salle des fêtes de Saint-Rémy),
vendredi **1er avril**: Semur/Epoisses (salle espace loisirs d'Epoisses),
mardi **5 avril** : Nolay (salle des fêtes d'Ivry),
jeudi **7 avril** : Minot/Grancey/Salives (salle des fêtes de Salives),
jeudi **8 avril** : Venarey-lès-Laumes (salle polyvalente),
mardi **12 avril** : Sombernon (salle polyvalente).

MSA : Instants Santé à Nuits-saint-Georges et Nolay

La Caisse Régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit aux ressortissants agricoles du canton de Nuits St Georges âgés de 25 à 74 ans. Ces bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge, se dérouleront du 4 au 8 avril à la Maison de Nuits St Georges, 3 rue de la Berchère de 7h30 à 11h30. Ces instants santé se dérouleront également à Nolay du 20 au 21 avril 2011 au Centre Social (1, rue du Docteur Lavirotte).

AG de l'Aropa le 29 mars à Dijon

L'AROPA 21, Association des retraités des organismes professionnels agricoles, organise son assemblée générale annuelle le 29 mars à Dijon à 9h45, au Pavillon Bacchus, Parc Valmy, route de Langres. A l'ordre du jour, l'activité de l'association, le dossier mutuelle santé et un exposé de Yves Humez, président de la commission "Environnement du retraité", de la Fédération nationale des Aropa et administrateur de la Confédération française des retraités.

Concours du bœuf de Pâques le 10 avril

Le concours du Boeuf de Pâques se déroulera à Dijon le Dimanche 10 avril au parc des Expositions. Les éleveurs qui souhaitent y participer peuvent inscrire des animaux en demandant un formulaire au 03 80 68 66 20.
Date limite des inscriptions : le 31 mars.

Formation éleveur infirmier Ovin

Formation éleveur infirmier Ovin le **21 avril**. Les personnes intéressés peuvent prendre contact dès maintenant avec Virginie Pabiou GDS21 au 03 80 68 67 35 ou 06 09 14 55 07.

Démonstration composatage le 8 avril

La Chambre d'agriculture et la FD cuma organisent un rendez-vous technique sur le thème du compostage (démonstration de retourner d'andains, informations techniques). Le rendez-vous est fixé le vendredi 8 avril à Saint-Euphrône à 14 heures (ferme de Beauvais, fléchage sur place).

Nièvre

FDSEA

L'assemblée générale de la FDSEA 58 se tiendra le jeudi **14 avril** à partir de 9h15 à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire, en présence de l'ancien président de la FNSEA, Jean-Michel Lemétayer.
FDSEA au 03 86 93 40 94.

JA 58

Les JA de la Nièvre tiendront leur assemblée générale annuelle le vendredi 29 avril prochain à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Donzy. Fabrice Prévotat animera une table ronde sur le thème: « Quelle est aujourd'hui la place de nos représentants agricoles au sein des OPA »? Renseignements: JA58 au 03 86 93 40 91.

L'entretien des vergers en Morvan

Le Parc naturel du Morvan organise des stages d'initiation et de perfectionnement à l'entretien des vergers du Morvan, en partenariat avec l'association des Croqueurs de pommes section Auxois-Morvan et la société d'histoire naturelle d'Autun. Stages gratuits à l'espace Saint-Brisson (58) :
- Samedi **26 mars** de 10h à 17h : taille des arbres fruitiers
- **4 juin** de 10h à 17h : insectes et maladies de nos vergers
Inscription obligatoire au 03 86 78 79 57

Certiphyto par la voie D

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise deux nouvelles sessions d'accès au Certiphyto par la voie D. La première aura lieu les **20 et 28 avril** à Corbigny, la seconde, les **21 et 27 avril** à Decize (9h -17h30). L'objectif est de mieux connaître les produits phytosanitaires, leurs risques pour la santé et l'environnement et comment les limiter. Le stage est gratuit mais un chèque de caution de 50 euros est demandé à l'inscription, qui sera rendu aux participants. Contact: Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01 ou Emmanuel Bonnin au 06 08 62 85 30.

Chien de troupeau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise, de nouveau, deux stages de formation intitulés *«dresser son chien de troupeau»*. Le premier, de niveau initiation, se déroulera le 28 avril et le 18 mai à Saint-Saulge, le second, perfectionnement 2ème niveau, le 20 avril et le 11 mai. Le chien de troupeau est un moyen de limiter et de réduire le nombre d'accidents liés à la manipulation des animaux. La MSA en recense plus de 6000 chaque année. Grâce au chien, les agriculteurs peuvent gagner du temps, faciliter leur travail, diminuer les risques au contact des animaux, notamment bovins. La formation a pour objectif de vérifier que le chien est apte au travail, peut être dressé et elle permet aussi de s'entraîner avec les conseils du formateur, Sébastien de Montmollin, moniteur agréé de l'Institut de l'Elevage. Tarif: 90 euros par participant. Inscription avant le 8 avril. Contact: Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

MSA Instants santé à Nevers

La MSA Bourgogne organise une deuxième session d'examens de santé pour ses ressortissants du canton de Nevers, les 18 et 19 avril prochains au 5 avenue Colbert à Nevers. La MSA précise que si vous n'avez pas encore reçu d'invitation à ces examens, vous la recevrez plus tard. Une autre session se tiendra en effet en septembre à Nevers.

Le relais Agri-Energie

En partenariat avec l'Ademe et le Conseil régional de bourgogne, le relais Agri-Energie organise 3 journées de formation-sensibilisation aux projets de méthanisation agricoles et collectifs destinés aux agriculteurs (10 à 12 par journée sur inscription). Les dates prévues sont au choix le 30 mars à Luthenay-Uxeloup, le 1er avril à Cercy-la-Tour et le 21 avril à Corbigny. Etienne Bourgy du Relais Agri-énergie-FDCuma58 et Bertrand Aucordonnier, de l'Ademe Bourgogne, animeront la formation. Programme: la filière bourguignone et ses partenaires, la méthanisation: intérêts des différents substrats, les paramètres de dimensionnement d'une installation, les facteurs de rentabilité économique, les conditions de réalisation d'un projet... La formation, entièrement prise en charge par le fonds Vivea, est gratuite. Inscription avant le 15 mars. Renseignements: Etienne Bourgy, FD Cuma / Relais agri-énergie 58 au 03 86 93 40 25.

Formation Éleveur, infirmier de son élevage

Le GDS 58, en lien avec les vétérinaires, organise des formations "éleveur, infirmier de son élevage", spéciale ovins les 20 et 21 avril et spéciale bovins allaitants les 27 et 28 avril. Les objectifs sont de répondre aux besoins et situations pratiques des éleveurs (mieux gérer les pathologies, mieux utiliser les médicaments), de participer au renforcement de la sécurité sanitaire, de favoriser la prévention et de renforcer la collaboration entre l'éleveur et son vétérinaire traitant. Chaque session s'organisera autour d'exposés théoriques, de débats entre stagiaires et d'exercices d'application pratique en élevage. Ces formations bénéficient des fonds Vivea. Contact: Rodolphe Morizot au GDS: 03 86 90 18 90.

Yonne

Créer et mettre à jour son site web

Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de cinq jours pour créer et mettre à jour son site web les **jeudis 7, 14 et 28 avril, lundis 2 et 9 mai**
Au programme : savoir mettre en pratique une méthode pour réaliser un site web. Les étapes : projet, phase d'écriture, retouche d'images, mise en ligne et référencement.
Renseignements et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier (Pôle informatique), au 03 86 94 60 20 - Fax 03 86 94 60 21 - Email : gilles.berdal@educagri.fr

MSA Instants santé pour le canton de Chablis

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Chablis âgés de 25 à 74 ans, du **lundi 11 au vendredi 15 avril**, de 7h30 à 11h30, à la Salle des Blanchots, à Fye (commune proche de Chablis) L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré-timbrée jointe.

Journée «chais» à Chitry

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise un rendez-vous «chais» le mercredi **6 avril** à Chitry, au Domaine Giraudon, de 14h30 à 17h. Sont invités, toutes les exploitations viticoles et vinicoles, les négoces, coopératives et tous les partenaires techniques et économiques. Se donner les moyens de réussir son projet bâtiment, tel est l'objectif de cette journée. En s'appuyant sur un témoignage, ce rendez-vous développera les volets énergie et environnement d'un projet bâtiment.

Découverte de la viticulture biologique

Le SEDARB organise vendredi 1er avril, de 9 h à 17 h 30, une journée de découverte de la viticulture biologique. Au programme : matinée en salle pour une présentation des principes réglementaires et d'itinéraires techniques. Visite l'après-midi du Domaine Jean-Hugues et Guilhem Goisot à Saint-Bris
Renseignements : Odile Cadiou ou Agnès Boisson au 03 86 72 92 20

Réunions «ovines»

ALYSE (Aube Loiret Yonne Services aux Eleveurs) et la Cialyn, organisent à destination de tous les agriculteurs de la zone 3 réunions « ovines » pour démontrer les intérêts de cette production.
Mardi 5 avril, à Montargis, au Lycée du Chesnoy
Mercredi 6 avril, à Troyes, au Lycée se Ste Pouange
Jeudi 7 avril, à Auxerre, à la Chambre d'agriculture
Pour plus de renseignements : Stéphane Gonnon (10), au 03 25 81 22 32 ; Murielle Delahaye (45), au 02 38 67 28 52 ; Yves Leboulbin (89), au 06 08 28 08 07 ; Nathalie Feral (Cialyn), au 03 86 92 36 02

Comment fonctionne la mémoire ?

« Vous avez des problèmes de mémoire ? », « Vous connaissez des personnes qui en ont ? »... Un « café mémoire itinérant » est organisé, brasserie du Commerce (en face de l'église), à Lavau. Première séance vendredi 1er avril, de 15 h à 17 h 30. Au programme : les oublis ordinaires, les différentes mémoires, quand la mémoire devient un problème… Réunion organisée conjointement par la MSA, France-Alzheimer 89, les Aînés Ruraux. Accès libre et gratuit (sauf consommations prises sur place)

Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à :
Sens : à la Mairie, au 2e étage, lundi 4 avril et lundi 18 avril, de 9 h à 12 h.
Avallon : 9 avenue du 11 novembre, mercredi 6 avril, de 9 h 30 à 12 h.
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 03 86 94 22 22

Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 31 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet, tél 03 86 94 22 11

Assemblée générale FDSEA de l'Yonne

L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne se tiendra vendredi 25 mars, de 9 h à 13 h, à la salle des fêtes de Venoy. Participation de Karen Serres du bureau exécutif de la FNSEA.
Table ronde *«liens entre agriculteurs et consommateurs»*, avec la participation entre autres, de Marc Senoble, PDG de la Société Senoble et Jean-Louis Perette président départemental de l'UFC Que Choisir.
Clôture par Henri de Raincourt, Ministre de la Coopération

En bref

Bio-matériaux Compétition sur la production de plastique végétal

L'amidonnier Roquette va démarrer à l'automne prochain une production de plastique végétal de 25 000 tonnes, sous forme de résine destinée aux plasturgistes. Cette production sera conçue sur «*une base blé*», mais l'entreprise compte y associer de la fécule de pommes de terres, appréciée pour «*sa grande pureté*». Cette fécule présente aussi d'autres avantages : elle nécessité moins d'hectares que la canne à sucre pour produire du plastique. Avec 5 ha de pommes de terres, ou 8 ha de blé, on produit 100 tonnes de résine (contre 33 ha de canne à sucre pour la même quantité de résine). La compétition pour le leadership du plastique renouvelable ne fait que commencer, mais elle se situe déjà sur un plan international du fait que le plastique renouvelable représente un enjeu économique -mais aussi agronomique et écologique- de 300 millions de tonnes.

Porc Le label VPF devient l'unique marqueur de l'origine française

Les producteurs l'attendaient, l'interprofession l'a décidé : le logo Viande de porc française ou VPF devient l'unique marqueur de l'origine française de la viande de porc et ce, depuis le 22 mars. VPF signifie désormais «*porcs nés, élevés, abattus, découpés, désossés en France*», résume le SNIV-SNCP, dans son communiqué. La FNP précise de son côté que «*les éleveurs de porcs seront très vigilants sur l'application rapide du logo de façon systématique dans les linéaires*». L'accord devait être entériné le 22 mars à l'occasion de l'assemblée général de VPF. Selon la Fédération nationale porcine, le logo VPF, dont le cahier des charges est satisfait par plus de 90% de la production française permet d'accorder une plue value de 0,02€/kg, à l'éleveur.

En image



Les 17 millions de personnes qui jardinent et les 10 millions qui cultivent un potager sont aussi concernées par l'utilisation des produits phytosanitaires. Le plan Ecophyto s'applique donc aussi à eux et le ministère du Développement durable et la Société nationale d'horticulture de France ont lancé une campagne de sensibilisation sur le sujet : «*Jardiner autrement, réduisons les pesticides*».

▶ L'info à suivre

Zones intermédiaires

Un projet pour la PAC post-2013 se dessine

Réunis en groupe de travail le 10 mars dernier à Paris, les FDSEA de la zone intermédiaire réfléchissent à la construction d'un projet favorable à nos zones pour la prochaine réforme de la PAC. Alors que l'agitation sur le sujet commence à se faire ressentir, il est urgent que la machine syndicale se mette en route pour la reconnaissance des problématiques spécifiques de nos zones de production.

Potentiel agronomique moyen, grande variabilité des rendements, dépendance importante aux aides directes…etc. Les éléments qui caractérisent les départements de la zone intermédiaire sont nombreux et bien connus de tous. Mais alors que depuis plusieurs décennies, les réformes successives de la PAC affectent en premier lieu l'économie et les exploitations de notre grande zone de production, les FDSEA de la zone intermédiaire, structurées au sein de la FNSEA, entendent saisir l'occasion de la refonte de la PAC à l'orée de 2014 pour enfin faire reconnaître officiellement la problématique des producteurs de nos zones et agir structurellement sur le déficit de compétitivité des exploitations de ce grand croissant glissant de la Lorraine aux Charentes en passant par la Bourgogne et la région Centre.

Des opportunités à saisir

Fortes des répercussions douloureuses des précédentes réformes les départements ont acté la nécessité d'œuvrer et de saisir les opportunités offertes par les annonces du commissaire Européen à l'agriculture, Dacian Ciolos, en novembre dernier, pour inscrire leur territoire dans un schéma cohérent avec les propositions de la commission, qui dans ses grandes lignes reçoit l'approbation des départements de la zone intermédiaire (rôle productif de l'agriculture et nécessité de répondre au défi de la sécurité alimentaire au niveau européen et mondial, préservation du deuxième pilier et reconnaissance du rôle moteur de l'agriculture sur l'économie et l'emploi des zones rurales, kit complet de gestion des risques). Des questions restent néanmoins en suspens, et il convient par le biais d'un lobbying structuré aussi bien sur le plan syndical que politique de se faire force de propositions.

Une première réflexion en cours

Ainsi, reprenant une à une les propositions du commissaire, les représentants Bourguignons présents à ce groupe de travail(*) le 10 mars dernier se sont attachés à proposer des mesures capables, dans une perspective de budget maintenu entre 80 et 100% de son niveau actuel, de tirer le revenu des exploitations vers le haut et de pallier plus facilement aux aléas pouvant dégrader de manière considérable la compétitivité de nos exploitations. Ainsi, sur le volet des aides directes et notamment des DPU, la convergence à l'échelle nationale sur une durée de sept ans a été proposée, celle-ci devant permettre aux exploitations de nos zones dont le niveau de DPU est inférieur à la moyenne nationale de capter une partie de ces fonds. De même, et en lien avec l'objectif de verdissement du 1er pilier, les responsables ont défendu une ligne rejoignant celle de la FNSEA : une PAC à 27 États membres impose en terme de contraintes un réalignement de l'ensemble des pays bénéficiaires de la PAC. A ce titre, la France ne peut aller plus loin que ce qui existe déjà et devra chercher à valoriser l'existant. Sur le volet de l'orientation des soutiens, la communication du commissaire prévoit une bonification pour les zones à contraintes naturelles spécifiques, élément sur lequel une réflexion du groupe est en cours. Enfin, et sur le volet du second pilier, les départements ont proposé l'instauration d'une nouvelle MAE qui permettrait aux exploitations de polyculture élevage, jusqu'alors exclues de l'ensemble des dispositifs PHAE ou MAE Rotationelle en raison de leur non spécialisation, de capter des fonds issus du second pilier et de valoriser notamment l'autonomie des systèmes de production.

Alors que se dessine une redistribution des cartes pour une PAC plus équitable et compréhensible du contribuable, les zones intermédiaires se doivent pour l'avenir des producteurs de faire émerger et de porter un projet digne de ce nom. Ce à quoi ils s'affaireront lors des prochaines rencontres du groupe.

S.L – FDSEA 58

(*)Mauricette Besançon, Benoît Mathé, Emmanuel Plessy, Franck Lory



La MFR de Quétigny vous invite à...

Un bio dimanche en famille

Le 19 juin prochain, la MFR de Quétigny organise son troisième marché bio. Une manifestation qui mobilise toute l'année scolaire les jeunes élèves de la classe de 4ème de l'enseignement agricole.



La Maison familiale de Quétigny organise la troisième édition de son marché bio le dimanche 19 juin de 9h30 à 18h. Cette manifestation s'inscrit dans le cursus de la classe de 4ème de l'enseignement agricole. Vingt jeunes se préparent ainsi pendant toute l'année scolaire à accueillir les producteurs et le public autour de ce marché bio.

Durant toute l'année ils se sont documentés sur les productions biologiques, le développement durable et le commerce équitable. Fruit de ce travail, ils ont créé des panneaux explicatifs sur les différents aspects du bio.

Point d'orgue de l'année, le marché bio du 19 mars concrétise la démarche en accueillant une cinquantaine d'exposants et le public qui viendra découvrir : des produits alimentaires bio (pain, céréales, fruits, légumes, viande, fromages, pâtisseries, confitures, infusions, gelées, sirops, vins...), des produits d'hygiène et de beauté, des produits de jardinages, des bijoux, des produits du commerce équitable et toutes les informations disponibles sur le développement durable et la santé.

C'est une année enrichissante qui s'achève avec un Bio dimanche en famille, pour les jeunes de la classe de 4ème.

Contact :
MFR de Quétigny,
33 Bd de Bellevue
21800 Quétigny
03 80 46 35 49.



Photovoltaïque

La SAS Agrisolaire veut encore y croire



Alors que la première installation de la SAS vient d'être terminée (bâtiment ancien, chez Lionel Boirin à Etalante, dans le canton d'Aignay-le-Duc), plus des trois quarts des agriculteurs adhérents (projets dans les bâtiments neufs) sont toujours dans l'expectative.

Avec l'annonce des nouveaux tarifs de rachat de l'électricité issue du photovoltaïque, un grand nombre de projets est remis en question.

«*A 12 centimes le kilowattheure, on ne sait pas faire*» annonce Sylvain Anus, le secrétaire de la SAS agrisolaire, particulièrement déçu des nouveaux tarifs de rachat d'électricité proposés. Le second rapport Charpin semble avoir du *«mal à passer» : «Nous sommes surpris de voir qu'il n'y a quasiment aucune ligne sur les bâtiments agricoles. L'agriculture est mise avec tous les autres projets. Les besoins de construction de nouveaux bâtiments n'ont pas été pris en compte»* ajoute Sylvain Anus. Les nombreuses entrevues au niveau national avec tous les acteurs de la filière, depuis plusieurs semaines, n'ont donc pas donné satisfaction au secteur agricole. Conséquence directe pour la SAS Agrisolaire, représentée par une centaine d'agriculteurs côte d'oriens : l'intégralité des projets sur des bâtiments neufs, soit 80% des installations prévues, est très sérieusement remise en question. Vincent Lecuret, le président de la SAS, ne cache pas sa déception: *«Ce qui a été annoncé le 4 mars montre une volonté du gouvernement de ne plus voir naître le moindre projet photovoltaïque. De notre côté, nous avons pourtant alerté les députés, les sénateurs, les parlementaires, la préfecture. Nous comptions obtenir une dérogation agricole par leur biais, mais rien n'est ressorti. Rien n'a été retenu»*.

Bâtiments remis en question

Réunis la semaine dernière au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois, les agriculteurs adhérents à la SAS ont fait le point sur les décisions prises au niveau national. *«Une des conclusions du premier rapport Charpin disait pourtant qu'il n'y avait pas d'intérêt financiers et juridiques à remettre en cause la file d'attente 2009 et qu'il fallait plutôt être vigilant sur les nouveaux projets»* s'est rappelé Sylvain Anus, *«malgré cela, l'État a décidé d'infliger les nouveaux tarifs à la file d'attente 2009 dont nous faisons partie. Concrètement, nous avons signé un contrat avec un installateur et l'Etat ne le reconnaît pas»*. La baisse de 80% du tarif de rachat (de 60 centimes à 12 centimes le kilowattheure) remet en question la construction de nouveaux bâtiments. *«Même en prenant des panneaux de très mauvaise qualité, en faisant sauter tous les systèmes d'assurances, on ne serait pas sûr d'arriver à payer nos bâtiments sur 30 ans. L'État ne tient pas ses engagements. Avec ces tarifs là, on n'arrivera pas aux objectifs fixés par le Grenelle»* enchaîne Sylvain Anus.

Une dernière chance

Les projets photovoltaïques concernant les bâtiments anciens et caractérisés par un tarif de rachat de 60 centimes le kilowattheure pourront heureusement voir le jour. La première installation vient même de se terminer à Etalante dans le canton d'Aignay-le-Duc, chez Lionel Boirin. Ce type de bâtiments ne concerne malheureusement que 20% des agriculteurs de la SAS. Pour les 80% restants, l'interrogation est de mise. *«Nous avons la possibilité de faire un appel d'offre pour chaque dossier»* explique Sylvain Anus, *«mais le cahier d'appel d'offre n'est pas encore défini, il peut mettre encore plusieurs mois avant de sortir. En plus, on ne connaît encore pas ce qu'il y aura dedans...»*. Devant cette situation, le président Vincent Lecuret est certes déçu mais pas abattu : *«Nous repartons en négociation. Nous avons envoyé un courrier lundi soir, justifiant une nouvelle fois les intérêts agricoles du photovoltaïque. La FNSEA et les JA relancent également une action. Les syndicats agricoles veulent renégocier une dérogation agricole sur la base de l'ancien tarif de 60 centimes le kilowattheure». «Si nous n'obtenons pas cette dérogation, tous les agriculteurs qui avaient des projets sur des bâtiments neufs pourront tirer une croix sur leur installation»* résume Sylvain Anus.

AURÉLIEN GENEST

Bovins laitiers

La Côte d'Or en force à Eurogénétique

Grand rendez-vous français et européen en matière d'élevage et de génétique, Eurogénétique ouvre ses portes jeudi prochain à Epinal avec une belle délégation côte d'orienne.

Les éleveurs de Simmental française, Prim'Holstein et Brunes seront bien représentés à Eurogénétique, le week-end prochain à Epinal. On suivra tout particulièrement la délégation brune qui participera au concours national se déroulant cette année dans les Vosges. Cinquante-quatre brunes seront présentes, dont dix-sept de la Côte d'Or. *«En plus de ces 17 vaches, il y aura 14 vaches des départements Est»* signale Thomas Gérouville (BGS), *«et parmi ces 31 vaches, il est intéressant de relever que 13 sont issues d'achats ou de mères ou grand-mères vendues par Brune Expansion»*. Les 23 autres vaches viennent du sud de la France (15) et de l'Ouest (8).



Univers (Gaec du Creux bleu à Villecomte) sera une des favorites du concours Simmenta

Adorable et Native favorites ?

Parmi les grandes favorites du concours, en plus d'Adorable du gaec Chevallier-Jacoillot de Mauvilly, on peut citer Native, la plus vieille vache de ce concours national. Propriété du gaec des Brumonts à Montmoyen, Native est en 10ème lactation. *«Elle représente ce que l'on attend d'une vache rentable»* explique Thomas Gérouville, *«c'est une vache qui va produire cette année le cumul des 100 000kg de lait, soit l'équivalent de dix camions citerne ! Elle a gardé sa mamelle de jeune fille, elle a été sacrée une fois de plus Meilleure mamelle, en 2008 à Epinal en 8ème lactation et en 2010 à Châtillon lors de sa 9ème lactation. Native a une moyenne de 92 000 cellules sur ses 9 lactations»*.

Espoir pour Yannick Salomon

Mickael Clerget, président du syndicat de la race Brune de Côte d'Or, sera le maillon fort de cette manifestation, c'est lui qui va coordonner la préparation des animaux avant et pendant le concours pour la totalité des animaux présents, avec abnégation et au service de tous les éleveurs, surtout auprès des nouveaux à qui il transmet les bons conseils. Un challenge de jeunes présentateurs, de moins de 21 ans, sera également au programme d'Eurogénétique. La Côte d'Or aura de bons espoirs en Yannick Salomon de Savoisy. Ce dernier a fini premier de section en clippage à la pré-sélection au Lycée de Ste-Maure au mois de février.

Simmental : on remet ça ?

Douze Simmental de Côte d'Or participeront au concours. L'année 2010 reste encore dans toutes les mémoires des éleveurs avec une année record pour la Côte d'Or : sur les 14 animaux présentés, 12 podiums avaient été enregistrés, dont trois championnats remportés. Cette année, le «*21*» aura une nouvelle fois de grandes chances de briller, avec notamment Univers et Vendée (Gaec du Creux Bleu à Villecomte) et Agraffe (gaec Aubry à Jours-lès-Baigneux). Mais contrairement à l'an passé, la Côte d'Or sera beaucoup moins bien représentée en jeunes. Dans tous les cas, *«la Côte d'Or a de quoi défendre haut ses couleurs»* comme l'indique Patrick Garnier (Coop'Evolia). Plus d'un tiers des effectifs (12 animaux sur 35) seront des bovins de Côte d'Or, samedi 2 avril à Epinal. On suivra également le concours Euro-Simmental (avec la participation de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Tchéquie). Un des trois animaux présentés par la France, sera Echalotte, une génisse du gaec Magnière à Chazeuil. La race Prim'Hostein sera également présente à Epinal avec un seul bovin de Côte d'Or : Blanchette du gaec Petitjean à Pothières dans le canton d'Aignay-le-Duc, un gaec habitué à Eurogénétique.

AURÉLIEN GENEST

Les animaux paricipants

Brunes : Etoile (Gaec Changarnier, Aignay-le-Duc), Divine (Gaec Colson Estivalet), 6820GNR-DA (Gaec Verdot, Savoisy), Déesse (gaec Chevallier-Jacoillot, Mauvilly), Délice (Gaec des Brumonts, Montmoyen), Clarté (Gaec Loosli, Chazeuil), Chérie (gaec de la Perrière, Laignes), Bible (Gaec Chaumonnot frères, Villotte-sur-Ource), 8363ARLESI (Coulier Arnaud, Grancey-sur-Ource), AGUICH8162 (Gaec de la Côte, Bissey-la-Côte), Adorable (Gaec Chevallier-Jacoillot), 45191ACTIVE (Sébastien Petitjean, Pothières), Victoire (Earl des Corveottes, Villers Patras), Vermine (Gaec des Brumonts), Toupie (Gaec Salomon, Savoisy), Pie (Earl des Ardelons, Semur-en-Auxois), Native (Gaec des Brumonts).
Prim'Holstein : Blanchette (gaec Petitjean, Pothières)
Simmental Française : Daisy, Diana, Agraffe, Pistache (gaec Aubry, Jours-lès-Baigneux), Bétina (Earl Trésillard, Noiron-sur-Bèze), Vendée, Univers, Squaw, Vanne (Gaec du Creux bleu, Villecomte), Déborah, Ardante, Titane (Gaec Magnière, Chazeuil).



Groupama Grand Est

«*Nouvelle dynamique*» pour la caisse dijonnaise

Les assemblées générales des caisses locales Groupama battent actuellement leur plein. Une des dernières en date est celle de Dijon, une des caisses les plus importantes de Groupama Grand Est avec 5 300 sociétaires. Le point avec le président Jean-Marc Bidoire.

Jean-Marc Bidoire, président de la caisse locale de Dijon, évoque la fusion avec Quétigny et Hauteville/Val de Norge.

Quel bilan faites-vous de votre assemblée et, plus généralement, de l'année 2010 ?
«La participation a été très bonne avec la présence de 240 personnes. Nous devons avant tout féliciter les sociétaires qui croient en leur mutualisme. Concernant 2010, le rapport «sinitres sur cotisations» approche les 92%, ce qui est nettement moins bien que Groupama Grand Est avec 76%. Cela est typique d'une caisse urbaine : on déplore notamment de mauvais chiffres pour l'assurance automobile avec un rapport de 112%. Autrement dit, on dépense plus d'argent qu'il n'en rentre. Dans le domaine des incendies, on déplore trop de sinistres dans les habitations individuelles. Tous ces sinistres justifient parfois l'augmentation de certaines cotisations».

Quelles stratégie comptez-vous adopter pour contrer ces pourcentages élevés ?
«Notre conseil d'administration travaille beaucoup sur la prévention. Pour les incendies, on peut citer la prise en charge et la révision d'extincteurs. Pour la sécurité en générale, la liste des prises en charge est très longue. Le conseil d'administration peut examiner chaque demande. Une autre de nos stratégies est la communication. Une caisse comme Dijon se doit de développer des partenariats. C'est le cas dans les domaines de l'artisanat, du commerce, du sport et surtout de la santé. Nous avons aidé six associations en 2010. L'assurance Groupama est là pour protéger, elle a un grand rôle à jouer dans le domaine de la santé».

Un des grands moments de l'assemblée a été l'officialisation de la fusion avec deux autres caisses...
«Un peu partout, la tendance est à la fusion. A l'image de la caisse régionale de Groupama Grand Est qui a fusionné avec la caisse régionale d'Alsace, la caisse de Dijon va elle aussi fusionner. Nous avons été sollicités par les caisses de Quetigny et Hauteville/Val de Norge. Les trois caisses ont officialisé leur fusion, mais celle-ci ne sera effective qu'au mois de mai lors d'une assemblée générale extraordinaire constitutive. Ce que je pense de cette fusion? Autant se regrouper pour être plus fort. Nous aurons 6700 sociétaires, pour un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros. Le conseil d'administration va passer de 10 à 24 membres. De nouveaux corps de métiers arrivent, et nous allons retrouver des agriculteurs. Cette fusion va être bénéfique et va nous redonner une dynamique».

Quels sont vos projets pour 2011 ?
«Nous allons continuer notre travail sur la prévention, encore et toujours, pour faire baisser le nombre de sinistres. Il serait bien que le stage automobile Centaure à Gevrey-Chambertin connaisse un succès encore plus important. Son coût est pris intégralement en charge pour les jeunes de moins de 25 ans ayant moins de deux ans de permis. Les statistiques prouvent que les stagiaires ont moins d'accidents par la suite. Au passage, n'oublions pas que la caisse locale offre une bourse de 80 euros pour la conduite accompagnée. Cette année, nous allons nous tourner davantage vers les artisans, commerçants et professions libérales. Le potentiel du taux de pénétration est considérable».

PROPOS RECUEILLIS PAR
AURÉLIEN GENEST



Homéopathie animale

Observer l'animal dans son environnement pour le soigner

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise un nouveau stage «*alimentation et homéopathie vétérinaire*», les 11, 28 et 29 avril à la Maison de pays de Corbigny. Pour comprendre pourquoi «*ça marche*» et comment ça fait réduire la facture vétérinaire.

Contrairement à l'allopathie, qui cherche à faire disparaître un symptôme, l'homéopathie est avant tout une technique basée sur l'observation et sur le respect de la biologie de l'animal. C'est pour cette raison que la première journée du stage proposé par la Chambre d'agriculture est toute centrée sur l'alimentation du troupeau. Avec l'intervention d'un Dr homéopathe, Joseph Dabeux, un Belge installé dans le Morvan, les stagiaires redécouvriront l'importance d'une alimentation bien conduite: rumination, digestion du ruminant, fibrosité des aliments et méthode de distribution. En homéopathie, on travaille un terrain, c'est-à-dire tout ce qui concoure à assurer un équilibre santé-maladies, partant du principe que les bobos concernent tous des cas particuliers et qu'il n'y a pas un remède absolu. «*Il s'agit de considérer l'animal dans sa globalité et dans son environnement. L'observation va décider du choix éventuel de tel ou tel médicament. On cherche un remède qui correspond à l'individu dans une situation donnée*» souligne Anne Metzger, la responsable du stage. Par exemple, des vaches qui lèchent une barrière ou un mur peuvent avoir un problème de minéraux. Si une seule vache lèche la même barrière ou le même mur, ce peut être pour cet animal symptôme qui donne à l'observateur attentif des indications sur un équilibre à retrouver. En homéopathie, la pharmacopée est nombreuse, encore faut-il que l'éleveur sache observer et interpréter le désordre, sa nature et ses effets, pour adapter au mieux la réponse la plus efficace. Cette démarche rationnelle n'est pas à opposer à la médecine allopathique qui dans certains cas reste nécessaire.

Symptômes homéopathiques

«*Pour permettre de discerner si le trouble est lié à l'animal seul ou à l'ensemble du troupeau, nous observons le comportement*» dit Anne Metzger. Le psychique - peur, instinct grégaire, colère- joue autant que le physique pour déduire un (ou des) symptôme(s) homéopathique(s) afin de trouver un remède correspondant à l'animal ou au troupeau. Ce travail fait appel à l'observation, le sens premier du métier d'éleveur. C'est sur cette base que les stagiaires apprendront à mieux ressentir leur troupeau et gagneront en économies sur les médicaments. «*Mais parfois, cela implique des changements d'habitudes et de comportements, tels que de n'administrer les concentrés qu'après avoir délivré les fourrages grossiers*». L'alimentation conditionne, il est vrai, 50% de la bonne santé des animaux. Comme pour les humains, elle doit être équilibrée et régulière (cornadis fermés à midi et à 23 heures). Les changements d'organisation du travail, dans un premier temps, peuvent être déstabilisants pour les éleveurs. Mais le 1er groupe de stagiaires, sensibilisé dès avril 2007 à l'homéopathie, et qui se revoit toujours une fois par mois pour se perfectionner, témoigne des bienfaits de l'homéopathie animale sur les troupeaux et des gains réalisés sur les frais vétérinaires.

E.C.

▶ En bref

Filière oléoprotéagineuse

Réunion régionale de la FOP le 12 avril à Châteauroux (36)

Chaque année, la FOP tient une série de réunions régionales visant à informer les producteurs sur l'actualité de la filière oléoprotéagineuse française. Ainsi, le 12 avril prochain, les producteurs sont conviés à prendre part à la réunion régionale de Châteauroux au cours de laquelle seront abordés les sujets suivants :

-Les marchés oléoprotéagineux
-Contractualisation au sein de Diester Industrie
-Directive énergies renouvelables et démarche de progrès
-Implication de la filière dans l'alimentation animale
-Plan protéines et valorisation des tourteaux
-Pistes de réflexions et stratégie de la filière
-Recherche, développement et innovation
-PAC 2013 et propositions pour conforter l'organisation économique de la filière.

Pour participer à cette rencontre vous êtes priés de prendre contact avec la section grandes cultures de la FDSEA 58 au 03.86.93.40.92.

S.L – FDSEA 58

Initiative

Les maraîchers au cœur de l'insertion

Cinq étudiants de BTSA Gestion et maîtrise de l'eau du Legta de Challuy ont finalisé leur projet PIC (Projet d'Initiative et de Communication) lors d'une sortie le 18 mars à l'exploitation des Restos du Cœur (Sermoise). Le but était d'aider les Restos du cœur à entrer en contact avec des maraîchers du département afin d'accueillir des ouvriers ; ainsi que de sensibiliser des jeunes aux problèmes de réinsertion. Objectif atteint !



Les cinq étudiants de BTSA GEMEau, les responsables et ouvriers des Restos du Cœur ainsi que la classe de Bac Pro Paysagers accompagnée de leur professeur.

Pour leur projet autour du thème «*Les défis de l'alimentation*», Élodie, Lauriane, Audrey, Jonathan, et Amaury ont eu l' idée de venir en aide aux Restos du cœur de la Nièvre. A la suite d'une réunion avec M. Roy et M. Ferré en septembre, responsables de cette association, ils ont découvert que l'association possédait une exploitation «*Les Jardins du Cœur*». Cette dernière s'étend sur une surface de 12 hectares, dont 5,5 sont cultivés. Les Restos du cœur y cultivent des légumes de saisons (carottes, choux, céleri, pommes de terre,…) afin d'en distribuer deux différents par semaine pendant la période de distribution (16 semaines). Cela a rendu service à 4 000 bénéficiaires l'an passé. Cette exploitation permet également la réinsertion de personnes en difficulté. Le projet des élèves s'est alors orienter sur l'insertion ; leur but étant de mettre en relation des maraîchers de la Nièvre susceptibles de prendre en évaluation ces ouvriers au sein de leur entreprise.

Travail de la terre

Avec leur exploitation, les Restos du cœur permettent à des personnes de réapprendre les principes du monde du travail. Le maraîchage leur permet d'être confrontés à la rigueur d'une telle tâche (intempéries, travail physique,…). Les Restos du Cœur leur offrent également la possibilité de participer à des modules pour apprendre des techniques de travail, reprendre confiance et soin de soi, ainsi que des remises à niveau en français et mathématiques. Tout ceci pour avoir un schéma cohérent de remise à niveau ; comme l'explique Olivier Roy, responsable de l'exploitation des Restos du cœur : «*Le chantier des Jardins du cœur est un tremplin pour que ces personnes réintègrent la vie active*».

L'évaluation comme base de réinsertion

Le projet des cinq étudiants était de réunir le plus grand nombre de partenaires afin d'étendre au maximum le programme de réinsertion. Ils ont tenu une réunion le 9 mars dernier autour de leur projet. Ils ont envoyé une vingtaine d'invitations. M. Crutain et M. Buttin de la Scea Bio du Bec (Cuffy) ; ainsi que M. Roy (représentant les Restos du cœur) y ont participé. Le but était de parler des contrats aidés des Restos du cœur, de l'évaluation du travail d'ouvriers au sein d'une entreprise et du manque de structures d'accueil pour de tels programmes. Les maraîchers présents se sont sentis concernés par un tel projet et d'ailleurs, ils n'ont pas rejeté l'idée de faire appel à ces ouvriers quand la demande en travail sera importante.

«On compte sur vous !»

Pour finaliser ce projet, le groupe d'étudiants a choisi d'amener une classe de Bac Pro Paysagers du Legta de Challuy le 18 mars aux Jardins du cœur. Ils trouvaient intéressant de sensibiliser ces jeunes aux problèmes d'insertion car ils seraient peut être amenés à faire appel à ces ouvriers dans leur futur métier. D'ailleurs des échanges ont permis à chacun de mieux appréhender les problèmes rencontrés par cette population en difficulté. En ayant trouvé des maraîchers pour accueillir ces ouvriers et présenter à de futurs paysagers le monde de l'insertion, les cinq étudiants espèrent avoir réussi à ouvrir les esprits sur cet aspect peu connu des Restos du cœur.

▶ A savoir

Les Restos du cœur ouvrent leurs portes pour vendre des godets ainsi que des plants aromatiques. Une journée porte ouverte aura lieu le 13 mai prochain, à l'exploitation de Sermoise.

Pour plus d'informations sur le projet :
http://www.lesmaraichersaucoeurdelinsertion.webself.net

Fièvre catarrhale ovine

Le GDS 58 publie une étude sur les effets indésirables de la vaccination

Le GDS a réalisé, entre juin et décembre 2010, une enquête auprès des éleveurs nivernais. Chacun devait répondre à la question *«Avez-vous observé des effets indésirables suite à la vaccination contre la FCO?»* Plus de la moitié des 122 enquêtés ont répondu par l'affirmative et Sophie Morlova a rencontré 55 des éleveurs concernés.



Sophie Morlova, du GDS 58, a enquêté auprès de 122 éleveurs nivernais, entre juin et décembre 2010.

Un éleveur sur deux s'est donc plaint d'avoir constaté quelque chose d'anormal sur un au moins de ses animaux, à la suite de la vaccination. Cela dit, l'enquête montre aussi que la proportion d'animaux concernés par élevage demeure très variable d'un témoignage à l'autre, *«allant de quelques animaux (0,23%) à une partie non négligeable du troupeau (60%)»*. Et, surtout, il n'existe pas un seul effet majeur cité en priorité mais une multitude d'effets différents. L'étude cite l'abattement, l'hyperthermie, les abcès au point d'injection et tout de même très souvent des problèmes de reproduction avec des cycles décalés. *«Les manifestations indésirables semblent avoir été plus fréquentes en 2009 par rapport à 2010, année durant laquelle les animaux continuaient pourtant d'être massivement vaccinés"* dit en conclusion l'étude. Et aussi que *«globalement, rapportée à la population enquêtée (122 éleveurs), la fréquence des effets indésirables reste faible»*.

Continuer à vacciner

Ces résultats corroborent ceux obtenus par l'AFSSA dans son bilan de pharmacovigilance d'octobre 2009 et plaide donc pour la poursuite des vaccinations. L'agence nationale montre en effet que *«sur 119 millions de doses de vaccin distribuées, seulement un millier de déclarations ont été recueillies de mars à août 2008, concernant environ 6000 bovins, ovins et caprins. Le rôle du vaccin s'est avéré probable pour 3 dossiers bovins et possible pour à peine 200 dossiers»*, rappelle le GDS 58. La moyenne estimée d'animaux susceptibles de réagir au vaccin n'est que de l'ordre de 1 pour 10 000. Pour Sophie Morlova, le conseil ne fait pas de doute: *«il faut continuer à vacciner mais en évitant la période de reproduction»*, c'est à dire un mois avant ou après pour les vaches et deux mois pour les taureaux. *«Le virus est toujours présent. Si trop d'éleveurs arrêteraient de vacciner, nous verrions des foyers de résurgences et les éleveurs seraient obligés de tout recommencer, la primo-vaccination et le rappel»* explique-t-elle. Compte-tenu du manque de connaissances sur l'impact de la vaccination, sachant que les éleveurs peuvent la faire eux-mêmes depuis l'automne, le GDS recommande donc de poursuivre l'effort. Ces préconisations ont le mérite d'être claires.

Les ovins étudiés

L'enquête s'est aussi attardée sur la situation des élevages ovins. *«L'effet indésirable le plus fréquemment observé est une surmortalité des agneaux»* dit l'enquête, mais *«il est important de souligner que les 6 éleveurs d'ovins, sur les 12 ne déclarant aucun effet délétère, témoignent d'un effet bénéfique de la vaccination FCO puisqu'aucun nouveau cas clinique de FCO ne s'est déclaré dans leur troupe vaccinée»*. Dans ce domaine, il est toutefois difficile d'extrapoler les résultats de l'enquête, compte-tenu du faible nombre d'éleveurs interrogés. Enfin, l'étude recense les raisons pour lesquelles il est très difficile d'établir un lien entre la vaccination FCO et l'effet indésirable observé, quelle que soit l'espèce concernée. *«De nombreux facteurs conditionnent la reproduction, plusieurs d'entre eux ont pu influencer en même temps les mauvais résultats ressentis par les éleveurs. L'alimentation jouant un rôle prédominant, la qualité des fourrages très aléatoire suite à la récolte 2007 peut en partie expliquer la mauvaise fertilité des vaches sur les campagnes suivantes. La forte circulation virale de 2008 a également pu perturber l'expression des comportements sexuels et la prédisposition des femelles à être gestantes»* souligne l'étude. D'autre part, elle précise que *«la vaccination tardive de 2008, en période de forte activité vectorielle, a conduit à vacciner des animaux malades; l'abattement alors provoqué a pu expliquer les manifestations physiques ou le blocage de la reproduction qui ont suivis. Pour les mêmes raisons, le développement embryonnaire des jeunes au cours des périodes de circulation virale a largement pu être perturbé. La naissance d'agneaux et de veaux sans vie, montrant des dégénérescences physiques et/ou mentales et soumis à une forte mortalité peut s'expliquer ainsi»*. Le GDS évoque enfin le stress plus ou moins important suite à la manipulation et aux réponses de l'organisme lors de la vaccination qui n'est *«pas un geste anodin»* et s'avère être *«un facteur défavorable au bon fonctionnement physiologique de tout individu»*. Le GDS modère donc les observations des éleveurs et leur met un *«marché»* clair entre les mains. A chacun de faire ses comptes.

EMMANUEL COULOMBEIX

▶ En savoir plus...

Les résultats de l'enquête sont disponibles auprès de Sophie Morlova, au GDS, à Sermoise ou par téléphone au 03 86 90 18 90.

Legta de Challuy

La convivialité au menu des portes ouvertes

Il y a quelques semaines, le Legta de Challuy accueillait comme chaque année depuis maintenant trois ans, son traditionnel *«trophée Julien Herbemont»*, à l'occasion des portes ouvertes de l'établissement. Initié par quelques anciens élèves du lycée et par Patrice Koechlin, professeur D'EPS et responsable de la section rugby de l'établissement, ce trophée réunit chaque année l'ensemble des générations ayant côtoyé la section rugby et souhaitant rendre annuellement un hommage à leur camarade en *«tâtant»* la balle et en s'affrontant dans la convivialité au cours d'un tournoi de rugby.
Ainsi, près d'une trentaine de joueurs, issus des 10 promotions de la section rugby créée en 2001, se sont retrouvés le 12 mars dernier sur le terrain de sport de l'établissement afin de perpétuer le souvenir et les valeurs d'amitié et d'entraide qu'incarnaient au mieux Julien, lors de ses années de scolarité. Histoire de rappeler que le temps passe mais les amis restent. S.L



Photo de groupe à l'issue du tournoi.

▶ Zoom

Le rugby grandit à Challuy

En 10 années d'existence, la section rugby du LEGTA s'est régulièrement illustrée puisqu'elle a prit part à de nombreuses reprises aux finales nationales des lycées agricoles. Elle a par ailleurs participé à l'ensemble de celles-ci, en y qualifiant une ou plusieurs équipes au cours des 4 dernières années. Cette année encore et alors que plus de 70 jeunes pratiquent le rugby au LEGTA, les juniors garçons se rendront à Saintes, en Charente-Maritime pour prendre part aux championnats nationaux des lycées agricoles. De même, le lycée participera prochainement pour aux championnats d'académie UNSS avec bon nombre de ses équipes, dont les féminines.

▶ Formation

Éleveur, infirmier de son élevage

Le GDS 58, en lien avec les vétérinaires, organise des formations "éleveur, infirmier de son élevage", spéciale ovins les 20 et 21 avril et spéciale bovins allaitants les 27 et 28 avril. Les objectifs sont de répondre aux besoins et situations pratiques des éleveurs (mieux gérer les pathologies, mieux utiliser les médicaments), de participer au renforcement de la sécurité sanitaire, de favoriser la prévention et de renforcer la collaboration entre l'éleveur et son vétérinaire traitant. Chaque session s'organisera autour d'exposés théoriques, de débats entre stagiaires et d'exercices d'application pratique en élevage. Ces formations bénéficient des fonds Vivea. Contact: Rodolphe Morizot au GDS: 03 86 90 18 90.

GAMBEY
71470 SAINTE-CROIX
Depuis 1/2 siècle au service de vos projets
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Charpente - Couverture - Bardage - Serrurerie
CHAPUIS Fabrice - 21380 Marsannay-le-Bois
Tél./Fax : 03 80 40 41 97 - Port. : 06 86 48 99 67

▶ Social

Seniors, soyez acteurs de votre santé



Le 4 mars 2011, les délégués de l'échelon local de Flogny la Chapelle / St Florentin (89) ont proposé aux seniors une conférence pour se sentir en bonne santé physique et mentale.
Une trentaine de personnes est venue écouter le Dr Noel Elahl, médecin gériatre à l'hôpital de Tonnerre sur la nutrition, la prévention des chutes, et l'usage des médicaments.
Ainsi, les conseils comme *«je soigne mon alimentation»*, *«je fais de l'exercice physique au moins 30 min de marche quotidienne»* ou encore *«j'ai des activités et des relations avec les autres»* ont pu être rappelés et ont pris tout leur sens. Cette conférence a permis également de présenter le Programme de prévention santé seniors Bourgogne qui participe au maintien de la santé (PAC Eureka, équilibre, alimentation, médicaments) et le dispositif de téléassistance Présence Verte, pour bien vivre chez soi en sécurité.

Quand la MSA rencontre les anciens exploitants

Dans le cadre du partenariat entre la Caisse régionale MSA de Bourgogne et la Section des anciens exploitants de l'Yonne, deux réunions d'information ont été organisées : le 7 mars à St Clément et le 8 mars au lycée agricole de la Brosse à Venoy.
Les thèmes abordés lors de ces rencontres étaient :
- les cotisations des exploitants et les prestations dont ils peuvent bénéficier,
- l'allocation de solidarité vieillesse (ASPA).

A chacune de ces deux rencontres, une trentaine d'anciens exploitants a pu échanger avec Lydie de Moliner, conseillère en protection sociale et Maryline Bodier, animatrice de l'échelon local. A noter qu'une présentation des actions mises en place par les comités de l'échelon local a été proposée aux participants de la rencontre du 8 mars.



Maisons familiales et rurales

L'importance du travail en réseau

Réunis en assemblée générale le 15 mars dernier à Villevallier, les administrateurs de la Fédération départementale des MFR de l'Yonne ont une nouvelle fois rappelé toute l'importance à travailler en réseau et à mutualiser leurs actions.



De gauche à droite : Dominique Jacquier, directeur de la fédération départementale des MFR de l'Yonne, Sylvie Logette, présidente, Erik Polrot, trésorier.

La fédération départementale des MFR de l'Yonne regroupe les trois sites icaunais de Toucy, Gron et Villevallier. Présidée par Sylvie Logette, elle est animée par Dominique Jacquier, directeur départemental, qui assume cette mission en parallèle à son rôle d'animateur et délégué pédagogique au niveau régional. L'assemblée générale annuelle qui s'est déroulée le 15 mars dernier à la MFR de Villevallier, a mis en avant tout l'intérêt de travailler en réseau, que ce soit à l'échelon départemental ou régional. Une mutualisation des idées et des moyens qui ne nuit pas à la représentativité de chaque maison, comme l'a rappelé Dominique Jacquier, pour qui : *«il est important que toutes les familles d'enseignement puissent s'exprimer»*.

«Faire valoir notre différence»

L'année 2010 aura vu la mise en place des nouveaux cursus de *«Bac Pro 3 ans»* à Gron et Villevallier. Une réforme en profondeur que connaîtra à son tour le site de Toucy à la rentrée prochaine, avec la suppression du Bepa *«Services aux personnes»*, remplacé par un Bac professionnel *«Services aux personnes et aux territoires»*. Le contexte du secteur de l'enseignement est fortement concurrentiel, en particulier en matière d'enseignement professionnel et la présence sur le terrain indispensable. Que ce soit au travers du forum des métiers, de la fête de l'agriculture, du salon Infory, de la Foire Saint-Martin… , un seul mot d'ordre : *«faire connaître et reconnaître le mouvement MFR et ses spécificités, communiquer notre savoir-faire, faire valoir notre différence!»* Une enquête réalisée constate à ce sujet, que 80% du recrutement au sein des établissements s'effectue sous l'égide d'anciens élèves. Une preuve supplémentaire s'il en était besoin, de la qualité du travail mené, que ce soit sur le plan pédagogique, la vie résidentielle et l'accompagnement du jeune dans son projet professionnel.
Parmi les actions menées cette année : un travail sur les conduites addictives, qui sera entrepris en collaboration avec la préfecture, la MJC de Sens et la Mildt (Mission interministérielle contre la délinquance et la toxicomanie). Une exposition circulera au sein des différents établissements et un document réalisé, en associant dans la démarche les parents aux moniteurs et élèves concernés. Pour la présidente de la fédération départementale, Sylvie Logette : *«chaque MFR doit accompagner les jeunes sur le plan éducatif car aujourd'hui, le savoir être est aussi important que le savoir faire»*.

Rencontre interdépartementale *«multi sports»* le 5 avril prochain

Les bienfaits du sport ne sont pas oubliés pour autant. Une journée de rencontres ludiques et sportive se déroulera en ce sens, le 5 avril prochain, sur le site de Gron, animée en partenariat avec la fédération *«Sport pour tous»*. L'occasion de découvrir d'autres activités, comme le *«tchouk ball»*, *«ultimate»* etc.
Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture sur l'Europe, la fédération départementale s'est rendue en Bulgarie, à la rencontre des établissements agricoles. Premiers pas d'un projet d'échange pour les élèves des MFR de l'Yonne, qui pourraient ainsi y effectuer un stage découverte de plusieurs semaines. En attendant de recevoir à leur tour leurs homologues bulgares à l'horizon 2012.

DOMINIQUE BERNERD

Forum des métiers de l'agriculture

A la découverte des métiers...

Coopérative céréalière, organisme bancaire, assureur, filières, établissements de formation.., ils étaient une vingtaine d'organismes professionnels agricoles présents au lycée la brosse, jeudi 17 mars, pour la 15ème édition du *«Forum des métiers de l'agriculture»* organisé par les JA de l'Yonne.

L'occasion pour les jeunes lycéens de l'établissement de *«surfer»* de stand en stand la matinée durant et découvrir les opportunités bien réelles qu'ouvre l'agriculture aujourd'hui. Si le département voit chaque année une centaine de jeunes s'installer en créant ou reprenant une exploitation, les professions para-agricoles offrent une palette de débouchés dont le public scolaire n'a pas forcément conscience. D'où l'intérêt d'une telle manifestation, même si, compte-tenu de leur jeune âge, la recherche d'un métier n'est pas toujours la préoccupation majeure de l'instant, chez les élèves. Cette année, le thème central du forum était : *«l'agriculture et les défis de l'alimentation»*. L'occasion pour les élèves bac pro de la MFR de Villevallier de présenter en cours de matinée le travail qu'ils avaient réalisé autour du sujet. L'après-midi, plusieurs tables ondes animées par les BTS Acse du lycée la Brosse ont évoqué différents thèmes, comme *«la distribution des produits alimentaires au niveau local»* ou *«les attentes des consommateurs»*. Participaient notamment au débat : des éleveurs engagés en vente directe, la directrice d'une enseigne de distribution, des créateurs d'un réseau Amap, le représentant d'une coopérative céréalière… Les habitudes des consommateurs évoluent et il est plus que jamais nécessaire de s'adapter. La difficulté selon la responsable de magasin de distribution interrogée sur la vente de produits locaux restant bien *«de trouver des producteurs sur place, capables d'alimenter en quantité suffisante et régulière une vingtaine de magasins !»*. DB



Lors des débats de l'après-midi.



Un public constitué en majorité de scolaires.

Une délégation bourguignonne au congrés de la FNPL

L'avenir de la production laitière française en question

Une délégation de la Bourgogne s'est rendue chez les cantalous, plus précisément à Aurillac, les 16 et 17 mars pour le 67ème congrès de la FNPL (Fédération nationales des producteurs de lait).

Dans les verts pâturages du cœur du Massif-Central, de nombreux producteurs étaient venus faire entendre leur voix. Toutes les régions étaient présentes et chacune a fait un constat de la situation laitière. La présidente de la SRPL Bourgogne (Section régionale des producteurs de lait), Nadine Darlot, est intervenue en parallèle de l'intervention du Grand-Est. La présidente a mis en avant l'éclatement de la région administrative en trois bassins : Centre, Sud-Est et Grand-Est. La problématique de la gestion administrative de la région fut donc soulevée ainsi que la défense syndicale qui n'a plus lieu d'exister au niveau régional. La gestion du bassin Grand-Est fut un thème récurrent qui préoccupe les producteurs.
La contractualisation ne fut pas en reste et de nombreuses questions sont venues entretenir le débat.
Lors de ce congrès, des études ont été présentées sur l'avenir de la production laitière française. Un zoom a été fait sur les coûts de productions. En effet, il peut exister jusqu'à 15% de variabilité au sein d'un même groupe d'exploitations identiques. Également, un zoom sur l'aval de la filière et les améliorations à apporter, notamment sur les coûts de collecte, sur la diversification de l'offre et en conquérant de nouveaux marchés.
En lien avec l'avenir des producteurs, des problématiques comme la représentativité des coopératives et les objectifs futurs des transformateurs sont venues alimenter les débats.



Henri Brichard, président de la FNPL, s'est déclaré optimiste pour l'avenir de la production laitière française.

Le discours de clôture d'Henri Brichard, président de la FNPL, à l'attention du ministre de l'Agriculture qui n'a pas pu être présent pour des questions climatiques, est venu souligner différents points : Tension des marchés et volatilité des prix, Politique agricole commune, massification de l'offre contractualisation, rôle de l'interprofession, place du syndicalisme au jour d'aujourd'hui.
La FNPL a également appuyé sur l'objectif majeur qu'elle défend : le prix du lait. Le président de la FNPL reste optimiste «*nous sommes déterminés et nous voulons croire en l'avenir*».
En parallèle de toutes ces discussions sur l'avenir des producteurs, les cantalous nous ont fait découvrir leur territoire où la prairie constitue près de 90% de leur paysage. En valorisant leurs cinq AOP (Cantal, Salers, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert et St Nectaire), ils arrivent à faire vivre la filière laitière cantalienne malgré les nombreux handicaps liés à la topologie de leur département.
Un congrès riche où les producteurs croyant en leur avenir ont répondu présents.

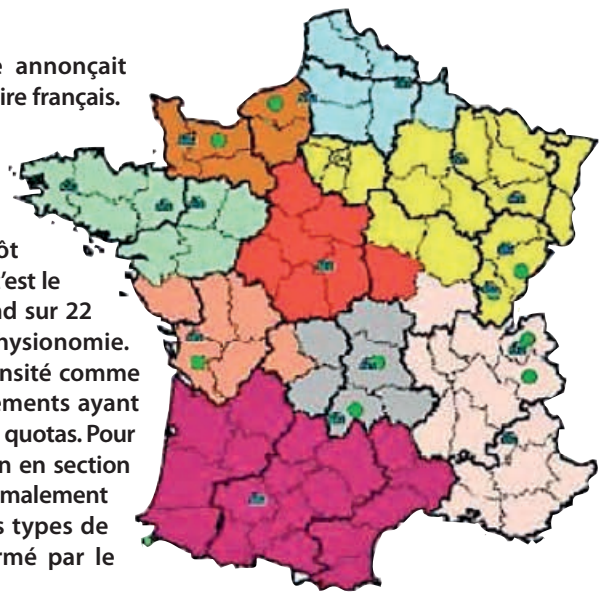
▶ Contractualisation

D'ici le 1er avril, les producteurs de lait de vache vont recevoir un contrat de leur laiterie. En effet, les industriels ont l'obligation de le faire parvenir à tous leurs producteurs. Pour les coopératives, la date butoir est le 1er juillet. Cependant les éleveurs n'ont pas l'obligation de le signer et la FNPL conseille fortement d'attendre. Pour cela, une lettre type de réponse aux laiteries est disponible sur les sites web des FDSEA du 21, du 58, du 71 et du 89. Cette attente des producteurs est nécessaire afin que la création d'OCEP (Organisation Collective et Economique des Producteurs) vienne faire l'interface entre les éleveurs et les transformateurs. Il faut savoir, que le décret sur la contractualisation est paru en fin d'année 2010 alors que le décret sur les OCEP ne paraîtra qu'en fin d'année 2011.
Pour aider les producteurs à analyser leur contrat et ainsi engager une réflexion, les FDSEA sont à leur disposition. De plus, un guide des bonnes pratiques contractuelles permet à tous les producteurs de connaître les différents éléments qui doivent figurer dans le contrat et est consultable auprès de vos FDSEA. Au niveau de la Bourgogne, la Nièvre est en discussion sur un contrat bassin Centre.

▶ Zoom sur...

Les bassins laitiers

Au mois de décembre dernier, le ministère annonçait l'apparition de neuf bassins laitiers sur le territoire français. L'objectif de ces bassins est de massifier l'offre et d'appréhender l'après-quota. Selon le ministère, chacun des bassins a été crée en fonction de l'homogénéité des territoires. Cependant, certains bassins sont plutôt hétérogènes du point de vue des territoires et c'est le cas pour le bassin Grand-Est. Ce dernier s'étend sur 22 départements qui n'ont pas tous la même physionomie. Notamment les départements dits à faible densité comme l'Yonne, ne peuvent rivaliser avec les départements ayant davantage d'exploitations et beaucoup moins de quotas. Pour cette campagne laitière 2011-2012, une gestion en section «*départements à faible densité laitière*» sera normalement mise en place afin de gérer différemment ces types de départements. Mais un point d'étape, confirmé par le ministère ainsi que par la FNPL, pour la prochaine campagne permettra d'effectuer un bilan de la situation de chacun des bassins et d'appliquer des modifications si nécessaire.


Carte des neufs bassin laitiers

Intervention de Nadine Darlot

Nadine Darlot, présidente de la section lait de la FDSEA de l'Yonne et présidente de la SRPL Bourgogne, s'est exprimée lors du congrès de la FNPL et a notamment mis en avant la place du syndical, dans une région administrative telle que la bourgogne, divisée en trois bassins : «*nous avons mis l'accent sur la mise en place des bassins, qui amène à l'éclatement de la Bourgogne et impacte l'organisation et le pouvoir syndical*».
D'autres points ont été abordés, comme les ICPE et les échanges partiels quotas/PMTVA : «*deux points ont été valorisés lors de la demande de la Bourgogne : la demande de mettre en place le plus rapidement les nouveaux critères ICPE et la possibilité de faire des échanges partiels quotas/PMTVA*».



Intervention de Nadine Darlot, au congrès FNPL d'Aurillac

Séisme au Japon

L'onde de choc concerne aussi l'agriculture

Le drame japonais va peser lourd sur les marchés et les politiques agricoles. Premiers bilans et enseignements pour le nord du Japon.

La semaine dernière, avant le séisme au Japon, les cours des céréales et des oléagineux avaient enregistré des baisses de 5 à 11%», a expliqué Luke Mathews, analyste en matières premières agricoles pour la Commonwealth Bank of Australia. Selon lui, une baisse additionnelle de 2 à 3% des cours sur les marchés agricoles a été observée tout de suite après la catastrophe japonaise. Le Japon, premier importateur mondial de maïs, de canola (colza) et de porc, avec respectivement 18%, 24% et 21% de parts de marché, connaît des difficultés logistiques pour importer et devrait réduire le rythme de ses achats à l'international sur les prochains mois.

Difficultés logistiques

«L'importation mensuelle de maïs à destination de l'alimentation animale chuterait de 8% après la destruction d'usines au nord du Japon», a signalé l'agence Dow Jones. *«La destruction des ports du nord va rendre difficiles le déchargement et le transport des importations japonaises»*, déclarait Tommy Hamamoto, directeur de l'US Grain Council au Japon. Ceci montre bien les difficultés logistiques que risque de connaître le nord du Japon dans les prochains mois. De plus, selon le cabinet de conseil en agriculture AgRessource, le tsunami aurait réduit de 15 à 20% les capacités de stockage de céréales au Japon. Ainsi, les importations de maïs du pays sont attendues en recul de 500 000 tonnes à 1Mt.

Selon la firme de courtage FC Stone, *«les ports endommagés par le tsunami traitaient 17% des besoins d'importations d'aliments composés pour animaux au Japon. Une activité directement liée aux élevages de volailles de la région»*.

Les retraits des fonds entraînent les cours à la baisse. *«Suite au tsunami, les opérateurs financiers en matières premières, y compris agricoles, ont d'abord parié sur un ralentissement de l'économie mondiale pendant quelques semaines, mais maintenant les inquiétudes porteraient sur quelques mois»*, a indiqué un courtier. Selon lui, les fondamentaux bougent peu, et restent tendus, mais l'aggravation nucléaire de la crise nippone devrait allonger la durée de ralentissement de l'économie du pays, la troisième mondiale. Le courtier conclut sur un effet inverse des fondamentaux des marchés pour expliquer les baisses actuelles. A la mi-journée, le 15 mars, des reculs des cours de 9,75 euros/t pour le colza, de 6,50 euros/t en maïs et de 7 à 8 euros/t en blé ont été enregistrés sur la bourse Euronext. Cependant, d'ici six à douze mois le retour aux achats sur les marchés mondiaux du Japon pourrait faire repartir fortement la demande en matière première, indique le courtier, en soulignant que les ports de livraison au sud du pays sont toujours opérationnels. Une reprise des cours amorcée qui pourrait être forte.

Une région d'élevage

Pour ce qui est des viandes, les effets des évènements sont incertains. En moyenne, selon les statistiques du ministère de l'Agriculture japonais, au 1er février 2009, la plaine de Sendaï représenterait 10% de la production japonaise (préfectures de Fukushima, Iwate et Miyagi).



A.GARNIER

Le Japon dépend beaucoup de la logistique pour s'approvisionner en matières premières agricoles et en denrées alimentaires.

Les productions de bovins et de poulet de chair y sont les plus représentées. À elles trois, Fukushima, Iwate et Miyagi représentent 23% des exploitations de vaches allaitantes du pays (10% du cheptel), 12% des exploitations laitières (6%), 7% des exploitations porcines (8%), 14% des exploitations de poulets de chair (17%) et 5% des exploitations de poules pondeuses (8%). Il reste difficile de savoir ce qui a été exactement détruit et donc de connaître l'impact des événements sur la production elle-même. Par contre, des usines d'aliments du bétail, localisées près des ports du nord du pays, seraient endommagées. Les usines seraient donc à l'arrêt. Pour combien de temps ? Combien d'élevages ont été détruits ? Ont-ils des réserves d'aliments ? Quelles pertes les élevages vont-ils subir dans les semaines qui viennent ? Et si les pertes restent minimes, quel sera le niveau de radioactivité de la production et des stocks ? Comment va s'organiser la reconstruction ? Avec quelle demande sur le marché des viandes ? Et la liste de questions est encore longue !

AGRA

▶ Repères

- **Superficie : 377 835 km2 ;**
- **Population (millions) : 127,4 ;**
- **Les plus grandes villes du Japon (en millions d'habitants) : Tokyo (8,34), Yokohama (3,37), Osaka (2, 63), Nagoya (2,21), Sapporo (1,87), Kobe (1,52), Kyoto (1,46)…**
- **PIB (en milliards de dollars) : 5 390 (3e rang mondial) ; PIB par habitant (en milliards de dollars) : 33 828 (25e rang mondial) ;**
- **Taux de chômage : 5,1 % ;**
- **Exportations par grande zone (2009) : Asie (60 %), Amérique (22 %), UE (15 %), Afrique Moyen-Orient (2 %) ;**
- **Le coût de la catastrophe pourrait atteindre, selon les différents scénari envisagés par la Banque mondiale, entre 2,5 % et 4 % du PIB japonais, soit entre 122 milliards et 235 milliards de dollars. En comparaison, le violent tremblement de terre de Kobe de 1995 avait coûté 100 milliards de dollars, soit 2 % de PIB.**

ucatrc®
CRÉATEUR DE GÉNÉTIQUE CHAROLAISE

PORTES OUVERTES / VENTE
A CREUZIER-LE-NEUF (Allier) LE JEUDI 31 MARS 2011
Les taureaux du programme UCATRC® :
une sélection maîtrisée en réponse aux attentes des éleveurs…
ÇA N'ARRIVE QU'UNE FOIS PAR AN !

Saisissez l'opportunité de découvrir les futurs Champions de l' UCATRC® à la Station de Contrôle Individuel de CREUZIER-LE-NEUF (Allier) le Jeudi 31 Mars 2011 !!

Dès 11h00, les acquéreurs de taureaux de monte naturelle de haute valeur génétique pourront visiter les mâles **proposés à la vente** avec ensuite **la possibilité de restauration sur place**.
Selon une habitude bien rôdée, le programme proposé aux Professionnels pour l'après-midi se déroule en 2 grandes phases :

- **A 14H00, défilé des principaux taureaux retenus pour l'étape « mise en testage »** de la 47ème série du programme de sélection UCATRC®.

fest'IA
UNE RENTABILITE D'EXPLOITATION
(MARGE BRUTE/UGB)
AMELIOREE DE 7 A 12%
pour les élevages
IA/UCATRC

Des troupeaux rentables et faciles à conduire, tel est l'objectif de création des taureaux de l'UCATRC, avec une sélection rigoureuse sur les facilités de naissance, l'efficacité alimentaire et les qualités maternelles.



- **Dès 15H15, vente aux enchères à la palette** de taureaux Charolais de 15 à 18 mois (nombreux animaux à cumul facilités de naissance)

L'ensemble des taureaux proposés à la vente sont issus d'une sélection sur ascendance de tout premier ordre, qui combinée à une variabilité morphologique permettra de répondre aux besoins de tous les éleveurs quelle que soit la production.

Les garanties sanitaires et de reproduction constituent un gage supplémentaire dans le choix des futurs reproducteurs.

Rendez-vous tous le 31 Mars à CREUZIER LE NEUF pour cette grande journée Charolaise

Venez apprécier la qualité de vos futurs Champions et acquérir une génétique haut de gamme reconnue (**UTOPIQUE, ROBUSTIN, RUSS, ROUKY, TOMBAPIK, RARE, RURAL**,…) issue des lignées les plus prestigieuses (**TOP UNIVER, SESAME, TEXAN-GIE, BACCHUS**…) et de nombreuses autres souches nouvelles.

Le catalogue des veaux proposés à la vente est disponible sur demande au ☎ 04 73 42 17 07 ou sur www.ucatrc.com dès le vendredi 25 Mars 2011

Philippe Chalmin, économiste

«L'impact sera très faible sur le reste du monde»

Selon l'économiste Philippe Chalmin, la chute des prix des matières premières agricoles était largement antérieure au drame nippon. Analyse, perspectives et prévisions…

■ Au lendemain de la catastrophe japonaise, quel regard portez-vous sur le monde ?
«Pas un regard totalement différent de celui que je portais jusque-là. Le Japon est certes la troisième économie mondiale, mais avec un relativement faible effet d'entraînement sur le reste du monde. C'est une société en plein vieillissement et, depuis une quinzaine d'années, une société en crise qui a du mal à s'adapter. C'est un pays relativement contrasté.
Même si cette catastrophe va provoquer des ruptures d'approvisionnement pour un certain nombre de filières dans les hautes technologies, même si l'accident nucléaire va provoquer une remise en cause du nucléaire dans le monde, même si cela peut avoir quelque impact sur quelques marchés de produits agricoles, l'impact sera très faible sur le reste du monde».


DR

Philippe Chalmin est le fondateur du *«Cyclope»*, l'ouvrage de référence sur les matières premières et les marchés. Sous le titre : *«Le printemps des peuples et la malédiction des matières premières»*, l'édition 2011 sortira le 17 mai prochain.

■ Le drame japonais va-t-il peser sur les marchés et politiques agricoles ?
«Le drame japonais a accéléré la chute à laquelle on a assisté, pratiquement de presque tous les marchés de matières premières, de manière rationnelle dans certains cas et moins dans d'autres.
C'est vrai que si l'on regarde le blé rendu Rouen, il a presque perdu 70 euros la tonne, entre son point le plus haut courant février et le niveau actuel, soit environ un peu plus de 200 euros la tonne.
D'abord la chute était largement antérieure au drame japonais. Elle était liée à un certain nombre de statistiques un peu meilleures en termes de stock de report, tout en restant à des niveaux de prix extrêmement rémunérateurs pour les producteurs. C'est vrai que l'angoisse d'une véritable rupture avant l'arrivée de la campagne de l'hémisphère nord s'était un petit peu estompée et donc, assez logiquement, le marché s'était assoupli».

■ Y-a-t-il une logique à ce que les marchés plongent avec le séisme japonais ?
«Ce n'est pas évident. Dans un premier temps, cela va perturber les importations japonaises. On peut dire de manière cynique, s'il y avait vraiment une catastrophe nucléaire et si celle-ci rendait non consommable une partie des récoltes, les Japonais seraient contraints d'importer plus. Mais là, nous sommes dans le domaine de l'interprétation irrationnelle : pourquoi est-ce que même les prix du soja ont baissé? Y-a-t-il une logique bien raisonnable ? Je ne le pense pas. Cela montre bien que nous sommes sur des marchés qui avaient atteint des niveaux tels que la moindre nouvelle, dans un sens ou dans un autre, pouvait inverser les tendances».

■ Quelques jours avant le séisme japonais, les fonds d'investissement se détournaient des matières agricoles au profit de l'or et du pétrole. Comment expliquez-vous ce revirement ?
«Nous avions une mer très agitée, nous avions des marchés extraordinairement tendus et donc il y avait beaucoup d'écume, l'écume elle va, elle vient… Il est possible que certains qui avaient investi sur l'agriculture se sont dit : ça va flamber sur le pétrole, je vais sur le pétrole…
Pendant le séisme japonais, Kadhafi réprime. La menace avant le séisme était celle de la contagion à d'autres pays pétroliers du printemps arabe. D'ailleurs, une des explications de la forte tension sur le prix du blé, fin janvier, début février, était liée au fait que nombre de pays pétroliers ont cherché à couvrir au maximum leurs approvisionnements en céréales, de manière a ne pas connaître de rupture».

■ La reconstruction japonaise aura-t-elle un effet sur la croissance économique mondiale ?
«Peut être, mais sans plus. On va avoir très probablement un chiffre de croissance négatif au Japon au premier trimestre. Ensuite, on va assister à la remontée de la croissance japonaise, liée aux investissements, c'est une situation classique au lendemain d'un séisme. Même si l'économie japonaise représente 10 % du PIB mondial, l'effet d'enchaînement du japon sur le reste du monde est relativement limitée.
La catastrophe japonaise pourrait avoir un impact en matière monétaire. Le Japon, moins que la Chine, est un des grands créanciers de la planète. Ces créances lui permettant de couvrir un endettement, lui aussi colossal. On a vu d'ailleurs un renforcement du yen, parce que les Japonais ont commencé a rapatrié leurs capitaux, ce qui est un peu absurde».

PROPOS RECUEILLIS PAR **H. GARNIER**

Témoignage

«Stupeur et... tremblements !»

Animatrice de la section animale à la FDSEA de l'Yonne, Marie Denizot et son mari Antoine, avaient choisi le Japon pour leur voyage de noces, à l'été 2009. Témoignage…

■ TdB : A quand remonte votre ballade et pourquoi avoir choisi le Japon comme destination ?
Marie et Antoine Denizot : *«Notre voyage au Japon remonte à l'été 2009. Il représentait pour nous, le raffinement dans sa culture et dans son art de vivre : Amélie Nothomb, «L'élégance du hérisson», «Lost in translation», le musée Van Gogh, les sushis, Géo Magazine…autant d'appels qui nous ont donné envie de découvrir le pays. Cela représentait aussi pour nous un dépaysement total, un saut vers l'inconnu. L'autre bout du monde».*


Marie Denizot (à droite sur la photo), en compagnie de Chinami, une amie de Kyoto.

■ D'où vient cette passion pour le Japon ?
«Ce n'est n'est pas une passion mais juste une curiosité pour une culture et un peuple différent du nôtre qui a embrassé le mode de vie occidental de manière fulgurante sans pour autant renier ses racines et ses croyances traditionnelles. Ce mélange entre traditions et modernité fait du Japon, une terre de contraste».

■ Le pays et ses habitants ont-ils répondu à vos attentes, en terme d'accueil, de dépaysement… ?
«Il a été agréable, et comme une leçon de savoir vivre pour les français que nous sommes, de découvrir l'accueil et le dévouement des Japonais envers les touristes étrangers. Le client est encore roi chez eux et leurs sourires généreux».

■ Connaissiez-vous la région sinistrée ?
«Nous ne sommes pas allés dans la région de Sendai. Nous sommes restés entre Tokyo et Kyoto».

■ Quelle a été votre première pensée en apprenant la nouvelle du sinistre ?
«Stupeur…et tremblements» [cf. Amélie Nothomb]

■ Les médias ont beaucoup parlé dans les jours qui ont suivi, du *«calme et de la sérénité»* des habitants. Cela vous étonne-t-il ?
«Les Japonais sont habitués aux tremblements de terre. Ils sont disciplinés et font confiance aux autorités de leur pays. Par ailleurs, leur civilisation cultive un lien très fort avec la nature. Le Shintoïsme et le Bouddhisme, leurs apportent une philosophie emprunt d'un profond respect pour la nature qu'ils cherchent toujours à sublimer et à imiter».

■ Avez-vous l'impression que l'électricité y soit gaspillée, notamment dans les grandes villes ?
«Le Japon est un pays riche qui n'échappe pas au gaspillage d'énergie. Le quartier de Shinjuku à Tokyo est un foisonnement démesuré de néons publicitaires».

■ Pensez-vous que le pays soit capable de se passer du nucléaire aujourd'hui ?
«Compte-tenu de leur mode de consommation, la transition vers un mode de vie plus économique parait difficile à envisager à court terme. Ceci dit, c'est un peuple intelligent capable de s'adapter rapidement à toutes les situations. Il retient les leçons de l'histoire et sait en tirer profit. Il pourrait se remettre en question et réaliser une transition plus écologique».

■ Il pourra se remettre économiquement, de la tragédie ?
«Le Japon qui se remettait à peine d'une longue crise économique, voit de nouveau ses efforts ralentis voire stoppés par une catastrophe d'une ampleur difficilement imaginable. Néanmoins, le Japon possède des ressources d'innovation et un savoir-faire technologique reconnu mondialement. Il se remettra sur pied économiquement mais sur le plan psychologique, les traces risquent d'être plus profondes».

■ Vous venez d'avoir un bébé. L'usage de l'énergie nucléaire, un peu partout dans le monde et particulièrement en France, vous inquiète t-il pour son avenir ?
«Oui évidemment même si la France et le Japon ne sont pas comparables sur le plan des risques de catastrophe naturelle. Le nucléaire demeure une énergie encore difficilement maitrisable et particulièrement dangereuse pour l'Homme. 40 ans de nucléaire sans accident grave en France peuvent effectivement nous apparaître comme une réussite technologique et économique éclatante. Mais cela ne doit pas interdire la recherche et le débat sur l'utilisation de sources d'énergie plus fiables, plus propres et tout aussi économiques».

■ Retournerez-vous un jour au Japon avec votre fille Jeanne ?
«Nous attendrons de connaître l'évolution de la situation sanitaire pour envisager un autre voyage au Japon».

PROPOS RECUEILLIS PAR
PAR **DOMINIQUE BERNERD**

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93

Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49



Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

FDSEA 89

Un point sur les réunions

Dernier conseil pour les administrateurs de la FDSEA de l'Yonne, avant l'assemblée générale du 25 mars à Venoy. L'occasion de revenir en détail sur les réunions réalisées depuis un mois.

Une rencontre sous l'égide de la FRSEA s'est tenue le 8 mars dernier à Dijon, avec la nouvelle Préfète de région. Parmi les points abordés : le problème des contrôles effectués dans la Nièvre par l'Onema (Office national de l'eau et des milieux agricoles) conduisant la plupart du temps, les exploitants concernés par l'arrachage des arbres, au tribunal. L'administration semblant privilégier l'aspect environnemental au volet économique. Le sujet est récurrent et les réunions se succèdent sans apporter de réelles solutions : les dégâts de gibier. Une démarche est engagée afin de déterminer une position commune régionale au problème. Pour mémoire, entre 13 et 16 000 sangliers tués chaque année dans l'Yonne et en Côte d'Or, contre 3 à 4 000 en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. La position du groupe de travail régional est claire : interdiction d'agrainage pendant la période de chasse, agrainage au cas par cas en dehors de cette période et maintien de la pression de chasse toute l'année. Il a été demandé également que l'abattement de 5% effectué par la fédération des chasseurs sur les indemnités allouées soit supprimé et que le sanglier soit classé «*nuisible*» dans l'Yonne, le rendant chassable toute l'année. Une harmonisation interdépartementale des indemnités est souhaitée. Pour exemple : le forfait paille et l'indemnité pour bris de matériel, aujourd'hui acquis par les trois autres départements, ne l'est pas encore dans l'Yonne.

L'abattage partiel des troupeaux préconisé

Daniel Biais représentait la FDSEA de l'Yonne à la réunion sur la tuberculose qui se tenait en préfecture à Dijon. Le département est en passe d'obtenir l'abattage partiel en cas de suspicion au sein d'un troupeau, alors qu'était pratiqué jusqu'alors l'abattage total en pareil cas. Ce dispositif concernerait 72 communes de l'Yonne. Par ailleurs, il a été demandé un abattage des blaireaux, compte-tenu des résultats des prélèvements effectués : 10% d'animaux déclarés porteurs de la maladie, contre 1% seulement de la population bovine. Les éleveurs réclament également que soit supprimé le décolonnage pour certaines catégories de bovins. Un nouveau rendez-vous avec les services préfectoraux régionaux a été fixé pour faire le point dans un mois.

Revenant sur le congrès FNPL qui vient de se tenir à Aurillac et suite aux débats sur l'organisation des Bassins laitiers, Nadine Darlot, présidente de la section lait de la FDSEA de l'Yonne et présidente de la SRPL Bourgogne a rappelé les priorités de son mandat : «*défendre les producteurs de l'Yonne et non pas arrondir les angles*». Rappelant que le département n'était pas contre les Bassins, mais pour une meilleure organisation, tenant compte de l'hétérogénéité des territoires.

Les réunions cantonales, régionales et de sections se terminent, ainsi que les élections syndicales. L'occasion de dresser un premier bilan, avec la question majeure de trouver encore dans un contexte d'individualisme des personnes prêtes aujourd'hui à s'investir dans le syndicalisme. Le débat est ouvert et sera discuté lors de la prochaine mandature. Pour le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier : «*il est urgent de démystifier le sens du mot engagement et bien préciser les choses, de façon à ce que ça n'effraie pas les gens*». De rappeler que l'engagement peut s'effectuer à plusieurs niveaux, en fonction de la disponibilité de chacun.

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 58

Les éleveurs laitiers ont parlé contrats et filière

Alors que le compte à rebours est lancé et que d'ici quelques semaines les éleveurs recevront une proposition de contrats de la part de leur laiterie, les producteurs de lait Nivernais ont rencontré Xavier Courboin, président de la section laitière de la FRSEA Centre et pièce maîtresse de la stratégie syndicale sur le dossier «*contractualisation*» au sein du Criel Centre.

Les producteurs de lait Nivernais ont dernièrement pris part, à Nancy, à la rencontre organisée par la section laitière de la FDSEA sur le thème de la contractualisation. Dans une période d'incertitude avec une hausse des charges continue qui pèse sur les trésoreries des exploitations, et après le traumatisme des deux dernières campagnes, la volonté des responsables de la FDSEA n'était autre, au travers de cette réunion, que de rassurer les producteurs qui, à l'orée d'un virage certain pris dans l'organisation économique de la filière laitière française, se posent légitimement des questions sur ce que, à marche forcée, le ministre de l'Agriculture leur impose.
C'est ainsi que pendant près de deux heures, Xavier Courboin, président de la section laitière de la FRSEA Centre, et spécialiste du dossier contractualisation au sein du Criel Centre, s'est livré au jeu des questions-réponses avec des producteurs Nivernais désirant en savoir un peu plus sur le cadre juridique de la contractualisation et sur le travail syndical mené pour pouvoir sécuriser au mieux les contrats.

Rien n'oblige les producteurs à signer les contrats

Si la loi oblige les entreprises à présenter des contrats aux producteurs avant le 1er avril 2011, rien ne contraint les éleveurs à signer ceux-ci. C'est en substance ce qu'on rappelé Olivier Hoareau, président de la section laitière et André Bordet à la vingtaine de producteurs présents autour de la table. Dans un contexte de marche forcée, la FNPL et les sections laitières des FDSEA se sont battues pour que ces contrats soient construits en région, au gré d'une démarche interprofessionnelle constructive et avec l'objectif de garantir une sécurité maximale aux éleveurs. Une position aux antipodes des premières velléités des industriels qui, sans l'intervention syndicale, auraient bien profiter du pas de course imposé par la LMA pour faire de la contractualisation un outil d'optimisation économique des entreprises…

Un mot d'ordre : «*Pas de panique*»

Si une chose est sûre, c'est qu'en l'état actuel des choses, le calme s'impose. C'est en tout cas le message que Xavier Courboin tenta de faire passer au cours de ses échanges avec les éleveurs Nivernais alors qu'il détaillait une à une les clauses des contrats et les positions syndicales qui ont été adoptées par la FRSEA au cours des discussions des mois de février et mars. Avec la volonté de ne pas isoler un producteur face à sa laiterie, quelle que soit sa situation, Xavier Courboin rappela que la négociation sur le prix du lait se ferait, conformément à la demande de la FNPL, collectivement et qu'un gros travail syndical était actuellement en cours pour la mise en place des OP (Organisation de producteurs). Et alors que se profile à l'horizon la date fatidique, les élus ont rappelé qu'avant de s'engager, une expertise globale du contrat devait être effectuée pour conforter la place de l'éleveur dans son lien contractuel avec son entreprise. Ainsi, et alors que le numéro indigo de la FNSEA, 0825 729 726, est ouvert et permet aux éleveurs de trouver conseil sur les contrats qui leur sont proposés, la section laitière de la FDSEA programmera une prochaine réunion d'information en avril, une fois les contrats reçus par l'ensemble des éleveurs. Affaire à suivre …

S.L – FDSEA 58

▶ Zoom

Syndicat Cantonal de Clamecy
Un nouveau bureau a été élu

C'est le 17 mars dernier que les adhérents du canton de Clamecy ont procédé au renouvellement de leur bureau cantonal. Avec l'entrée de plusieurs jeunes agriculteurs dans ce nouveau bureau qui officiera sur l'ensemble du mandat syndical à venir, les agriculteurs du canton entendent redynamiser et rebâtir un syndicalisme fort sur le canton, seul garant d'une représentativité accrue des producteurs et des problématiques locales au sein des instances départementales, régionales et nationales.
Notons qu'à l'occasion de cette élection, Yves Delfolie, président cantonal de longue date a vu Didier Bonotte, céréalier sur la commune de Clamecy, lui succéder. Deux vice-présidents, Eric Masson et Jean-Bernard Pouchain, et un secrétaire général, Etienne Delfolie épauleront Didier dans sa tâche, avec l'appui des membres du bureau, Jean-Marie Beaufils, Yves Delfolie, Jean-François Girault, Marie-Claude Masson et Laurent Petot.

S.L – FDSEA 58



Carte Moisson FDSEA

Offre Présence Verte !

La FDSEA est fière d'accueillir Présence Verte, nouveau partenaire Carte Moisson, qui vous propose son service de téléassistance à la personne à des coûts exceptionnels.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS FDSEA 21 ET 89



Offre téléphonique mobile !

La FDSEA21 s'associe avec SFR Business Team pour offrir à ses adhérents des tarifs exceptionnels en téléphonie mobile

Deux options vous sont proposées :

- Engagement de 24 mois : abonnement 9,85€ HT/mois. Communications illimitées à 0,055€ HT/minute
- Engagement de 36 mois : abonnement 9,85€ HT/mois. Communications illimitées à 0,05€ HT/minute

OFFRE RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX ADHÉRENTS FDSEA

Reliquats d'azote sortie hiver

Synthèse des prélèvements en Côte d'Or pour la campagne 2011

Le 4ème programme d'actions de la Directive nitrates impose aux exploitants agricoles la réalisation d'un plan de fumure azotée prévisionnel pour chaque îlot de l'exploitation selon la méthode des bilans.

Le calcul de cette quantité d'engrais azoté à apporter doit faire appel à l'évaluation d'un certain nombre de critères dont la valeur du reliquat azoté (quantité d'azote restant dans le sol après l'hiver disponible pour la culture).

En ce qui concerne l'évaluation de ce reliquat, l'exploitant est tenu de faire, sur au moins un îlot de son exploitation, une détermination du reliquat d'azote en sortie d'hiver. Si la surface en SCOP est supérieure à 100 ha, une nouvelle détermination par tranche de 100 ha de Scop sera réalisée.

A partir des résultats récupérés auprès des laboratoires d'analyses et organismes participant à la campagne de prélèvements, la Chambre d'agriculture a établi une synthèse des données afin de pouvoir estimer les valeurs des reliquats pour les parcelles n'ayant pas fait l'objet d'analyse.

Cette synthèse a pris en compte les résultats des 2904 parcelles analysées disponibles au 10 mars 2011.

Un seul horizon a été analysé pour 49% parcelles, deux horizons pour 43% des parcelles et trois horizons pour 8% des parcelles.

Plusieurs critères ont été croisés afin d'essayer de dégager des tendances : la culture, le type de sol, le précédent, la présence de culture intermédiaire, l'apport d'amendements organiques.

En 2011, On note un effet des apports organiques uniquement pour les cultures de colza et de maïs ainsi qu'une légère différence pour la culture de moutarde.

Dans les tableaux suivants sont présentés des valeurs de reliquats par horizon de 30 cm
(H1= 0-30 cm ; H2= 30-60 cm ; H3= 60-90 cm)

Tableau 1 - Effet des apports de matières organiques sur le RSH

Cultures en place		Céréales d'hiver		Colza		Maïs		Moutarde Hiver	
		unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles
Avec Apports de matière organique	H1	19	171	26	44	24	8	19	9
	H2	15	72	26	9	17	3	23	9
	H3	13	29			25	1	16	1
Sans Apports de matière organique	H1	19	1827	19	248	22	42	20	34
	H2	15	785	12	55	15	25	18	23
	H3	13	165	12	8	11	3	17	6

Tableau 2 - Effet du développement des CIPAN sur le RSH

Développement du couvert / Type de couverts		Faible		Moyen		Elevé	
		unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles
Graminées	H1	22	10	16	10		
	H2	19		17			
	H3						
Crucifères	H1	22	42	23	51	27	12
	H2	16		16		23	
	H3	2		15			
Mélange	H1	22	37	26	59	29	19
	H2	12		21		21	
	H3	10		20			
Légumineuses	H1					24	5
	H2					17	
Cultures de Printemps sans CIPAN	H1	17	170				
	H2	21	94				
	H3	20	11				

La mise en place de cultures intermédiaires (Cipan) a également eu un effet sur la valeur des reliquats pour les cultures de printemps. Plus le couvert était développé et minéralisant facilement, plus le reliquat du 1er horizon est élevé (5 à 6 unités). Par contre, une Cipan avec un développement faible a permis de diminuer les horizons inférieurs H2 et H3 de 5 à 10 unités.

Les reliquats qui correspondent à ces deux critères discriminants, matière organique et Cipan, ont été isolés. Une analyse a ensuite été effectuée sur les reliquats restant en croisant les cultures, les précédents et les types de sols. Nous avons choisi de présenter uniquement les résultats pour les sols argileux dans le tableau n°3.

Tableau 3 - Valeur de RSH en fonction des cultures en place et du précédent pour un sol argileux

Précédents / Cultures en place		Céréales d'hiver		Colza		Cult. Print.		Moutarde Hiver	
		unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles	unités	Nbre de parcelles
Céréales pailles enfouies	H1	21	141	20	40	21	60	19	6
	H2	14	41	11	5	20	41	20	3
	H3	7	2			21	2	13	2
Céréales pailles enlevées	H1	20	390	20	138	22	75	23	14
	H2	16	70	15	21	20	36	19	9
	H3	19	3	10	5	20	6	31	1
Colza, Pomme de terre, Pois, Oignons,	H1	20	412	11	2	23	4		
	H2	18	95			13	1		
	H3	15	14						
Légumineuses	H1	27	20	57	1	27	2		
	H2	20	2			7	1		
Prairies/Jachères	H1	39	8	31	1	23	3		
	H2	25	1			36	1		
Tournesol	H1	17	56			13	8		
	H2	12	36			19	5		
	H3	10	7			16	2		
Soja	H1	12	18			18	2		
	H2	15	16			21	1		
	H3	14	1						
Moutarde	H1	22	31			27	6		
	H2	19	20			17	4		
	H3	22	3			8	1		
Maïs	H1	21	46			22	10		
	H2	16	12			21	4		
	H3	11	4						
Moyenne	H1	21	1122	20	182	17	170	21	20
	H2	16	295	14	26	21	94	19	12
	H3	14	36	10	5	20	11	19	3

Pour les autres types de sols, on peut considérer les valeurs du tableau n°3 en appliquant les corrections suivantes :

	H1	H2	H3
Sols limoneux (limons, limono-argileux,..)	-4	-3	-3
Sols sableux	+0	-2	-5

ANNE HERMANT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR
03.80.28.81.29

En pratique

Vous pouvez soit :
- Prendre la valeur du RSH qui correspond aux croisements culture/précédent du tableau 3 et appliquer la correction du type de sol si besoin ou d'un apport de matière organique (5 à 10 unités au total) pour le colza et le maïs.
- Prendre la valeur du RSH dans le tableau 2 pour les cultures de printemps avec Cipan.
- Prendre les valeurs moyennes générales pour toutes les situations peu ou pas représentées (faible nombre de parcelles analysées) :
Moyenne générale (2904 échantillons) :
H1= 19 unités H2= 15 unités H3= 13 unités



Montbéliarde

Pour la défense et la promotion de la race

Réunis en assemblée générale à Bretigny, les éleveurs du syndicat d'élevage bovin de la race montbéliarde ont fait le point sur l'actualité de leur race. Sanitaire et promotion de la race étaient notamment au programme.

François Bourguignon a débuté l'assemblée générale avec les dossiers sanitaires. Tout d'abord avec la FCO. *«Cette année, la vaccination étant devenue volontaire et payante, combien d'éleveurs vont continuer à la pratiquer ?»* s'est demandé le président avant répondre : *«libre à nous de prendre cette décision en fonction des risques encourus et très certainement au vu des problèmes rencontrés individuellement au cours des premières années. Il faut savoir que certains spécialistes préconisent la vaccination d'au moins 85% du cheptel afin que l'on ne revoit plus cette maladie au sein de nos élevages».*

«Soutenir le GDS»

François Bourguignon a ensuite fait le point sur la tuberculose bovine : *«à ce jour, 65% de la prophylaxie a été réalisée : 19 foyers ont été déclarés, dont 14 sur des zones dites à risque et à ce jour, 4 sont de nouveau atteints malgré un abattage total. Il semblerait, d'après le GDS, que l'on s'achemine vers un nombre total de foyers inférieur à celui de la campagne précédente, de plus, le pourcentage d'animaux détectés tuberculeux après abattage diagnostiqué est moins élevé (7,5% , contre 13% l'an dernier). Par contre, ce qui est inquiétant ce sont les résultats de la surveillance de la faune sauvage notamment au niveau des sangliers, puisque à plusieurs endroits du département des animaux ont été déclarés positifs... et de ce fait, l'éleveur n'a pas la certitude d'être tranquille et définitivement sorti de ce problème. A quoi sert l'abattage des bovins si derrière cela les prés sont de nouveau contaminés ! Nous devons soutenir le GDS dans ses actions de lutte contre cette maladie car, après avoir obtenu le classement du sanglier comme «nuisible», il demande des mesures complémentaires fortes vis à vis notamment du blaireau, de l'agrenage... et exige que chacun prenne ses responsabilités (éleveurs, chasseurs, écologistes, État…)».*

Un maïs favorable

Jean-François Dessolin (Côte d'Or Conseil élevage) a présenté les différents graphiques de production. Les différentes courbes sont en hausse par rapport à l'an passé (+ 263kg lait/vache, six jours de lactation en plus) et traduisent en partie l'investissement génétique des éleveurs. Le potentiel a notamment augmenté en fin d'année : ceci peut s'expliquer par la bonne qualité du maïs.

Les taux butyreux et protéique continuent d'augmenter mais très légèrement (+0,1 chacun). Les taux cellulaires sont le seul point négatif. Les augmentations de références laitières, avec la hausse du nombre de vaches par exploitation impliquant parfois des soucis d'hygiènes peut expliquer cette hausse, de même que la raison génétique avec des taureaux *«bons en lait mais avec des index cellulaires négatifs»*. *«C'est la troisième année de hausse, nous avons vraiment du mal à retrouver les chiffres de 2006»* commentait Jean-François Dessolin.

L'assemblée générale s'est terminée sur un exposé de Michel Tissier, ancien directeur d'Umotest, sur la sélection assistée par marqueurs qui continuer d'avancer à grands pas.

AG



François Bourguignon, le président du syndicat (ici à gauche), a notamment parlé des dossiers sanitaires et de la promotion de la montbéliarde.

▶ Place aux concours

Les éleveurs ayant présenté des animaux aux concours ont été salués. Lors du Sia 2010, la seule vache de Côte d'Or venait de l'Abbaye de Cîteaux (6ème prix de section). Au «*Montbéliard Prestige de Besançon*», la Côte d'Or était représentée par deux vaches appartenant à Chantal Jacquet de Riel-les-Eaux. La Montbéliarde était également présente à la foire de Dijon sous le chapiteau de la Ferme de Côte d'Or avec deux animaux : une vache de L'Earl Favet (Blagny-sur-Vingeanne) et une vache du Gaec de la Source (Mornay). Le président a remercié Christian Lhernault qui s'est occupé des animaux pendant la durée de l'exposition. Pour les rendez-vous à venir, le concours départemental de Saint-Seine-l'Abbaye du dimanche 22 mai, où seront présentées les autres races du département, a été cité. Quant au concours spécial de Bourg-en-Bresse, il aura lieu les 24, 25 et 26 juin. La Côte d'Or disposera de 4 places de titulaires et 3 places de suppléantes.

Simmental française

«Des progrès génétiques incontestables»

Le syndicat départemental des éleveurs de la race Simmental française a tenu son assemblée générale à Saint-Seine-l'Abbaye. Grande satisfaction pour le syndicat : la race est celle qui progresse le plus sur le plan génétique.

Sylvain Aubry, le président du syndicat, est tout d'abord revenu sur la conjoncture 2010 peu favorable et a mis en avant la rusticité et la fertilité de la Simmental pour limiter les charges d'élevage. *«La valorisation des fourrages grossiers sur les exploitations est un atout non négligeable auquel se prête bien notre race»* précisait Sylvain Aubry. Le président a enchaîné en remerciant les éleveurs qui répondent présent lors des concours nationaux. Le concours départemental se déroulera le dimanche 22 mai à Saint-Seine-l'Abbaye dans le cadre de la fête du lait.

«Progression de la race»

Sur le plan génétique, *«les progrès de notre race au niveau départemental sont incontestables»* s'est réjouit Sylvain Aubry, *«le nombre de mères à taureaux recensées a augmenté. Le nombre d'animaux entrant en station de testage prouve la dynamique des différents élevages accompagnés et conseillés par notre technicien. Au niveau du schéma de sélection, une série de testages avec Viaduc et quelques autres, qui sortent avec des index fort intéressants et des originalités génétiques facilement utilisables dans nos troupeaux, démontre la bonne orientation des choix de l'O.E.S. (Organisme et entreprise de sélection). Par ailleurs, l'augmentation de la base mobile constatée lors de la dernière sortie d'index des taureaux est un bon indicateur de la progression de notre race»*. Selon Hervé Vignon (O.E.S.), la Simmental française est tout simplement la race qui progresse le plus en terme de potentiel génétique.

De plus en plus de lait

Les résultats présentés par Côte d'Or Conseil élevage sont encourageants. La production laitière continue de progresser (+322 kg/vache entre 2009 et 2010). De 4682 kg en 1990, la production annuelle de lait par vache est passée à 6423 kg en 2010. L'augmentation de la durée des lactations est toutefois de 39 jours entre cette période. Entre 2009 et 2010, celle-ci se chiffre à 8 jours, et explique environ un tiers de l'augmentation de production. Cette hausse est également constatée pour les primipares. *«C'est une très bonne chose pour l'avenir du cheptel»* commentait Jean-François Dessolin. La Côte d'Or confirme sa supériorité par rapport aux moyennes nationales. Les taux butyreux et protéiques augmentent légèrement (+0,2). Le seul bémol de l'analyse laitière est le graphique des taux cellulaires, dont les courbes continuent de s'élever (de 248 000 en 2009 elles passent à 261 000 en 2010). De gros écarts sont constatés entre les exploitations, avec des rapports allant de 1 à 10, certaines dépassant les 500 000 cellules de moyenne. L'augmentation de référence laitière et des taureaux négatifs en cellules peuvent expliquer ces mauvais taux.

Aurélien Genest



Hervé Vignon (OES Simmental) et Sylvain Aubry (président du syndicat), tous les deux satisfaits de l'avancée de leur race favorite.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

Bioénergies dans un élevage de volailles de l'Yonne

«Chauds, chauds les ballots de paille…!»

Eleveurs de volailles installés aux Ormes, près d'Aillant-sur-Tholon, Jean-Pierre et Romain Ribierre ont fait le choix novateur de s'équiper d'une chaudière biomasse alimentée en ballots de paille pour assurer le chauffage de leurs bâtiments



Un projet novateur et performant en matière bioénergétique, qui a pu bénéficier de subventions émanant conjointement du Pôle d'excellence rurale, du Conseil régional et du Feader.

Eleveur céréalier, Jean-Pierre Ribierre exploite en Earl avec son fils Romain, 10 000 m² de poulaillers en contrat avec la société Duc. Elevés en liberté à l'intérieur de cinq bâtiments de production, les poussins arrivés à l'âge d'un jour, repartent 57 jours plus tard pour Chailley, au poids de 2,3kg. Production annuelle : un million de poulets. Plusieurs années déjà que Jean-Pierre Ribierre s'interrogeait sur les moyens d'utiliser une autre énergie que le gaz pour assurer une température au sol régulière de 32° à l'intérieur de ses poulaillers : «*mon optique était de court-circuiter totalement les énergies fossiles. D'une part pour des questions d'environnement et d'autre part pour des motifs économiques*». Intéressé dans un premier temps par un système utilisant des granulés de paille, son choix s'est finalement porté sur une chaufferie biomasse de conception danoise, utilisant directement des ballots de paille pressée. Avec l'avantage d'une alimentation directe et locale, issue des champs tout autour.

Un système chauffage central

Réalisés entièrement par l'éleveur et son fils, les travaux d'installation ont duré cinq mois. Le principe du système est simple, pouvant s'apparenter à un chauffage central. Acheminée par un tapis de 25 mètres assurant une autonomie de 12 heures, la paille est conduite au moyen d'une vis d'alimentation gérée à partir de cellules, jusque dans la chambre de combustion. Un système de potentiomètres sur le moteur et un taux d'oxygène des fumées analysé par ordinateur gérant le débit de paille nécessaire. Équipée de sprinklers anti feux pour éviter tout retour de flammes, la chaudière en dépression est assistée d'un aspirateur régulé pour une évacuation permanente des fumées. Un ventilateur insuffle l'air nécessaire pour la combustion selon un double circuit : de l'air primaire pour la combustion, de l'air secondaire servant à brûler les gaz dégagés par cette combustion. Le dégagement des cendres en continu vers un cendrier par un mécanisme de grilles évitant qu'elles ne se transforment en scories. Portée à une température de 85°, l'eau est stockée dans un ballon tampon d'une contenance de 10 000 litres, avant de partir alimenter, via un circuit de tuyaux triple isolation enfouis sous terre, les deux aérothermes que contient chaque bâtiment. Le tout sans entretien particulier, la tubulure intérieure de la chaudière étant nettoyée automatiquement par de l'air comprimé.

Des résultats économiques et environnementaux

Un an tout juste après sa mise en fonctionnement, la chaudière à ballots de paille donne toute satisfaction à ses propriétaires qui, hormis une légère charge de travail supplémentaire, sont enclins à n'y voir que des avantages : «*avec le gaz, on produisait du monoxyde de carbone à l'intérieur des poulaillers, ainsi que de l'eau. Songez que lorsqu'on brûle une tonne de gaz, on produit 1,9 tonne d'eau ! Là, on a une ambiance sèche, une hygrométrie parfaite, on ventile mieux, on chauffe mieux…, améliorant d'autant le bien-être animal*». Les résultats économiques sont également au rendez-vous selon Jean-Pierre Ribierre : «*si on avait chauffé au gaz cet hiver, on aurait consommé entre 60 et 70t pour le moins, contre 450 tonnes de paille avec le nouveau système. Les premières estimations font espérer un retour sur investissement sur huit ans. Et encore, je ne tiens pas compte de l'amélioration des performances de l'indice de consommation*».

L'aspect environnemental du système a aussi son importance : en un an, selon l'Ademe, 170 tonnes d'équivalent pétrole économisés et 180 tonnes de CO^2 en moins dans l'atmosphère. Des céréales produites sur l'exploitation pour nourrir les poulets, des effluents qui vont nourrir les cultures dont on utilise la paille pour chauffer les poulaillers et qui, une fois brûlée apportera des cendres pour enrichir de matières organiques les cultures… Le cycle est bouclé !

DOMINIQUE BERNERD



450 tonnes de paille brûlées cet hiver contre une consommation estimée entre 60 et 70 tonnes si le chauffage avait été assuré par le gaz… Pour Jean-Pierre Ribierre, «*le compte y est !*».

Particulièrement fines, les cendres issues de la combustion de la paille iront enrichir les terres cultivées sur l'exploitation.

Charolais

Un champion nommé «*Ferdinand*»

Un éleveur de Joux la Ville, primé à l'Open show Charolais qui s'est tenu dans le cadre du «*Simagena 2011*» à Villepinte, lors du Salon International du Machinisme Agricole



«*Ferdinand*», de l'Earl «*La croix du château*», lauréat 2011 de l'Open show Charolais au Simagena, en catégorie «*Jeune mâle de l'année*».

Rendez-vous biennal incontournable des professionnels de l'agroéquipement, le Sima est aussi un point de rencontre pour les éleveurs européens, au travers de Simagena, son pôle élevage, créé en 1994. L'édition 2011 a répondu à toutes les attentes des visiteurs, avec plus de 400 bovins et 300 éleveurs sélectionneurs présents, venus de neuf pays différents. Carrefour d'échanges commerciaux, le Simagena est aussi l'occasion pour les professionnels de l'élevage de donner une image de leur savoir faire et valoriser les performances de leurs animaux.

Déjà primée en 2009 avec sa génisse «*Distinguée*», lauréate section femelle de l'Open charolais, Valerie Bretagne, de l'Earl Bretagne de Joux la Ville, exploitation spécialisée en polyculture et élevage bio, participait pour la troisième fois au salon, présentant son veau «*Faculté*», en catégorie «*Jeune mâle de l'année*». Lui-même éleveur, son fils Alexandre a réussi un joli coup pour sa première participation, plaçant les trois animaux qui l'accompagnaient, dans les cinq meilleures places du concours, dont la 1ère, pour «*Ferdinand*», fils de «*Valina*» et «*Britannicus*», tout juste âgé de neuf mois. Comme le reconnaît dans un sourire Valérie : «*en nombre d'animaux primés, il est passé devant maman ! L'élève a doublé la personne qui l'avait initié !*».

Prochaine étape : le concours charolais du SIA 2012 !

Propriétaire de l'Earl «*La Croix du Château*» à Joux la Ville, Alexandre Bretagne, 25 ans, a toujours «*baigné*» dans le monde de l'élevage. Après l'apprentissage maternel est venu le temps de la formation, effectuée chez Jean-Louis Riotte, son maître de stage, éleveur à Angely. Installé depuis cinq ans, Alexandre Bretagne est à la tête d'un cheptel constitué pour moitié d'animaux provenant de l'élevage de ses parents. L'autre moitié provenant de l'éleveur Jean-Louis Riotte. Outre «*Ferdinand*», arrivé premier, ses deux jumeaux, «*Fantomas*» et «*Fernand*» se sont classés respectivement 4ème et 5ème de l'Open show Charolais. Un palmarès qui incite le jeune éleveur à participer s'il est retenu parmi les 30 élus, au concours charolais de l'édition 2012 du Salon international de l'agriculture, porte de Versailles. Pour l'anecdote, si «*Ferdinand*» appartient à son fils, c'est Valérie Bretagne qui présentait l'animal à Villepinte : «*il n'y a que moi qui peux le tenir ! Que ce soit pour le concours ou le défilé, il n'accepte personne d'autre, essayant même de botter mon fils !*». Peut-être le souvenir des premiers jours qui ont suivi sa naissance, où, rejeté par sa mère qui ne voulait pas s'en occuper, «*le bébé charolais*» fut élevé au biberon par Valérie, le temps de lui trouver une mère de substitution. Non seulement «*Ferdinand*» a de beaux aplombs, un beau squelette, une belle masse musculaire…, mais en plus, il a de la mémoire !

DOMINIQUE BERNERD

UN MOYEN MODERNE
ET RAPIDE POUR PUBLIER
VOTRE ANNONCE LÉGALE
legales@terres-de-bourgogne.net
RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE PATRICIA
AU 03 80 78 90 42
devis établi rapidement

Prairies temporaires

Veiller au choix des variétés

Quelle que soit la période d'implantation, printemps ou automne, la clé de la réussite de l'implantation d'une prairie temporaire tient souvent aux variétés qui vont constituer le mélange.

«*Pour une implantation printanière, le plus tôt est le mieux, c'est-à-dire au cours de la deuxième quinzaine de mars*» affirme Anne Blondel, technicienne d'Ain Conseil Elevage. Cela concerne en particulier les zones de montagne où les prairies ont souvent subi les attaques des campagnols ou encore les dégradations des sangliers. Il s'agit alors de refaire entièrement le couvert.

Roulage impératif

«*L'un des secrets d'une bonne implantation réside dans la préparation du sol*» précise-t-elle. «*Le sol doit être plat et la structure de la terre bien affinée. Les graines fourragères sont très fines, il est donc déterminant que le sol soit bien rappuyé, afin qu'elles ne s'enfoncent pas trop profondément. Le passage du rouleau avant le semis est incontournable. C'est particulièrement vrai pour les sols argileux qui ont tendance à gonfler en hiver sous l'action de l'eau et du gel. Il faut toutefois veiller à conserver un sol meuble pour limiter l'attaque des limaces*».

Pour ensemencer, l'utilisation d'un semoir à céréale est envisageable, il nécessitera simplement un passage croisé pour éviter de laisser trop de zones vides propices à l'envahissement des adventices. Pour une répartition homogène des semences, le semis à la volée semble une bonne solution. Dans ce cas, si vous choisissez un mélange de variété, il faut veiller à éviter le phénomène de tri généré par des densités hétérogènes. On peut dans ce cas choisir d'effectuer des semis successifs de graminées et de légumineuses. Il est bon aussi d'intervenir sur le réglage du sabot afin de déposer les graines à la bonne profondeur (+ ou - un cm). Un nouveau passage du rouleau est impératif pour favoriser le bon contact graine/terre.

L'objectif est que la levée soit la plus rapide possible, afin que les semis prennent le dessus sur les mauvaises herbes.

Prendre le temps de choisir

Dès la levée, plutôt que la mise en pâture immédiate, procéder à une première fauche, afin de stabiliser et de renforcer l'installation de la prairie. Car le piétinement des animaux, si le sol n'est pas bien tassé, va avoir tendance à détériorer le couvert. Celle-ci aura aussi pour fonction de nettoyer les annuelles. La réussite de l'implantation d'une prairie temporaire résulte avant tout du choix des variétés. «*Les agriculteurs s'en désintéressent un peu*, regrette Anne Blondel *et ne lui consacrent pas suffisamment d'attention. Pourtant, la qualité de la nourriture du troupeau est déterminante. Ce choix doit s'effectuer selon différents critères, la nature des sols, l'utilisation fauche, pâture ou les deux, la durée d'implantation souhaitée*». Aux mélanges tout prêts, préférez ceux qui sont élaborés sur mesure, donc mieux adaptés à vos sols, à votre utilisation et à la durée souhaitée.

MAGDELEINE BARRALON



C'est un moment clé pour tout élevage

Les bonnes pratiques pour une mise à l'her

Période importante pour la réussite de son année fourragère, la mise à l'herbe doit être bien gérée au plan technique afin d'éviter les risques sanitaires et économiques. Les bonnes pratiques rejoignent là quelques règles de bon sens.



Moment important de l'année fourragère, la mise à l'herbe doit être réfléchie à l'av d'abreuvement, les chargements...

Les réseaux d'élevage insistent particulièrement sur quelques étapes essentielles au moment du lâcher des animaux. Car en dehors des conséquences sanitaires qui peuvent être dommageables, il s'agit aussi de réussir la saison de pâturage à venir, ce qui suppose :

- de ne pas gaspiller l'herbe au moment de sa plus forte croissance,
- de ne pas se retrouver à court en été,
- de constituer suffisamment de stocks pour l'hiver suivant.
- Enfin, l'herbe s'impose dans tout système allaitant comme l'élément le mieux adapté et le plus économique pour nourrir les bovins, il est donc essentiel de disposer de prairies de qualité, bien entretenues, et pourvues d'une flore suffisamment riche et diversifiée, afin de réaliser l'essentiel du gain de poids avec de l'herbe pâturée.

«Lâcher» sans trop attendre

La date idéale du lâcher va dépendre de la portance des sols et de la pousse de l'herbe. Une mise à l'herbe précoce permet de mieux gérer l'explosion de la pousse au début du mois de mai. Un lâcher trop tardif peu engendrer du gaspillage par piétinement, des refus dès la mi-mai et au final un manque d'herbe juste avant l'été. Tôt dans la saison, ce sont les génisses et les boeufs qui supporteront le mieux une mise à l'herbe précoce, dès la mi-mars. Progressivement, les autres catégories de bovins sortiront à leur tour, en respectant également une bonne transition alimentaire sur deux à trois semaines, avec un apport complémentaire de fibres et de minéraux. Ces précautions assureront aux animaux de profiter au mieux de la forte pousse du mois de mai.

Bien ajuster le chargement

Les réseaux d'élevage ont démontré que sur des prairies à bon

▶ Zoom sur…

Attention à l'herbe "jeune"

Au début du printemps, l'herbe jeune se caractérise par sa grande richesse en eau, sa faible teneur en cellulose et amidon, sa richesse en azote et sucres solubles. Il faut donc rééquilibrer la ration alimentaire quotidienne en fonction de ces caractéristiques, avec un apport complémentaire en foin, paille, céréales, ensilage de maïs). En fonction de la nature de la ration hivernale, il va falloir aussi adapter le temps de transition en gérant sa progressivité. On conseille en général de mener la transition alimentaire sur trois semaines.

En fonction aussi de la qualité des prairies (qualité et richesse de la flore, état d'entretien...) l'herbe jeune peut s'avérer pauvre en constituants minéraux pourtant essentiels, comme le sodium, le magnésium, le sélénium, l'iode. Le maintien de l'apport en oligo-éléments est donc essentiel pendant cette délicate



transition, soit sur la pâture, soit par anticipation, deux à trois semaines avant la mise à l'herbe. La mise à disposition de blocs à lécher riches en magnésium permet de prévenir les carences et les problèmes de santé qui en découlent : difficulté à se mouvoir, baisse de productivité pour les laitières, tétanie d'herbage...

s
be réussie



ance en prenant en compte les contraintes de parcellaires, les possibilités

potentiel, l'autonomie fourragère est atteinte tant que le chargement ne dépasse pas les 1,3 UGB/ha d'herbe. Le chargement au printemps représente un critère très important, car le niveau des stocks fourragers en dépend. En fonction du niveau d'intensification les réseaux d'élevages estiment qu'il faut 2,5 à 3,5 couples mère/veau/ha. Au delà, la constitution des stocks s'en trouvera limitée. L'objectif a atteindre étant de faucher 50% de la surface en herbe en première coupe. Dans le cas d'un chargement élevé, les exploitations devront prévoir des fauches précoces, en mai afin de redonner rapidement des repousses de qualité aux animaux. En fonction du temps cela supposera de recourir à l'ensilage ou à l'enrubannage.

Moment important de l'année fourragère, la mise à l'herbe doit être réfléchie à l'avance en prenant en compte les contraintes de parcellaires, les possibilités d'abreuvement, les chargements... Tout en étant prêt à réaliser des ajustements en fonction des conditions climatiques de l'année.

▶ Repères

- Mettre a l'herbe dès que la portance des sols le permet
- Pâturer ras à la mise à l'herbe
- Changer de parcelle dès qu'il ne reste plus que 5 à 6 cm d'herbe
- Faucher les refus à partir de fin mai
- Bien nettoyer les parcelles à l'automne en évitant le surpâturage

D'APRÈS RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Éviter les risque sanitaires

Jouer la transition progressive

Les qualités d'une herbe fraîche ne sont plus à démontrer en élevage bovin, mais la transition entre une alimentation hivernale et celle du pré doit être gérée avec attention pour éviter les accidents. Tout est dans une transition progressive et une bonne connaissance du troupeau.

En ces temps d'augmentation du coût des céréales, l'exploitation de l'herbe ne peut être que bénéfique d'un point de vue économique, à condition, toutefois, de ne pas bousculer la physiologie des animaux pour éviter des conséquences néfastes. Aussi, quelques règles sont-elles à respecter pour passer la période transitoire toujours délicate. Plus la mise à l'herbe est précoce et plus la transition doit être progressive. Dans certains cas, le déprimage qui consiste à faire pâturer tôt sur une herbe courte destinée à être fauchée, peut être une stratégie intéressante. En de cas, on visera à limiter les effets négatifs du piétinement en adaptant le chargement (de 0,7 à 1 UGB par ha). Sur les parcelles destinées au pâturage cette approche permettra d' optimiser la ressource fourragère jusqu'à l'arrivée de la période sèche.



Lors de la mise à l'herbe, pour éviter les risques sanitaires, il faut observer une transition progressive entre une alimentation hivernale et celle du pré et avoir une bonne connaissance du troupeau.

Tétanie de l'herbage, premier risque

Il faut compter au moins de trois semaines (en particulière pour les laitières) pour réaliser la transition alimentaire et passer d'une nourriture à base de matière sèche majoritaire à une celle à dominante cellulolytique. Durant la première semaine, il faut limiter la durée du pâturage à deux ou trois heures quotidiennes, puis augmenter progressivement les sorties. De même, mieux vaut conduire les animaux au pré l'après-midi quand leur panse est pleine. En parallèle, comme l'herbe est riche en azote, une diminution des concentrés azotés dans la ration s'impose. Cependant, l'herbe étant plutôt pauvre en éléments tels que le sel, le sélénium, l'iode et le magnésium, pour maintenir un équilibre, il faut complémenter l'apport en oligo-éléments en plaçant un bloc à lécher. Attention aussi au stress des premiers jours qui va favoriser une accélération du transit, stress amplifié en conditions climatiques défavorables. La tétanie de l'herbage se présente avec les symptômes suivants: tremblements musculaires, agitation ou encore convulsions. Elle peut être mortelle si la maladie n'est pas traitée à temps.

Le parasitisme

Les animaux infestés par les strongles peuvent développer des maladies digestives, pulmonaires… et souffrent de retard de croissance, de troubles de la reproduction.

Les animaux les plus sensibles au parasitisme sont ceux qui pâturent depuis une à deux saisons. Les animaux fragilisés par trop de traitements antiparasitaires le sont également. Il faut donc trouver un équilibre afin d'éviter les problèmes aigus tout en favorisant le développement d'une immunité en permettant le contact avec ces mêmes parasites. Pour les premiers, les pâturages non encore utilisés par des adultes ou par des animaux abordant leur deuxième saison sont à privilégier. Les traitements ne seront administrés, quoi qu'il en soit, si nécessaires, qu'en cours de saison. Pour les animaux ayant déjà pâturé une année, le taux de pepsinogène est à vérifier pour connaître leur degré d'immunité et agir si nécessaire. Divers traitements existent sur le marché et doivent être ajustés au cas par cas. Par ailleurs, le parasitisme est plus fréquent en zones humides, lorsqu'il n'y a pas eu de gel important dans les pâtures, lorsque la densité des animaux a été trop importante, lorsque ces derniers ont manqué d'oligo-éléments.

L'entérotoxémie, une maladie qui se prévient

Une entérotoxémie est une maladie mortelle due au développement anormalement important d'une bactérie anaérobie, le clostridium qui touche tout particulièrement les souches à viande et à croissance élevée. Elle ne peut se traiter que par une approche préventive avec une vaccination (au moins un mois avant la mise à l'herbe) qui consistera à deux injections sous cutanées à 3 semaines d'intervalle. La vaccination permetde prévenir cette maladie sans pour cela renoncer à des mesures qui ont montré toute leur efficacité : bien gérer la mise à l'herbe et respecter les quelques règles déjà évoquées.

PHYTOFARM seau à lécher 25 kg minéral 6/14/8, mélassé aux plantes aromatiques et apéritives pour bovins, caprins, ovins, **dès la mise à l'herbe** et les repousses **à l'automne**. La consommation est de 200 à 300 g/bovin et de 20 à 50 g/caprin ou ovin par jour. Limiter à 1 seau pour 10 bovins ou 50 caprins ou ovins par semaine. Puis fin mai-début juin,donner, 3 fois de suite tous les 21 jours une **Bassine Bovin Patûre 15 kg** aux plantes pour aider ces animaux à éliminer les vers intestinaux responsables de troubles digestifs , sans délai d'attente.



DEMAVIC LABORATOIRES
6 Rue Pr. Louis NEEL - B.P 50101 - 21603 LONGVIC Cedex
Tél : 03 80 67 03 84 - Fax : 03 80 67 06 90 - www.demavic.com

Remise de 15% dès 10 seaux soit 28,88 € HT par Phytofarm 25kg et 22,56 € HT seulement le seau Bovin pature 15kg...

COMPERAT
Père & Fils
CO-PRODUITS

La société Comperat Co-produits vous propose: drèches de maïs, drèches de blé, pulpes, luzerne, corn gluten et différents tourteaux.
Pour consulter notre gamme de produits contactez-nous au
03 86 34 20 81 / 06 13 75 38 19
ou par mail: contact@comperat.fr
Venez nous rencontrer sur notre stand lors du salon d'Eurogénétique à Epinal
à partir du 31 mars jusqu'au 2 avril

POUR LA MISE À L'HERBE, PENSEZ CHAPUIS FRÈRES !



20 tonnes de stock disponible

21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage
JOURDAIN

Aménagement des prairies

Réfléchir globalement

Que ce soit pour les races à viande ou les laitières, le pâturage représente beaucoup d'avantages tant qualitatifs qu'économiques. Il faut toutefois prendre certaines précautions pour réussir la mise à l'herbe autant d'un point de vue sanitaire pour les animaux que dans l'aménagement des prairies.

L'herbe demeure un aliment de grande qualité nutritionnelle qui participe à la diversification alimentaire et s'avère très intéressante en matière de coût. En élevage allaitant, l'utilisation des prairies est incontournable permettant chaque jour une croissance de l'ordre d'un kilogramme. Selon les régions, les conditions climatiques et la taille du troupeau, les pratiques du pâturage diffèrent. En Drôme, c'est le pâturage tournant qui est adopté de façon majoritaire, ce qui nécessite des aménagements à envisager de façon globale : chemin d'accès, clôtures, abreuvement des parcelles.

Circuit et clôtures

Pour une bonne gestion de l'herbe et son renouvellement, il faut limiter la présence des bovins dans chaque aire de pâture, sachant qu'une vache consomme environ un are par jour. Après avoir pris en compte les éléments naturels des parcelles (cours d'eau, haies), l'éleveur doit privilégier les formes carrées dans son découpage parcellaire en veillant également à une certaine homogénéité au niveau des sols et de la flore. Pour que les vaches soient bien gardées, selon l'expression populaire, et ne divaguent pas au risque de causer des accidents, le rôle des clôtures est primordial. Les bonnes clôtures sont avant tout efficaces. Toutes les méthodes utilisées n'ont pas le même coût ni la même efficience ou la même longévité. Le choix du matériau, bois ou fer, est laissé à l'appréciation de chaque éleveur mais l'armature doit être solide pour supporter les tractions et maintenir les fils bien tendus. En général, pour une clôture fixe, les piquets sont espacés de trois mètres et de tous les vingt mètres en électrique. Un tenseur ou un ressort est recommandé tous les deux à trois cents mètres, sur les réseaux longs. En clôture électrique, pour une circulation optimisée du courant, il est préférable de prévoir en début de réseau et sur le pourtour des fils de gros diamètre. Bien entendu, il faut aussi intégrer le passage des hommes et des engins ainsi que l'enfouissement des câbles sur cette zone. Lors de la fauche de printemps, les clôtures mobiles facilitent le travail. Quant aux chemins d'accès, ils doivent faire partie du raisonnement global de l'aménagement, en fonction du troupeau présent voire du futur troupeau. Les déplacements seront alors rapides, par des accès résistants mais non agressifs pour les pattes des bovins afin d'éviter toutes boiteries.

A chaque parcelle son abreuvoir

Etant donné la consommation quotidienne d'un bovin qui peut varier de 60 litres à plus de 80 litres pour une laitière, l'eau revêt un caractère primordial en quantité et en qualité. La qualité sanitaire est à surveiller comme son aspect ou son odeur quitte à adjoindre un appareil à chlore, si nécessaire. La place de l'abreuvoir doit aussi être raisonnée en pensant à la période estivale. L'eau doit demeurer fraîche et la distance maximale entre l'abreuvoir et le point le plus éloigné de la parcelle ne doit pas excéder 200 mètres. Quant au débit, il doit être environ de 30 litres par minute pour un bac de 500 litres et un troupeau de 50 têtes.



HALTE AU GASPILLAGE D'ÉNERGIE ET DE PROTÉINES
AMÉLIORER • LA GESTION DE VOS PÂTURES
• la protection des cultures contre le gibier
GRÂCE aux CLÔTURES ÉLECTRIQUES
JOURNÉE PORTES OUVERTES mercredi 30 mars
TEST GRATUIT DE VOS ÉLECTRIFICATEURS
PROMOTION Jusqu'au 30 avril
Fil, ruban, piquet, panneau solaire, isolateur...
Citerne, Couloir et cage de contention,
Bac à eau, pompe solaire, nourrisseur
BARRIÈRE DE PÂTURE DE 1 À 7 M.
Aménagement bâtiment
J.Paul CLERGET
06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative
21320 POUILLY en AUXOIS
Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48
L'Eleveur Bourguignon

Technique

Améliorer conduite et valorisation de l'herbe

Herbo-LIS[1] est une méthode élaborée et proposée par Arvalis-Institut du végétal pour aider les éleveurs à mieux gérer et conduire leur pâturage.

Au milieu des années 1990, l'Institut technique des céréales et fourrages (ITCF), devenu plus tard Arvalis - Institut du végétal, prend conscience de la nécessité de mettre à disposition des agriculteurs des outils de pilotage pour leurs prairies. *«Ainsi, des essais d'une durée de quatre à six ans ont été mis en oeuvre sur plusieurs fermes expérimentales d'Arvalis - Institut du végétal (Indre, Loire-Atlantique, Lorraine), afin d'acquérir des références sur la production des prairies et sur les performances des animaux, en corrélation avec la quantité d'herbe offerte aux bêtes. Ces travaux conduits depuis plus de 25 ans ont permis de construire et de diffuser auprès des éleveurs la méthode actuelle : Herbo-LIS»*, commente Pascale Pelletier, ingénieur régional fourrages d'Arvalis à la ferme expérimentale des Bordes dans l'Indre.

Autonomie et économie

Cette démarche a pour objectif d'aider l'agriculteur à mieux conduire et valoriser l'herbe. Sa gestion est souvent un problème, conséquence de sa pousse variable d'une année sur l'autre et au sein d'une même saison. De plus, dans des régions où la sécheresse estivale est importante, tout se joue au printemps. *«Il est primordial de ne pas passer à côté de cette ressource fourragère peu chère. Baisse de l'autonomie alimentaire hivernale, perte de revenus pour l'éleveur, peuvent découler d'une mauvaise valorisation de l'herbe, notamment dans les élevages où la surface en herbe est dominante»*, fait remarquer Pascale Pelletier.

Prévoir, ajuster, analyser

Cette méthode se décline en trois étapes.

1) Prévision, cette 1ère étape, à réaliser un à deux mois avant la mise à l'herbe, a pour but de planifier l'exploitation des prairies au printemps. *«Trois mots permettent de résumer cette phase : anticipation, réflexion et calage. Chaque exploitant doit alors décrire les parcelles prévues à pâturer par lot d'animaux ainsi que la fauche pour la campagne à venir. L'enjeu est l'amélioration de l'organisation du pâturage, grâce à la mise en place du pâturage tournant, en sachant qu'un minimum de quatre à cinq parcelles par lot au printemps est requis pour bien valoriser l'herbe. Cette phase est essentielle, elle permet de vérifier la cohérence du système fourrager et de résoudre neuf problèmes sur dix. D'autre part, nous avons élaboré pour les calculs une unité spécifique plus précise que les UGB, tenant compte du format des animaux et des objectifs de croissance, nommée Equivalent Vache + Veau pour les bovins viande, qui permet d'estimer les besoins du troupeau»*, explique la conseillère.



Photo: F. d'Alteroche

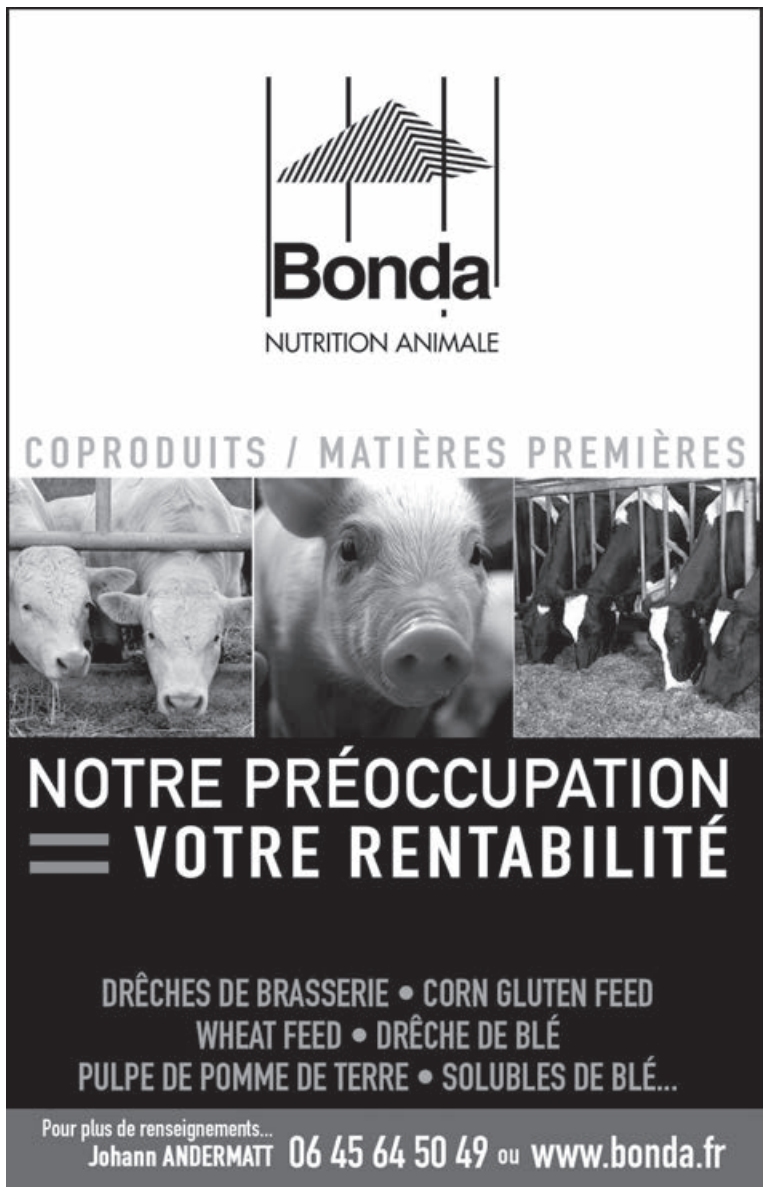
Pascale Pelletier recommande d'effectuer des mesures en zigzag et de manière aléatoire, par exemple tous les vingt pas, pour bien parcourir et mesurer toute la parcelle.

2) Ajustement, cette seconde étape, de mars à juin, consiste à aider l'agriculteur à prendre les décisions d'ajustement de la conduite du pâturage en fonction des conditions climatiques de l'année, pour éviter le manque ou le gaspillage d'herbe. A ce stade, deux outils viendront aider l'éleveur, un herbomètre et le Guide de l'utilisateur (voir encadré). *«En réalisant régulièrement des mesures de hauteurs d'herbe à l'aide de l'HerboMETRE, l'éleveur va évaluer le stock d'herbe disponible par lot d'animaux. Par un calcul simple, il peut en déduire le stock d'herbe utilisable et le traduire en Jours d'Avance de Pâturage, notion pratique pour refléter la quantité d'herbe à pâturer en jours dont il dispose à un instant donné. Des mesures sont nécessaires environ toutes les trois semaines pour prendre de bonnes décisions aux moments importants que sont la mise à l'herbe, la fin du déprimage, avant les fauches précoces et avant la fauche en foin»*.

3) Bilan. En octobre novembre, il est alors temps de réaliser le bilan quantitatif de la campagne écoulée: stocks récoltés, performances des bêtes, d'évaluer et d'expliquer les écarts entre le prévu et le réalisé afin d'envisager des améliorations pour la saison d'herbe à venir. *«Certes, cette méthode requiert un investissement en temps la première année, mais elle permet des gains non négligeables en stocks et en performances des bêtes»*, conclut Pascale Pelletier.

CYRIELLE DELISLE

[1] Herbo-LIS est une méthode et une marque protégée.



Traiter ou ne pas traiter ?

Une stratégie contre les strongles adaptée à chaque génération

Les températures s'adoucissent et vous allez pouvoir bientôt sortir vos vaches et leurs veaux. La tentation est grande alors, en profitant des derniers jours d'étable, de faire une traitement antiparasitaire systématique, sans savoir s'il sera vraiment utile.



Pour les génisses et les mâles de deuxième année d'herbe, les traitements sont à adapter à la conduite du pâturage. Les vaches sont normalement déjà immunisées contre les strongles intestinaux et pulmonaires et quant aux veaux, tant qu'ils consomment plus de lait que d'herbe, le risque reste limité.

Où sont les strongles ?
Fixées au pied de l'herbe, quelques larves de strongles ont survécu à l'hiver. Elles sont peu pathogènes et après avoir atteint le stade adulte, elles sont très prolifiques en production d'œufs, qui seront rejetés dans les bouses.

Quel risque pour les veaux ?
Les veaux nés dans l'hiver consomment en plus du lait de l'herbe en faible quantité. De plus, celle-ci est assez haute au cours du pâturage de printemps, et les larves infestantes de strongles sont plutôt installées à la base des brins d'herbe. Par conséquent, les veaux ne seront quasiment pas infestés au printemps. L'infestation progressera peu à peu, mais sans conséquence sur la croissance des jeunes, contrairement aux animaux de deuxième année qui consomment plus d'herbe.

Traitements précoces des veaux inutiles
Inutile de traiter les veaux à la mise à l'herbe ! Ils ne sont pas infestés, puisqu'ils mangent peu d'herbe. Ce n'est qu'en fin d'été, en août-septembre, qu'il conviendra d'envisager un traitement. En effet, la consommation d'herbe par les veaux est alors plus importante, et l'herbe est plus rase en été.

Les génisses de 30 mois et les vaches sont déjà immunisées
Ces animaux adultes sont normalement immunisés contre les strongles intestinaux et pulmonaires et tout traitement systématique contre ces parasites à la mise à l'herbe est déconseillé.

Génisses et mâles de deuxième année d'herbe : des traitements à adapter à la conduite de pâturage

Ces animaux mis à l'herbe vers la mi mars - début avril vont presque exclusivement être nourris à l'herbe (hormis les taurillons et bœufs de 18 mois vendus maigres en cours de pâturage qui peuvent recevoir du concentré). Sauf sécheresse marquée, il n'est pas non plus distribué de fourrages à cette catégorie d'animaux.
Les bovins de cet âge sont une catégorie sensible qui est en train d'acquérir son immunité. Contrairement aux veaux sous la mère, ces animaux consomment exclusivement de l'herbe et ils recyclent beaucoup plus de parasites qui vont contaminer les prairies. Les conditions dans lesquelles va se dérouler le pâturage durant la saison déterminent le choix des stratégies de traitement. Ce traitement vise à limiter l'effet des parasites sur la croissance des animaux (effet qui ne se manifestera pas avant le mois d'août) :
- soit en limitant la contamination des prairies dès le printemps par utilisation de bolus ou de produits à action rémanente dès la mise à l'herbe,
- soit en protégeant les animaux au pic de contamination des prairies (août-septembre).

Ces deux stratégies en lien avec les conditions de pâturage sont illustrées dans les deux exemples suivants qui recouvrent la plupart des situations rencontrées en charolais.

Pâturage avec réintroduction en été des surfaces en repousse après fauche
Si les animaux pâturent deux ou trois parcelles au printemps et bénéficient à partir de la mi-juillet - début août de repousses d'une ou deux parcelles récoltées en première coupe (parcelles qui ont le plus souvent été déprimées), il n'y a alors pas lieu de faire de traitement à la mise à l'herbe, ni au printemps ou début d'été. Les traitements ne seront à envisager qu'à partir de la mi-août.

Pâturage sur une même parcelle durant toute la saison
Cette conduite avec maintien sur le même pâturage des animaux depuis le lâcher jusqu'à la rentrée et sans réintroduction des repousses issues des surfaces fauchées justifie le traitement dès la mise à l'herbe, même si un déchargement est réalisé (vente d'animaux ou attribution d'une autre parcelle à une partie des animaux du lot).
Ce traitement peut se réaliser :
- soit par bolus à libération continue ou périodique (système adapté aux parcelles éloignées ou sans système de contention des animaux) ;
- soit par un produit à action rémanente avec un premier traitement dès la mise à l'herbe qui devra être renouvelé 8 à 10 semaines plus tard à la mi-mai (pratique qui nécessite alors un système de contention).
Un traitement à partir du 15 août avec un strongylicide rémanent pour couvrir le pic de contamination peut également être envisagé sur les animaux restant sur la parcelle en cas de déchargement, sans nécessiter de traitement à la mise à l'herbe.
Dans le cas d'animaux vendus en mai juin ou plus tard août septembre, des traitements de printemps avec des strongylicide à action rémanente favorisent la croissance.

Traiter mieux, traiter moins: c'est possible dans la plupart des élevages !

Vous trouverez plus de précisions dans le document d'information *«Parasites des bovins : mieux les connaître pour mieux les gérer dans les exploitations du Bassin Charolais»* élaboré par l'Institut de l'élevage en collaboration avec les Réseaux d'élevage, les Chambres d'agriculture et les G.D.S. du Bassin charolais. Ce document a été distribué à l'automne 2004 auprès de l'ensemble des éleveurs charolais. N'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire pour adapter votre stratégie antiparasitaire à la situation de votre élevage.

ARTICLE RÉDIGÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL INSTITUT DE L'ELEVAGE - G.D.S. - E.D.E. - CHAMBRES D'AGRICULTURE DES DÉPARTEMENTS DU BASSIN CHAROLAIS, PLACÉ SOUS LA COORDINATION DE CHRISTIAN MAGE

▶ Zoom…

Et les autres parasites ?

La mise à l'herbe n'est pas la bonne période pour traiter contre les paramphistomes, grandes douves et strongles pulmonaires. Des articles leur seront consacrés ultérieurement. Certains éleveurs traitent leurs animaux contre la grande douve à la fin de l'hiver. Cette pratique est déconseillée et doit être remplacée pour la prochaine campagne par un diagnostic à la fin du pâturage qui permettra de décider d'un traitement à cette période.



DISTRIBUTEUR CENTRE BOURGOGNE
ETS BONORON
58290 Moulins Engilbert
Tel. 03 86 84 20 22



TVA, revenus, réductions...

Tous savoir sur la fiscalité forestière en 2011

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Rappels

Au regard de la TVA, les sylviculteurs sont considérés comme des exploitants agricoles, leur activité est fiscalement nommée *«sylviculture»*. Trois cas peuvent se présenter :

- le R.S.A.: régime simplifié agricole - assujettissement obligatoire,
- le R.S.A.: régime simplifié agricole - assujettissement volontaire,
- le régime du remboursement forfaitaire - sylviculteur non assujetti à la TVA.

Le régime simplifié agricole s'applique obligatoirement lorsque le montant des recettes encaissées sur deux ans (toutes activités agricoles comprises) est supérieur à 92 000 euros (46 000 euros en moyenne /an). Le sylviculteur facture la TVA sur ses ventes de bois et supporte la TVA sur ses achats. S'il a payé plus de TVA qu'il n'en a perçu il peut être remboursé de la différence (le crédit de taxe remboursable doit être supérieur à 150 €). Le sylviculteur peut mettre fin à cet assujettissement si le montant moyen des ventes des trois dernières années civiles est inférieur à 46 000 euros. Attention : pour cela, il ne faut pas avoir bénéficié de remboursement pendant ces trois années sinon l'assujettissement est prolongé de trois ans.

Assujettissement volontaire : cette demande se réalise par le dépôt d'une première déclaration. Cette période initiale est valable trois ans, et renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans. Le sylviculteur a intérêt à choisir cette solution lorsque le montant des travaux et des achats dépassent celui des ventes.

Dans le cas du remboursement forfaitaire, le sylviculteur ne facture pas de TVA sur ses ventes de bois mais paie la TVA sur toutes les activités de biens et de services. Avec ce régime, il peut bénéficier d'un remboursement forfaitaire de TVA au taux de 3,05% du montant annuel de ses ventes faites à des assujettis à la TVA.

Le remboursement forfaitaire est intéressant si le sylviculteur est en périodes de coupes importantes et que peu de travaux ou achat sont réalisés.

Types d'assujettissements et régimes	*Formalités administratives et Délais*
➤ ***Assujettissement volontaire.*** ➤ ***Assujettissement obligatoire.*** *Obligations : être doté d'un N° SIREN ou SIRET, tenir une comptabilité simplifiée, conserver les pièces justificatives pendant 6 ans.*	Au service des impôts dont relève le massif forestier principal se procurer et remplir : • Déclaration trimestrielle sur **l'imprimé n°3525 bis** et régler quatre acomptes (dispense d'acompte si le total de la TVA de l'année n-1 est inférieur à 1 000 euros), • Toutes omissions sur les déclarations annuelles de régularisation des années 2009 et 2010 peuvent être réparées sur la déclaration afférente à l'année 2011 par **l'imprimé 3 517 bis CA_{12} A**. • Il est possible de demander un remboursement mensuel de crédit TVA avec l'imprimé n° 3519 par lettre recommandée pour un dépôt mensuel de vos déclarations.
➤ ***Remboursement forfaitaire.*** *Obligation : être doté d'un N° SIREN ou SIRET.*	A partir du 1er janvier 2011, cette demande de remboursement forfaitaire est à établir et envoyer avec tous les encaissements intervenus en 2010. • Remplir la **demande n° 3520** en 2 exemplaires accompagnée d'une attestation remise par vos acheteurs à adresser au centre des impôts avant la fin de l'année suivant celle de la vente. *Remarque : une déclaration faite avant la fin du mois de mars permet un remboursement plus rapide.*

Impôt sur le revenu

Que déclarer ? Quel que soit le statut juridique du propriétaire (à l'exception des SCI qui ont leur forêt dans leur actif), le système d'imposition est obligatoirement forfaitaire, les ventes de bois ne sont jamais à déclarer dans les revenus.

C'est le revenu cadastral qui constitue ce revenu forfaitaire. Il est à déclarer par le sylviculteur sur l'imprimé 2042 C à la rubrique 5 (revenus et plus values des professions non salariées) ; A1 (revenus agricoles) régime du forfait, revenus des exploitants forestiers à la ligne HD, ID ou JD.

Remarque: dans le cas d'un régime d'usufruit et de nue-propriété la personne imposable est l'usufruitier.

En 2011, vous devez donc déclarer le revenu cadastral de 2010 des parcelles inscrites en BT, BS, BF, BM, BP, BR, BO ou B. Si vous n'avez en votre possession que la matrice 2009 et non celle de 2010, il conviendra de multiplier le revenu cadastral de 2009 par 1,02 (taux d'actualisation).

Les avis de taxes foncières mentionnent le montant du revenu cadastral, mais la méthode de calcul retenue par l'Administration n'est pas toujours la plus intéressante pour vous, il est souhaitable de refaire les calculs pour les parcelles pouvant bénéficier d'une exonération de la taxe foncière (boisement et reboisement après la coupe d'une parcelle boisée). Ces parcelles peuvent bénéficier d'une exonération pour 10 ans pour les peupliers, 30 ans pour les résineux et 50 ans pour les feuillus.

Comment calculer son revenu cadastral à déclarer ?

1) Dresser la liste des parcelles qui bénéficient d'une réduction de la base imposable liée à l'exonération de la taxe foncière.

2) Choisir pour chacune de ces parcelles la réduction la plus avantageuse :

- soit réduction de ½ du revenu cadastral de la nouvelle nature de culture, après les travaux de reboisement ou boisement (formule utilisée par l'administration),
- soit substitution au revenu cadastral 2009 du revenu cadastral de la précédente culture.

Réduction d'impôt au titre des investissements forestiers - art. 199 decies H du CGI et art. 46 AGH à AGJ de l'annexe 3 du CGI

Trois dispositifs sont concernés par ce dispositif depuis le 1er janvier 2009 et jusqu'au 31/12/2013: le DEFI *«Forêt»*, le DEFI *«Travaux»* et le DEFI *«Contrat»*. On peut cumuler ces 3 DEFI dans la limite de chaque plafond, avec un plafonnement annuel de réduction d'impôts sur le revenu égal à 20 000 € plus 8 % du revenu imposable.

1) Le DÉFI Forêt: lutter contre le morcellement de la propriété forestière

	Champ application	Eligibilité	Réduction d'impôt sur le revenu	Engagement / Obligation
DEFI FORET Personne Physique	Acquisition de forêts ou de terrains nus à boiser.	* Constituer une unité de gestion d'un seul tenant d'au moins 5 ha. * Surface acquise < 25 ha. * Surface totale après acquisition < 35 ha.	25 % d'une base plafonnée à 5 700 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et 11 400 € pour un couple soumis à une imposition commune.	* Conservation des parcelles acquises pendant 15 ans. * Sous 3 ans : faire agréer un Plan Simple de Gestion (si > 10 ha) ou signer un Règlement Type de Gestion ou un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (si 5 à 10 ha) et boiser les terrains nus.
DEFI FORET Groupement Forestier	Acquisition ou souscription de parts de Groupement Forestier.	Pas de critère de surface.	25 % d'une base plafonnée à 5 700 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et 11 400 € pour un couple soumis à une imposition commune.	* Conservation des parts pendant 8 ans. * Sous 3 ans faire agréer un Plan Simple de Gestion (si > 10 ha) ou signer un Règlement Type de Gestion ou un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (si 5 à 10 ha) et boiser les terrains nus.

2) Le DÉFI Travaux: dynamiser les travaux forestiers

	Champ application	Eligibilité	Réduction d'impôt sur le revenu	Engagement / Obligation
DEFI TRAVAUX Personne Physique	Réalisation de travaux forestiers : • Plantation (dont la fourniture des plants), • Reconstitution/renouvellement • Elagage, taille de formation • Dépressage, • Traitement phytosanitaire, • Création et amélioration de la desserte, • frais de maîtrise d'œuvre.	* Sur une propriété constituant une unité de gestion de plus de 10 ha d'un seul tenant. * Posséder un document de gestion durable valide au jour des travaux (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles).	25 % d'une base plafonnée à : * 6 250 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée. * 12 500 € pour un couple soumis à une imposition commune. L'excédent est reportable sur les 4 années fiscales suivant le paiement des travaux ou sur 8 années en cas de sinistre (grêle, incendies, tempête,...).	* Conservation pendant 8 ans des parcelles ayant fait l'objet des travaux et application pour les mêmes périodes d'une garantie de gestion durable. *Les travaux de plantations doivent être effectués avec des essences conformes aux arrêtés régionaux.
DEFI TRAVAUX Groupement Forestier	Réalisation de travaux forestiers : • Plantation (dont la fourniture des plants), • Reconstitution/renouvellement • Elagage, taille de formation • Dépressage, • Traitement phytosanitaire, • Création et amélioration de la desserte, • Frais de maîtrise d'œuvre.	* Sur une propriété constituant une unité de gestion de plus de 10 ha d'un seul tenant. * Posséder un document de gestion durable valide au jour des travaux (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles).	25 % d'une base plafonnée à : * 6 250 € pour une personne célibataire veuve ou divorcée. * 12 500 € pour un couple soumis à une imposition commune. **Ce plafond est utilisable en totalité par chaque porteur de parts de G.F. Le montant des dépenses à déduire tient compte, quant à lui, du nombre de parts détenues au sein du G.F.** **L'excédent est reportable sur les 4 années fiscales suivant le paiement des travaux ou sur 8 années en cas de sinistre.**	* Conservation pendant 4 ans des parcelles ayant fait l'objet des travaux (parts de Groupement Forestier ou Société d'Epargne Forestière) et application pour les mêmes périodes d'une garantie de gestion durable. * Les travaux de plantations doivent être effectués avec des essences conformes aux arrêtés régionaux.

3) Le DÉFI Contrat: développer la gestion forestière et favoriser l'organisation économique du secteur

	Champ application	Eligibilité	Réduction d'impôt sur le revenu	Engagement / Obligation
DEFI CONTRAT	Contrat de gestion avec une coopérative ou un expert forestier.	* Surface forêt < 25 ha. *Garantie de gestion durable.	25 % d'une base plafonnée à : * 2 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée. * 4 000 € pour un couple soumis à une imposition commune. **L'excédent n'est pas reportable.**	* Réalisation effective des opérations (travaux et coupes) programmées dans le contrat dans le respect de l'une des garanties de gestion durable. * Cession des coupes avec contrat d'apport. * Commercialisation sur contrats d'approvisionnements annuels reconductibles à destination des usines de transformation du bois ou de leur filiale.

Attention : le taux de réduction ainsi que les plafonds des défis sont revus à la baisse pour les dépenses effectuées à partir du 1er janvier 2011. Le taux de réduction sera porté de 25 % à 22 % sur les dépenses et sera appliqué en 2012 pour l'impôt sur le revenu de 2011. Les plafonds sont quant à eux revus à la baisse comme indiqué dans le tableau ci-contre :

Plafonds/ an	*Couple marié /Pacsé*	*Célibataire*
DEFI FORET	*10 260 €*	*5 130 €*
DEFI TRAVAUX	*11 250 €*	*5 625 €*
DEFI CONTRAT	*3 600 €*	*1 800 €*

Le plafond global des niches fiscales sera de 18 000 € + 6 % du revenu imposable (actuellement 20 000 € + 8 %).

Crédit d'impôt en faveur des économies d'énergie

Quelles sont les conditions pour pouvoir en bénéficier ?

- Etre locataire, propriétaire occupant ou occupant à titre gratuit.
- Etre fiscalement domicilié en France.
- Le logement peut être une maison individuelle ou un appartement.
- Le logement peut être neuf ou ancien pour l'installation d'équipement utilisant les énergies renouvelables, les pompes à chaleur et les équipements de raccordement à un réseau de chaleur.
- Les équipements éligibles au crédit d'impôt doivent présenter des caractéristiques précises pour chaque équipement (voir tableau ci-dessous) :

Equipement	Caractéristiques et performances exigées en 2011
Chauffage ou production d'eau chaude au bois ou autres biomasses : Poêles, foyers fermés et inserts de cheminées intérieures, cuisinières utilisées comme mode de chauffage.	Concentration moyenne de monoxyde de carbone ≤ **0,3 %** Rendement ≥ **70%**
Chaudières < 300 kW	Chaudières à chargement manuel avec un rendement ≥ **80%** Chaudières à chargement automatique avec un rendement ≥ **85%**

Remarque : dans un immeuble collectif ce crédit d'impôt peut porter sur les dépenses d'équipements communs que vous avez payées au titre de la quote-part correspondant au logement que vous occupez.

Quel est le montant du plafond ?

Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge. Pour les bailleurs, ce montant est plafonné à 8000 euros par logement dans une limite de 3 logements par an. Le crédit d'impôt est calculé sur le montant des dépenses éligibles, déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs. Ainsi, si vous bénéficiez d'une autre aide publique pour l'achat des équipements et des matériaux (Conseil Général, Conseil Régional …), le calcul se fera sur le coût de l'équipement déductions faites des aides perçues.

Remarque : Ce plafond s'apprécie sur une période de cinq années consécutives comprises entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2012. Le contribuable qui effectue des dépenses à plus de 5 ans d'intervalle pourra bénéficier du plafond à deux reprises.

Quels sont les taux pour 2010 et 2011?

Investissements bénéficiant du crédit d'impôt	2010	2011
Appareil de chauffage au bois ou biomasse (Poêle à bois à bûches ou à granulés …) installation neuve.	25 %	22 %
Appareils de chauffage au bois ou biomasse En remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant.	40 %	36 %
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération.	25 %	22 %
Frais engagés pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique, en dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire.	50 %	45 %

Quelle est la démarche à suivre pour bénéficier de ce crédit d'impôt ?

La démarche administrative est très simple : il suffit de remplir une ligne sur sa déclaration d'impôt. Dans le cas d'une construction neuve, c'est l'attestation fournie par le vendeur ou le constructeur du logement qu'il faudra joindre à la déclaration d'impôt. Pour une maison habitation ancienne c'est la facture de l'entreprise ayant fourni les équipements/matériaux et réalisé les travaux qu'il faudra fournir. Les déclarations faites par Internet sont dispensées de ces envois. Les usagers doivent être en mesure de produire cette justification sur demande.

Impots solidarité sur la fortune (déclaration à souscrire en 2011 avec l'imprimé 2725)

L'évaluation porte sur la consistance active et passive du patrimoine et la valeur vénale de ses différents éléments (estimation des peuplements forestiers par des principes d'expertise forestière ou de la déclaration I.S.F. précédente en actualisant les valeurs en fonction de l'évolution des cours des bois et des prix des terres).
Les bois et forêts peuvent bénéficier d'une exonération de 75% sur la valeur si :

• Vous possédez un certificat de moins de 10 ans de la DDT (Direction départementale des territoires) attestant que vos bois sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L.8 du Code forestier. Il est important de ne pas oublier de renouveler ce certificat tous les dix ans.

• Vous prenez l'engagement, pour une durée de 30 ans, de souscrire à un document de gestion durable agréé par l'Administration (Plan simple de gestion ou règlement type de gestion ou un code de bonnes pratiques sylvicoles) dans un délai de 3 ans.
Les bois et forêts peuvent bénéficier d'une exonération totale s'ils constituent un bien professionnel avéré. Il est prudent de consulter un expert de votre coopérative Unisylva afin de vérifier cette notion.

Attention : les parts de société d'épargne forestière sont assimilées aux parts d'intérêt détenues dans un groupement forestier pour l'application de la loi fiscale et ne peuvent donc pas bénéficier de l'exonération partielle mentionnée ci-dessus.

Remarque : à chaque abattement d'ISF, l'engagement est reconduit pour 30 ans.

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	*Tarif applicable (en %)*
N'excédant pas 800 000 €	0
800 000 € < valeur nette ≤ 1 310 000 €	0,55
1 310 000 € < valeur nette ≤ 2 570 000 €	0,75
2 570 000 € < valeur nette ≤ 4 040 000 €	1
4 040 000 €< valeur nette ≤ 7 710 000 €	1,3
7 710 000 €< valeur nette ≤ 16 790 000 €	1,65
Supérieure à 16 790 000 €	1,8

SOPHIE FARINOTTI
WWW.UNISYLVA.COM
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE UNISYLVA

Questions-réponse

Infos juridiques à destination des employeurs

■ Peut-on rompre la période d'essai du salarié parce qu'il n'y a plus de travail ?

Non : la période d'essai a en effet pour objet de permettre à l'employeur d'évaluer les capacités professionnelles du salarié et à ce dernier d'apprécier si le poste lui convient.
Ainsi, la rupture de la période d'essai pour un autre motif peut être considérée comme abusive et donner lieu au versement de dommages et intérêts.

C'est notamment le cas lorsque l'employeur rompt l'essai parce qu'il s'aperçoit qu'il n'y a finalement plus de travail pour le salarié (en raison des conditions météorologiques par exemple).

Des solutions peuvent vous être proposées afin d'éviter ce genre de problème, il est toutefois nécessaire de les envisager dès la conclusion du contrat de travail, alors avant d'embaucher, n'hésitez pas à demander conseil.

A noter : la rupture de la période d'essai doit être effectuée par écrit et selon des formalités précises, mais il n'est pas nécessaire de mentionner les raisons qui la motivent, il est donc préférable de la limiter au strict minimum, quitte à donner de plus amples explications au salarié verbalement dans un souci de respect et de préservation de bonnes relations avec lui.

■ Un salarié peut-il démissionner sans effectuer de préavis ?

Dans le cadre d'un emploi à durée indéterminée, en cas de démission le salarié doit en principe respecter la durée de préavis prévue par la convention collective ou par le code du travail. Il est toutefois possible qu'il s'entende avec l'employeur pour ne pas effectuer le préavis ou pour en réduire la durée (attention, dans ce cas il est important de conserver la demande écrite du salarié). Mais il est également possible de démissionner sans avoir à effectuer de préavis pour les salariés suivants:

• les femmes enceintes ;

• le père ou la mère à l'issue du congé de maternité ou d'adoption ou, le cas échéant, deux mois après la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant : dans ces cas, le salarié n'est pas tenu au préavis mais doit alerter son employeur 15 jours à l'avance ;

• le bénéficiaire d'un congé pour création d'entreprise : dans ce cas, le préavis n'est pas dû mais le salarié doit informer l'employeur 3 mois à l'avance.

A noter, le cas particulier du CDD: il n'est en principe pas possible de rompre un contrat à durée déterminée avant son terme, sauf en cas de faute grave ou lourde. Par exception, le salarié embauché en CDD peut rompre ce dernier avant son terme s'il justifie avoir trouvé un emploi à durée indéterminée.

Mais, sauf accord de l'employeur, il doit tout de même respecter un préavis dont la durée est calculée à raison d'un jour par semaine compte tenu de la durée totale du contrat si celui-ci est conclu à terme précis ou de la durée déjà écoulée pour le contrat à terme imprécis.

■ En cas d'accident du travail d'un salarié, l'employeur peut-il émettre des réserves quant à la cause ou aux circonstances de l'accident ?

Oui : en cas d'accident de travail, l'employeur a l'obligation d'établir une déclaration auprès de la MSA dans un délai de 48 h. Toutefois, s'il doute du caractère réellement professionnel de l'accident ou des circonstances exactes dans lesquelles celui-ci s'est produit, l'employeur peut indiquer des réserves sur le formulaire de déclaration de l'accident.

En raison de ces réserves, la caisse de MSA compétente devra procéder à une enquête avant de se prononcer sur le caractère professionnel de l'accident ou de la maladie (cette décision entraîne des conséquences importantes tant pour le salarié que pour l'employeur).

Mais attention, la simple mention de réserves sur la déclaration n'est pas suffisante, il est nécessaire de détailler les réserves en expliquant leur fondement, sachant qu'elles ne peuvent porter que sur les circonstances de temps et de lieu de l'accident ou sur l'existence d'une cause totalement étrangère au travail.



Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2010

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 7,44 du 16 au 31 mars pour toutes céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	mars-juin	190,00	N C
Saône-et-Loire	76/220/11%	INC		
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11%	mars-juin	205,00	N C
Nord Côte d'Or	BPMF 220/11%	mars-juin	200,00	N C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2010

Sud-Est	normes export	inc	-	C

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	65kg/hl	mars-avril	180,00	N C
Aube/Yonne	63-64kg/hl	mars-juin	160,00	N C
Nord Côte d'Or	63kg/hl	mars-avril	177,00	N C

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or		mars-avril	212,00	N C
/Saône et Loire		-	-	-
Aube/Yonne		mars-juin	195,00	N C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	50kg/hl	inc	-	C
Yonne	50-51kg/hl	inc		C

Céréales France (disponible ou rapproché) 18 MARS

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir : 205.; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 225,00; Blé standard Rendu Rouen mars/avril : 222,00; Orge de Mouture Rendu Rouen (avr/juin) : 175,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir (avr-juin): 1175,00; Maïs FOB Rhin (avr-juin) :215,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire : 440,00; Pois Départ Eure-et-Loir: 235,00; Colza Rendu Rouen (dispo) : 448,00 ; Colza FOB Moselle (matif, mai) :439,75.

Pailles et fourrages 15 MARS (NC)

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien
A titre indicatif : Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :80 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
Nord-Est Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme** :inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ champs : 75 à 80 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
Massif central Loiret, Seine-et-Marne,
balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : 140 E/t. balles rondes :110 E/t.
Nord-Est Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, balle pickup 20 kg: inc.balles rectangulaires (sous abri) :inc
Luzerne :
Centre-Bassin parisien
A titre indicatif
1ère coupe : inc., balles rondes - 1e coupe : inc., petits ballots

Alimentation animale 16 MARS

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 333
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 2 450
Lactosérum : 950
Babeurre sans norme : 2 250
Huile de coprah raffinée : 1 630
Huile de palme raffinée : 1 025
Luzerne déshydratée 18% : 202
Pulpes de betterave Marne : 205
Sons Pellets : 159
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : NC
Moyenne pondérée 12 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.10 : 870

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 14 MARS

Ovins: 40	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras	119-129	2,64-2,87
Brebis	99-117	1,34-1,57
Béliers	90-130	

FORTE DEMANDE DANS L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES, VENTE TOTALE À DES COURS EN FORTE PROGRESSION.
PROCHAIN MARCHÉ : 28 MARS.

MOULINS ENGILBERT - 21 MARS
Amenés 346 - Vente totale
AGNEAUX : L'offre est plus importante, et de bien meilleure qualité. Les besoins aussi sont plus importants. Il en résulte donc une hausse nette et sensible des cours.
Brebis : l'offre est également de bonne qualité. Les tarifs, qui ont déjà atteint leur apogée depuis plusieurs semaines, sont reconduits de manière très ferme.
Béliers, caprins : demande suivie et cours bien défendus.
PROCHAIN MARCHÉ :lundi 04 avril 2011 (pesée 7h00/vente : 9h00).

	E	U	R	O
Brebis	-	1,05 à 1,33 (72 à 112)	0,80 à 1,05 (47 à 75 €)	0,60 à 0,80 (30 à 50 €)
Béliers (97 à 112 €)	**Chèvres** (20 à 28€)	**Boucs** (20 à 30 €)		
Agneaux laitons -38 kg (93 à 108€)	-	2,81 à 2,90	2,66 à 2,81	-
Agneaux laitons 38 à 44 kg (102 à 149€)	-	2,71 à 3,47	2,43 à 2,93	-
Agneaux laitons + 44 kg (111 à 144€)		2,60 à 3,09	2,44 à 2,60	

SANCOINS 16 MARS
Amenés 325, dont 127 agneaux, 16 agneaux d'embouche, 148 brebis et 16 béliers.
Les laitons sont toujours recherchés mais peu représentés. Les cours sont facilement reconduits. En brebis, toujours bonne brebis avec augmentation des tarifs.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,70-6,10-5,95 (=); R 5,40-5,80-5,60 (=); 19-22 kg U 5,35-5,70-5,65 (=); R 5,00-5,45-5,25 (=); plus de 22 kg U 4,85-5,30-5,10 (=); R 4,70-5,15-5,00 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,30-2,60-2,45 (+0,10); R 1,90-2,05-1,95 (+0,10); O 1,45-1,60-1,55 (+0,10).

Veaux d'élevage - 16 MARS

Amenés 30.
Cours maintenus.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 190,00-270,00-235,00 (=); lourds 280,00-350,00-310,00 (=); conformation supérieure 350,00-405,00-370,00 (=); Charolaises femelles légères 180,00-230,00-200,00 (=); lourdes 230,00-300,00-275,00 (=); conformation supérieure 300,00-355,00-335,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 190,00-265,00-225,00 (=); lourds 265,00-325,00-300,00 (=); conformation supérieure 325,00-380,00-355,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 180,00-230,00-200,00 (=); lourdes 230,00-290,00-270,00 (=); conformation supérieure 290,00-345,00-320,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

MARCHÉ DU PORC BRETON -PLERIN - 17 MARS

Présentés : 61 720
Vendus au classement de 1,283 à 1,297E soit une cotation

Base 56 T.M.P..... 1,293E (+0,002).
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,313E
554 coches vendues à 1,026 (+0,036)
départ élevage1,022 à 1,048
regroupées de1,021 à 1,047

INDICE PORCELET
Du 14 au 18 mars : Prix à 25 kg: 1,948 - Prix kg sup.: 0,65 - Porcelet 8 kg: 33,1516
Du 07 au 11 mars : Prix à 25 kg: 1,930 - Prix kg sup.: 0,65 - Porcelet 8 kg: 32,836

Sancoins -
Le 16 MARS.
Amenés 2.
Légère hausse des prix.
Au kg vif : Laitons moins de 20 kg 1,92-2,13; 20-25 kg 1,74-1,91; 25-35 kg 1,63-1,80; 35-40 kg 1,53-1,75. Nourrains plus de 40 kg 1,45-1,59.

Viande bovine

Bovins de boucherie

71 - Saint-Christophe-en-Brionnais - 16 MARS

Amenés 859 broutards et 497 bovins maigres.
En broutards, vente en dents de scie. L'augmentation des apports, la baisse de la qualité ainsi que le manque d'acheteurs a engendré une vente tendue et difficile. En bovins maigres, vente très active grâce à la bonne qualité des apports et la présence d'un grand nombre d'acheteurs. Cours reconduits.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 500,00-710,00; 250-300 kg 520,00-760,00; 300-350 kg 710,00-850,00; 350-400 kg 760,00-1100,00; 400-450 kg 880,00-990,00; 450-500 kg 960,00-1010,00; plus de 500 kg inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg 380,00-540,00; 220-300 kg 410,00-630,00; plus de 300 kg 580,00-780,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg 570,00-730,00; 450-500 kg U 720,00-810,00; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 640,00-920,00; 400-450 kg 12-24 mois 660,00-940,00; plus de 450 kg 12-24 mois 840,00-1250,00; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 700,00-1710,00-983,00. Vaches moins de 5 ans 780,00-1560,00-1056,00; 5-10 ans 730,00-1590,00-1116,00; plus de 10 ans 620,00-1440,00-986,00; suitées 1010,00-1680,00-1377,00. Châtrons inc. Taureaux 1140,00-1690,00-1436,00.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U inc.; R inc.; 200-250 kg U 2,60-2,99; R 2,34-2,60; 250-300 kg U 2,41-2,73; R 2,20-2,41; 300-350 kg U 2,34-2,57; R 2,03-2,34; 350-400 kg U 2,25-2,40; R 2,04-2,25; 400-450 kg U 2,18-2,26; R 2,07-2,18; 450-500 kg U 2,12-2,21; R 2,06-2,12; plus de 500 kg U inc.; R inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,38-3,02; R 2,23-2,38; 220-300 kg U 2,20-2,53; R 1,86-2,20; plus de 300 kg U 1,92-2,02; R 1,85-1,92. Taurillons moins de 300 kg U inc.; R inc.; 300-400 kg U inc.; R inc.; 400-450 kg U 2,25-2,48; R 2,07-2,25; 450-500 kg U 2,40-2,58; R 2,02-2,40; 500-600 kg U inc.; R inc.; plus de 600 kg U inc.; R inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U 2,10-2,21; R 1,92-2,10; plus de 450 kg 12-24 mois U 2,18-2,45; R 1,80-2,18; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,69-1,79; R inc. Vaches moins de 5 ans U 1,42-2,16; R inc.; 5-10 ans U 1,37-1,96; R inc.; plus de 10 ans U 1,28-1,79; R inc.; suitées U inc. Châtrons U inc. Taureaux U 1,50-2,31. **Au kg net :** Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 2,11-2,54; R 1,88-2,11.

Sicagemac - marché du 21 MARS

CORBIGNY

Bovins : 567	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (215-290 kg)	600-780	2,40-2,96
Broutards (295-395 kg)	720-910	2,15-2,61
Broutards (415-575 kg)	910-1140	1,98-2,22
Laitonnes (170-290 kg)	410-640	1,92-2,45
Laitonnes (300-400 kg)	580-780	1,86-2,29
Génisses 16-24mois (400-530 kg)	640-1120	1,50-2,11
Génisses 24-36mois (490-710 kg)	860-1390	1,76-1,96
Taureaux (600-1065 kg)	1020-1680	1,38-1,71
Vaches légères	720-940	-
Vaches entre deux	970-1100	
Vaches lourdes	1120-1350	

LES TENDANCES

BROUTARDS : Apports plus important en mâles permettant de mobiliser plus d'acheteurs. Présentation de bonne qualité entraînant une vente plus active et plus particulièrement en sujets lourds. Peu d'invendus. En **LAITONNES** la vente est fluide en légers. Tarifs plus discutés en femelles lourdes. Stabilité des tarifs en **GÉNISSES**. Forte demande en **TAUREAUX** et **VACHES** à des tarifs très fermes, vente totale.

Bovins gras : 22
Vaches : 3,10 à 3,58E/Kg de viande - Génisse : 3,14 à 3,36E/Kg de viande
Apports de bonne qualité et plus importants entraînant une vente totale et active à des cours en hausse.
PROCHAIN MARCHÉ : 28 MARS

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Bovins destinés à l'engraissement

Commission interdépartementale de Dijon

Du 14 AU 20 MARS. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploiatation.

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	
			U	inc.		inc	
			R	inc.		inc.	
		300	E	inc.		inc.	
			U	2,41	0,01	2,42	0,01
			R	2,30		2,31	0,01
		350	E	inc.		inc.	
			U	2,29	-0,01	2,42	0,01
			R	2,20		2,31	0,01
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,18	=	2,21	0,03
			R	2,06	=	2,10	0,04
	12/18 mois	450	E	inc.		2,44	
			U	2,09	0,01	2,11	0,03
			R	1,96	=	1,99	0,03
		500	E	inc.		inc.	
			U	1,99	0,01	2,01	0,02
			R	inc			
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.		inc.	
			U	2,08	0,01	2,09	0,01
			R	2,02	0,01	inc	
	12/18 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,95	=	1,95	=
			R	1,85		1,87	0,02

▶ Des professionnels à votre service

CONSERVATION DES FOURRAGES
SILO-KING® L'INNOVATION
Ce **Nouveau Produit** vous sera présenté lors de la journée portes-ouvertes du **30 Mars** chez l'**éleveur Bourguignon** à Pouilly en Auxois.
www.jouffray-drillaud.com

Camérail ÉLEVAGE
Le Numérique haute qualité
La Caméra de Surveillance, faite pour vous !
Et aussi : Protection par caméras
Olivier VIRMONT ☎ 06.73.69.80.21.

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

Du 14 AU 20 MARS. Prix indiqués en euro/kg.

		Cotation	Écart
Bœufs	E	inc.	
	U	inc	
	R	inc	
	O	2,90	+0,02
Génisses	E	INC	
	U	3,95	=
	R	3,40	=
	O	inc.	
Vaches	E	inc.	
	U	3,56	+0,06
	R	3,25	+0,02
	O	2,84	+0,02
	P	2,60	+0,04
Taureaux	E	inc.	
	U	2,70	+0,10
	R	2,65	+0,13
	O	2,60	+0,13
Jeunes Bovins	E	inc.	
	U	3,65	-0,03
	R	3,40	=
	O	3,13	+0,07

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 22 MARS

LES TENDANCES

BOVINS : 1 636

Broutards : La meilleure ambiance observée la semaine passée se confirme cette semaine et se traduit par une légère progression des prix dans toutes catégories de poids et de qualité. Les acheteurs, plus nombreux permettent une vente rapide et un taux d'invendus insignifiants. **Laitonnes :** Cours reconduits en marchandises espagnole (-280kg). hausse pour les plus lourdes destinés au marché italien. **Génisses 2ans :** Offre hétérogène témoignant de la fin de saison. **Vache/Génisses 3ans:** La présence de nombreux acheteurs, face à l'insuffisance de l'offre suffit à rendre le commerce plus ferme et à faire progresser les cours. **Taureaux :** Cours en hausse.
94% de vendus. Apports satisfaisants en nombre et en qualité.

EFFECTIFS

Bovins gras: 07• Broutards: 861 • Génisses + 2 ans: 48 • Génisses - 2 ans: 75• Laitonnes: 396 • Taureaux: 08 • Taurillons: 08 • Vaches : 199 • Vaches suitées : 06 • Culards: 16 • Divers: 06

	E	U	R	O
Broutards 200 à 250kg (590 à 730 €)	-	2,72 à 2,98	2,44 à 2,87	-
Broutards 250 à 300kg (700 à 840 €)	2,80 à 2,95	2,60 à 2,84	2,44 à 2,74	-
Broutards 300 à 350kg (740à 880€)	-	2,48 à 2,80	2,34 à 2,49	-
Broutards 350 à 400kg (830 à 960 €)	-	2,32 à 2,70	2,25 à 2,35	-
Broutards 400 à 450kg (880 à 1100)	2,38à 2,52	2,21 à 2,35	2,10 à 2,27	-
Broutards 450 à 500kg (960 à 1090€)	-	2,16 à 2,32	2,10 à 2,20	-
Broutards 500 à 600kg (1000 à 1420 €)	2,26 à 2,34	2,01 à 2,26	1,94 à 2,08	-
Laitonnes 220kg à 300 kg (540 à 650€)	-	2,13 à 2,39	2,01 à 2,17	-
Laitonnes +300kg (650 à 1000€)	2,31 à 2,65	1,97 à 2,25	1,93 à 2,11	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (860 à 940 €)	-	2,05 à 2,12	1,94 à 2,05	-
Génisses 12/24 mois + 450kg (870 à 1100 €)	-	1,89 à 2,00	1,85 à 1,90	-
Génisses 24/36 mois (700 à 1510 €)	1,95 à 2,56	1,70 à 2,00	1,57 à 1,73	-
Vaches suitées (1330 à 1570)				
Vaches grasses		3,30 à 3,36		
Vaches -5 ans	-	1,63 à 1,93 (840 à 1410)	1,45 à 1,71 (730 à 980€)	-
Vaches 5 à 10 ans-	-	1,63à 1,89 (950 à 1570)	1,43 à 1,70 (820 à 1170€)	-
Vaches +10 ans	-	1,45 à 1,74 (880 à 1600)	1,35 à 1,60 (750 à 1070)	1,28 à 1,35 (750 à 880)
Taureaux (1160 à 1690)	-	1,47 à 1,77	-	

Broutards culards 229 à 347Kg : 890 à 1190E (3,34 à 3,89) /466 à 475Kg : 1 230 à 1 350E (2,59 à 2,90) -
Laitonnes culardes: 284 à 328Kg : 1 110 à 1160E (3,54 à 4,08)

Analyse du marché des Grandes Cultures

Reprise après la chute conséquente au séisme japonais

- Indicateur de prix : blé tendre

Après la dégringolade de la semaine dernière, les prix amorcent une reprise, toutes matières premières confondues.

Blé tendre : nette correction à la hausse

Après avoir lourdement chuté suite aux séismes au Japon, les cours du blé tendre français se sont nettement ressaisis. Les craintes concernant une régression de la consommation mondiale compte tenu du risque nucléaire ont laissé place au fondamentaux toujours tendus. Des inquiétudes subsistent tout de même sur le contexte politique mondiale. La baisse des cours a toutefois permis à la demande mondiale de revenir aux achats soutenant un peu les cours. Le pétrole est aussi de nature a tiré les cours vers le haut même si l'intervention occidentale en Libye pourrait détendre la tension. De plus, les investisseurs qui avaient lâché leur position au lendemain du tsunami nippon sont revenus. Le mouvement de hausse demeure toutefois fragile et détente a déjà été observée en ce début de semaine sur fond de reprise de l'euro face a dollar. On notera aussi que selon le Canadian Farm Agency, les semis progresseraient de 3% au Canada. Côté activité, les échanges de blé sont très limités sur le marché intérieur français, d'abord parce que la volatilité des prix gênent les opérateurs mais aussi en raison de couvertures assez bien avancées pour l'ensemble de l'industrie. Les exportations européennes se portent bien de leurs côtés avec un total de 540 352t de certificats délivrés pour la semaine du 9 au 15 mars.

Blé dur : forte baisse

Les prix du blé durs ont nettement régressé étant donné le retrait de la demande à l'exportation. Pour autant, l'instabilité des marchés céréaliers actuelle nuit aux échanges et fixer la valeur du blé dur dans ce contexte est très difficile.

Orges fourragères : marché inactif

Les cours des orges fourragères, déjà bien bas, ont regagné un peu de terrain dans le sillage des cours des autres céréales. Les volumes de l'intervention continuent toutefois de peser sur les prix. De plus, la demande est au point mort. Très peu d'échanges sont rapportés à destination de l'industrie de la nutrition animale.

Orges de brasserie : quelques échanges

Les prix des orges de brasserie ont évolué de façon très inégale. Des affaires ont été rapportées par les opérateurs pour des orges de printemps récolte 2010/2011.

Maïs : reprise après une lourde chute

Les prix du maïs français ont affiché la même tendance que le blé. Après une nette décrue, ils ont observé une reprise due à des fondamentaux tendus et une demande internationale importante notamment de la Chine. Des interrogations subsistent quant à l'acheminement des importations du Japon, grand consommateur de maïs américain, suite au séisme dont les dégâts gênent l'acheminement des marchandises à l'intérieur du pays. La fermeté du pétrole dope également les cours du maïs notamment aux Etats-Unis.

Colza : soutien de l'or noir

Très fortement baissier en milieu de semaine dernière, approchant les 220 euros la tonne rendue Rouen, le marché du colza s'est très nettement repris pour revenir autour des 260 euros la tonne. Le retour des investisseurs sur le marché à terme du soja, la fermeté du soja et les retards concernant la récolte brésilienne ont soutenus les cours du colza français.

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

Décisions bruxelloises du 17 mars 2011 :
Tirage hebdomadaire des certificats à l'exportation (tonnes) en 2010/2011 en France (et dans l'UE à 27) : Blé tendre: 325.000 (540.352); Orge: 26.657 (171.081) ; Maïs: 7.592 (22.470) - Tirage hebdomadaire des certificats à l'importation (tonnes) en 2010/2011 en France (et dans l'UE à 27) : Blé tendre: 0 (39.524); Orge: 0 (299) ; Maïs: 0 (173.071).

COMMANDEZ votre DRAINAGE



NOUVEAU !!!!
2 Équipes
à votre service

CONDITIONS SPÉCIALES
jusqu'à 25% de remise + relevé topographique offert
ex. pour 20 ha, 25% de remise avec le sous-soleur
Contactez Alain TROUSSARD 06 07 78 11 95

GIRARD MAITR'O
55 années d'expérience
Tel. 03 80 52 13 32
Fax 03 80 52 55 63
21- Gevrey Chambertin

Matériel

Tracteur

26 - Cherche Tracteur Fiat 65-66 666 766 Pneus 13/6, Epareuse bras 4,50_Vds semoir I.H 6.510 200€, Faneuse 4 toupies trainee 100€, Monte bottes champ, Cellules céréales

✆ **04 75 59 84 92 (HR)**

38 - Achète tracteur David Brown ou Deutz à réviser.

✆ **06 10 44 35 14**

38 - Vend tracteur Mac Cormick International 433, année 1976, 12500 hres, barre de coupe latérale, très bon état, prix à débattre.

✆ **06 74 93 10 81**
ou 06 86 22 65 21

38 - Vds Case MX 135 rel et P. de F. AY élagueuse CMV 420 rotor ent herse plat 7m50 m dent neuve, compresseur atelier 500 l roues 124-46 / 10-28 ; broyeur branche diam. 140.

✆ **06 80 75 20 41**

38 - Vend tracteur International 844SB quatre roues motrices pour pièces ou à réparer.

✆ **04 74 90 62 14**

38 - Vds tracteur Case IH MX110, 2001, 5400 h, très bon état relev. av : 28000 €.

✆ **06 13 88 45 40**

38 - Vds IH955 4 Rm 90 cv relevage avant jumelage ar prix à débattre.

✆ **04 74 92 10 71**
ou 04 74 92 00 87 HR

39 - Vds trac. MF 4245 85 cv an. 2001, 2 200 h + chargeur MX 100 + andaineur Claas 390 S

✆ **06 77 03 68 84**

42 - Vds tracteur NHTM 135 RC an 02, 4800 h, relevage av. Supersteer tb état, 33 000 ¤ ht

✆ **06 08 65 52 51**

42 - Vds tracteur Fiat 8090 DT, charg. F2, 3 fonctions, bon état, an. 1986, 9400 h

✆ **06 18 12 23 43**
ou 04 77 64 21 73

58 - VENDS tracteur Renault 110 J4, 6 300 h., an. 2000 + 120 54, 14 000 H, an. 1992 + broyeur haie Kuhn 4951, an. 2002. (réf. 120E)

✆ **06 26 15 49 08**

67 - Vends tracteur John Deere 3040, 4x4, 92 cv, 6800 h cause double emploi secteur Obernai, prix 7.000 € HT.

✆ **06 81 84 65 96**

70 - Vends Tracteur MF 365 Prestige 4RM de 1992, 4600h, 4 pneus neuf chargeur F30 4 fonctions Pic Botte.

✆ **06 79 48 85 69**

70 - Vds IH 955 de 1980 / 4RM, 10000h, bon état 5000 €.

✆ **Fax 03 81 41 39 00 ou**
03 80 42 85 88

70 - Vds Renault 133-14 de 1981, 4RM 10000h, bon état, 6500 €.

✆ **Fax 03 81 41 39 00**
ou 03 80 42 85 88

71 - VENDS Same Antares 110, année 1995, 5 480 H, rel. et prise de force avant, PN Ar comme neuf et av 15 % (réf. 110A)

✆ **03 85 82 68 51 HR**
ou 03 85 82 64 59 HB

71 - Vds tracteur Same Antares 110, 4 RM, 1995, 5.480 H, relevage prise de force av., TBE, 16.500 E.

✆ **03 85 82 68 51**
ou 06 88 36 83 55

71 - Vds MF 265 avec chargeur, bon état, 5.500 €, semoir Nodet à disque, 2,50 m, 300 €.

✆ **06 61 20 11 67**

74 - Vds tracteur NHG 190 1998 3800 h Rav - pneus neufs.

✆ **06 11 60 58 84**

88 - Vends tracteur New-Holland 8870 A 2001 4500 heures cause décès prix 30.000 €

✆ **06 08 04 90 53**

88 - Vends tract. Case 1455 XL 91 rel. av brabant 4 et 6 fer sécu hydro et méca aligneur pierre Kirpy vibro 6 m -

✆ **06 82 32 16 50**

Travail sol

01 - Vds semoir maïs 4 rangs pneumasem 2 avec micro insecticides bé + vibro 5m10 tbé

✆ **06 98 36 65 15**

21 - VENDS herse rotative Lemken Zirkon 10, 4 m. dent neuve de 2008, état neuf, 10 000 € (réf. 1011)

✆ **06 07 19 17 09**

21 - RECHERCHE charrue à disques 2 ou 3 fers. (réf. 1202)

✆ **03 80 49 01 25**

21 - VEND semoir Vanta 4 m. AL 401, 3 rangs à 12.5, terrage hyd., - vibrosème Lachaud 4 m., 3 rang. de dents Packer 400. (réf. 120I)

✆ **06 81 16 07 71**

25 - VDS aplatisseur marque Ema état neuf révisé.

✆ **03 81 56 11 76**
ou 06 28 29 00 81

26 - Vds Semoir maïs tournesol 4Rgs pneumatique Monosem+ Caisses plastique 50/30/20 et 50/30/25

✆ **04 75 85 26 94**

39 - Vds combiné semis Maschio + Sulky 3m, 1999, t.b.é. déchaumeur Razol Aramix 3m, 2005 t.b.é.

✆ **06 80 61 98 17**

58 - VENDS semoir Sulky 3 m., tasse avt., Delimbe, Vibra Shanck IH 4 m., - Cover crop IH 24 disques, - Croskill 4 m., - herse plate 5 m. - Caruelle 24 m., 3 000 l., - roues étroites, - masses Ford (réf. 120B)

✆ **03 86 39 07 36**

89 - VENDS vibro kongskilde de 4,50 m. repl. treuil, bon état, 450€ (réf. 1205)

✆ **03 86 75 10 51**

58 - VENDS semoir tournesol méca. 6 rangs, 150€, - semoir maïs 2 rangs, 100€, - herse plate 5 m., 100€ le tout en bon état (réf. 120D)

✆ **06 35 50 13 09**

Récolte

07 - Vds andaineur Taarup 9035 année 2003 10 bras largeur de travail 3,50 TBE

✆ **06 78 46 85 04**

26 - Vds Presse balle ronde MF143 Pikup 2,20 Double liage peu servi. Pneu tracteur 16938 80%

✆ **04 75 05 90 31**

26 - Vds 2600 caisses plastiques Allibert réf 03024 L500xLG300 H180 Prix 1,20€ ht

✆ **06 84 76 82 61**

38 - Vds autochargeuse Heywang environ 10 m2 pick up hydraulique, désileuse pailleuse Lucas 4 m2 hulotte 425A : 2300 €, bétaonnière avec moteur 380 volts.

✆ **04 74 58 32 20**

38 - Vds MB New Holland TX32, 1989, 4300 h coupe 4,52 m caisson auto broyeur, cueilleur NL51 sans broyeur tout en bon état.

✆ **06 47 81 72 97**

38 - Vds faucheuse conditionneuse John Deere 1340, faucheuse conditionneuse John Deere 1314, pirouette Kuhn 2 toupies, charrue bisoc vérin, vu Ivéco à chevaux 3508, andaineur Krone 3,80 m (KS380).

✆ **06 08 57 63 24**

42 - Vds MB MF 27 CPE 3,72, broy. 4100 h, bé, clim. à revoir + tract. MF 3070, 1989

✆ **04 74 87 47 77**

42 - Vds fourche ensilage Desvoys, bon état, 500 €

✆ **04 77 76 75 07**

70 - Vds MB New Holland 1530 avec broyeur et Chariot de coupe, sans cabine, bons pneus, révision récente, peu fatigué 3000€.

✆ **Fax 03 81 41 39 00**

84 - Cherche benne vendange 4 à 5 T, bon état

✆ **04 90 65 65 83**

Traitement

07 - Vends atomiseur Canon orientable idéal porté 400L pour châtaignier ou noyer 3 saisons 4500 €

✆ **04 75 06 53 66 HR**

38 - Cherche pompe à membrane de pulvérisateur Caruelle 800 ou 600 litres.

✆ **06 22 47 40 88**

38 - Recherche pulvérisateur 600 ou 800 litres rampe 12 mètres aux normes.

✆ **04 74 93 23 77 le soir**

71 - Vds pulvé Berthoud 600 L, 12 m, bon état, C.T. OK, pompe neuve.

✆ **03 85 50 23 94**

84 - Recherche Pulvé Hardi mini 800 L, rampe 12 m, hydr. commande électrique en cabine, bon état général

✆ **06 75 12 59 92**

Arbo-viti

07 - Vends calibreuse Calibrex 2 lignes + tapis + atomiseur porté 600L turbine 800

✆ **04 75 06 71 73 HR**

26 - Vds Semoir maïs 4 lignes Calibreuse abricots 2 lignes 3000 plateaux Stamp 750 bougies antigel Table Emballage Bellot Bungalow 5x230

✆ **06 13 79 89 90**

38 - Atomiseur 1500 l de 2007 8000 € TTC calibreuse à noix TBE 1000 € + palox bois.

✆ **06 75 17 98 83**

73 - Vds Berthoud speedair 300 l dépliage hydrau commande élec CT OK an 2004 état neuf.

✆ **06 72 94 57 68**

Epandage

01 - Vds épandeur Maître 7T roues basse pression très bon état

✆ **06 20 01 63 18**
ou 03 85 30 34 75

38 - Vds épandeur à fumier Avto 5 T hérissons doubles, prix : 750 €

✆ **06 47 24 01 89**

74 - Vds épandeur Heywang MH 55/100 hérisson verti porte hydro tapis neuf cause double emploi TBE

✆ **06 08 61 41 41**

Irrigation

26 - Cherche couverture totale 18x18 21x21 polyétylène ou alu

✆ **06 83 00 65 05**
ou 04 75 53 53 15 (le soir)

69 - Vends une pompe d'arrosage prise de force 65 m3/h. TBE prix 500 € + aspiration.

✆ **06 08 42 18 41**

69 - Vds arceaux + goutte à goutte prix à négocier. Cessation.

✆ **06 83 28 46 96**

Forestier

38 - Vends treuil forestier mécanique 3 points Tafjun 5 tonnes année 2008 peu servi état neuf, 100 m de câble diam. 10 cardan neuf à recouper à la demande : 2000 €.

✆ **04 76 73 60 96**
ou 06 30 85 12 49

38 - Vend treuil forestier mécanique 8 T 3 points complet potence cardan 70 m câble 13 : 2000 €.

✆ **06 71 70 80 99**

39 - Scie à ruban de marque Guillet volant de 800 sur ski pour atelier

✆ **03 84 45 20 69 h r**

Cave

69 - Recherche pour pièces pompe à vin Bodin Motovinic. Faire offre.

✆ **06 67 23 16 49**

Manutention

01 - Vds télescopique Merlo 28-7 de 1996, 2650 H, tbé

✆ **06 88 07 82 70**
ou 06 74 92 28 54

71 - Vds télescopique Merlo 33.7 KT, 2004, 6.000 H, pneus neufs, 115 CH, Load Sensing avec godet multiservice.

✆ **06 88 06 95 93**

71 - Vds remorque 2 essieux, 12 t, IH 425, pneu neuf, essieux neufs, bon état, 8.200 E à débattre + tapis 5 m.

✆ **06 87 37 14 14**

Agri. divers

01 - Achète presses à foin MD et semoirs à maïs pneumatiques Nodet et Monosem.

✆ **06 46 04 37 74**

01 - Vds quadrisoc Bonnel 345 ; récolteuse à herbe Taarup 1m20 TBE

✆ **04 74 52 62 91**

01 - Vds vibroculteur Quivogne 5m10 très bon état ; distributeur engrais Kuhn 1100 dbles plateaux inox aubes neuves tbé ; faucheuse Kuhn 2m px 500 € bé

✆ **06 98 36 65 15**

01 - Vds semoir maïs monosem NG plus 4 rangs tbé

✆ **04 74 50 25 77**
ou 06 88 58 30 41

18 - 18 – Vends relev. AV, 2,5 t + bâti chargeur Mailleux, fers plats, pour Ares, système électronique semoir à engrais Sulky DPX Expert.

✆ **06 14 40 22 10**

21 - VENDS semoir Nodet BE, 400 ¤ + herse plate, 150 ¤ + canadien cultivateur, 250 ¤ (réf. 1102)

✆ **03 80 75 90 20**

21 - ACHETE presse moyenne densité, - semoir Nodet maïs, - tracteur JD, MF, - moissonneuse Dominator, - télescopique (réf. 110E)

✆ **07 86 46 73 30**

21 - Agriculteur allemand ACHETE MB Claas, Deutz Fahr, - tracteur 4 X 4, - ensileuse bec, pick up, - presses carrées et à balles rondes. (réf. 110D)

✆**/fax: 00 49 56 03 73 22**

26 - Vds Machine à traire chèvre 2x6 lavage auto 1800e Cornadis cascade 36 places 500€

✆ **04 75 25 21 62**

26 - Vds Tracteur Ford 6610 Chargeur Faucheux, Pulvé Berthoud 12m 600l Herse Quivogne 4,20m

✆ **04 75 47 22 75**

26 - Vds Autochargeuse 1006 C New Holland + Semoir Nodet Gougis 13 rgs ad bon état

✆ **06 85 38 23 71**

38 - Faucheuse Kuhn GMD 602, herse alternative HB3000 Kuhn avec semoir Nodet 3 m.

✆ **04 76 65 44 45**

38 - Vds 50 m2 dalles caoutchouc antidérapant pr salle de traite, bétaillère ou autres : 500 € + silo 10 T tôle Galva Fao : 500 €, rideau sur rail Fouquet 3 m H - 10 m L pr porte de bâtiment, tunnel ou autres état neuf 3 ans : 1000 €.

✆ **06 99 77 84 03**

38 - Vds ensileuse JF132 + salle de traite 2x4 décro. + enrouleur Perot 82-280 + tuyaux diam. 100 + pompe.

✆ **04 74 80 17 54**

38 - Recherche élévateur noix 5 ou 6 m faire offre au

✆ **04 76 64 10 02 HR**

38 - Vends cause retraite Ford 4000, charrue bisoc g. d., herse 4m20, semoir 17 rangs, tuyaux arrosage Galva 6m plastique 9 m autre outils.

✆ **04 74 84 88 85 HR**

38 - Vend broyeur à farine Law moteur 10 cv bon état de marche : 600 €.

✆ **04 76 34 98 71**

38 - Vds épandeur à fumier Gilibert G70 basculant, ridelles céréales-échelles, monte bottes à fourrage, remorques militaires 2 roues, char à bandages, remorque en bois 2 roues, semoir à maïs type PN4 - 4 roues.

✆ **04 74 20 61 39**
ou 06 61 17 68 86

38 - Vds faucheuse Kuhn 2,40 m, pulvé 600 litres rampe 12 m Tecnoma.

✆ **04 74 58 70 79 HR**

38 - Vds semoir maïs 4 rangs Nodet pneumatique avec fertilisateurs 1300€.

✆ **06 88 02 99 41**

38 - A v. presse John Deere 342, semoir céréales Nodet 6C 17 rangs 3 m avec jalonneur, chargeur Agram HM24, groupe de traite Westfalia RPS700 griffes 200 CC pièces SDT, auges sur barrières, Cornadis vaches long 5 m, échelles remorque 2,20 m, compresseur air 100 l sans moteur, bascule 300 kg pièces cornpicker New Idea, rampe pulvérisateur Berthoud.

✆ **06 61 05 32 89**

38 - Vends armoire Pyto 3 portes l : 1m / L : 2,50 m / H : 2,20 m.

✆ **06 80 82 64 48**

38 - Vend divers matériels agricoles ancien : calèche neuve, charrue vigneronne, monte (foin en botte, maïs, bois) , charrue ancienne de labour très bon état, rateau faneuse, BX diesel Turbo CT OK 254000 km, véranda contre murs moitié prix du neuf.

✆ **04 76 91 04 26 Le matin**

38 - Vds semoir maïs, tournesol, betterave 2 rangs pneumatique Monosem 150 €, palette chargeur hydraulique Doucet 200 €, échelle coulissante bois 5 mx2 : 100 €.

✆ **04 76 93 53 28**

38 - Atomiseur pour noyers 1500 l, cylindre de laveuse à noix 3 m de long, élévateur à noix 4 m de long, table de triage de noix 2 m de long, tonne à lisier 4600 litres Samas, caisse de camion (Lamberet) pour chambre froide 13 m de long, carrosserie 4x4 Mahindra (2 portes) servie 2 ans.

✆ **04 76 38 48 72**
ou 06 23 87 87 94

39 - Vds séchoir balles rondes Zumstein 25 trous 2002 comprenant 1 ventilateur 25cv, 1 brûleur fuel 15 000 cal, coffret électrique état exceptionnel, le tout ou au détail

✆ **06 82 99 91 26**

42 - Vds bétaillère Hauswirth, bon état, 4 m

✆ **04 77 64 82 21**

42 - Vds salle de traite en épi, an. 2000, 2x4, marque Westfalia, prix à débattre

✆ **04 77 97 92 92**

68 - Vends tracteur vign. Fendt 208VA, an. 2004, 2066 h cabine, clim, roues larges, pulvé Tecnoma Pulsar 400 L, contr. OK jusqu'en 2015.

✆ **06 08 27 43 88**

69 - Vds désherbeuse à gaz Delta 2 rampes de brûleurs TBE semoir Huet NM 120 17 R. maraîcher.

✆ **04 78 90 58 71**

70 - Vds Canadien lourd 3m, Vibrosem 3m AV Att arr, Jumelage 580/70/38, Bétaillère, Nissan Pick up 4x4 4 portes, Livraison Possible.

✆ **03 84 70 02 77**
ou 03 84 70 12 38

70 - A vendre Tracteur SOM40 avec CG + 1 complet en pièces détachées moteur, boite, pont, relevage, fusées de roue. Moulin à Farine Law. Fourche faucheux adaptable sur relevage avec godet. 2 pneux tracto pelle 12.5/80.18, 2 pneux Michelin 16.9.28. 2 pneus avec jante 12.5x20. Tonne à eau rondot en galva de 2000L. Prix à déb.

✆ **06 07 68 87 13**

70 - Vds TBE Semoir engrais 1800L, Benne 6 et 10T Boggie Elevat, Tract MF158, Cabine Tract, Tonne Fort, Cultipaker, Rouleaux trainés 6m, Disques Colza et Tournesol pour Nodet PN2, Jumel 16-9-38, Séparateur Grains 500 Qx Trieur Grains, Elévateur Grains, Vis Grains, Vibro 4,50m. Livraison assurée.

✆ **03 84 70 02 77 HR**

70 - Vds Benne 16T et Plateau 7m 1 camp., Cuve 30m3, Cuve Gazoil 6000l avec Pompe, Pince Bibal V2, Cellules grains tout, Semoir Nodet 3m.

✆ **03 84 95 87 12**

70 - Vds TBE Pirouette Krone portée 6,70m, Benne élévatrice 10T, Semoir engrais Kuhn, Benne 5 et 7T, Vibro 4,50m, Herse Rot Kuhn 4m AV, Rouleau Paker et att arr, Tonne fort, Cab Tracteur, Disq Colza et tournesol, Broyeur mélangeur à farine 10cv, Vis sur chariot 12m diam 160 et 125, Vis portative, Séparateur à céréales 35 et 50 Qx, Trieur. Livraison possible.

✆ **03 84 70 02 77**
ou 03 84 70 12 38

71 - Vds dist. engr. Sulky, an. 2002, 1.450 L, conditionneuse Kuhn 2,80 m, faneuse 5,30 m, 4 T, 2.200 € H.T.

✆ **03 85 26 00 67**

71 - Vds conditionneuse 2,40 m Kuhn 3.800 € H.T., faneuse 5,50 m Deutz, 3.100 € H.T., andaineur 4 m, 2.100 € H.T.

✆ **06 75 69 62 04**

71 - Vds rotative Kuhn GMD 600, 2.750 E H.T., faneuse Kuhn 6,30 m, andaineur Kuhn 3,50 m et 2.300 € H.T.

✆ **03 85 26 00 67**

71 - Vds 1 pneu Michelin 16,9 x 34 + 1 : 16,9 x 30 propres, 150 €.

✆ **03 85 24 03 13**

74 - Vends remorque plateau 3,70 L x1,60 l tbé 500 € + vibroculteur Kongskilde 3 m 300 € BE.

✆ **04 50 44 70 82**

74 - Recherche matériel agri Someca pour collection.

✆ **06 70 64 35 66**

74 - vds benne 8T monocoque Siam Presse balles rondes New Holland 5850 pièces Taarup 337

✆ **06 27 03 70 77**

84 - Vds Same 110, charrue 4 socs, disque, remorque, calibreuse gousse aulx, moteur pompe, peseuse ensacheuse

✆ **06 11 80 42 10**

84 - Vds aspersion couverture intégrale polyéthylène 4,5 HA et acier galva Agrijerf 8 HA, semoir grains monosem 4 rgs, tuyaux diam.125 av. sorties diam. 30 ts les 1,50 m

✆ **06 21 93 60 17**

84 - Vds épandeurs engrais dble disque, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, covercrops 20-24-36 dis., décompacteur 6 d. DUROU, semoirs 2,5-3 et 4 m

✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds Mégane Classic 6/D7 1,5DCI 105ch 6CV 6V grise ttes options 46 000 km TBE + calibreuse motteuse

✆ **06 64 95 19 12**
ou 04 90 65 47 41 HR

89 - VENDS bétaillère à 1 cheval, att. pour voiture, - plateau pour transport de bois 3.30 m. de long, - Névada break 21 D pour pièces ou entière, 300 € (réf. 1107)
✆ **06 32 94 85 78**
ou 03 45 85 90 40

89 - VENDS vis à grains Denis diam. 10 m, 4 m, 5 m, 6 m., - élevateur à godet 300 qx/h, - paire de roues 740 pour petit tracteur (réf. 1208)
✆ **03 86 66 33 72**

89 - VENDS herse portée attelage auto., 4 roues étroites 9,5 - 44 neuf. (réf. 1210)
✆ **03 86 74 72 69**
ou 06 77 94 74 65

Elevage

88 - Vends SDT Westfalia Euroclass 850 2x4 complète ou 4 pulsteurs autoplus Apex 4 compteurs Metatron + prise échantillons décro programmateur lavage pompe à vide
✆ **06 85 26 52 09**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds 1 Camera de marque Camerail élevage fixe 360° état neuf prix 2500 euros
✆ **04 50 41 13 22**

38 - Cse retraite vds 709 Mercedes 96000 kms bétaillère + porte viande Iso 2 caisses amovibles : 9000 € à débattre.
✆ **06 89 82 86 17**

38 - Vds C15 D 1992 1ere main habillage bois + grille intérieur entretien régulier : 2300 € à débattre.
✆ **04 76 64 21 30 HR**
ou 06 84 14 93 88

69 - Bétaillère Master 120 DCI caisse neuve alu, 2 ptes pont, 1 pte AVG, rév. et gtie. Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds Master bétaillère 120 CV, de 02/2007, caisse neuve, 100.000 km, porte AR, pont.
✆ **06 87 39 25 00**

74 - Vds 4 x 4 Nissan Patrol 11 cv, 6 cyl, turbo, an 94, 240 000 km, tbé, 4 000 € à débattre.
✆ **06 17 09 26 92**

Tourisme

69 - Vends Clio 3 Phase 2 Dynamic DCI 85 07/09 8 000 kms peint mét toit panoramique élec régul vit. vitres AR surteintées RS + 2 roues neige neuves 13000€.
✆ **06 03 62 88 41**

69 - Vds 6 pneus 135*13, 2 neufs (1000km), 2 semi usés, 2 neiges (tiers usure).
✆ **04 78 48 53 11 HR**

70 - Vds MERCEDES 220 CDI type Elégance, tte option, 50000 km, Etat exceptionnel.
✆ **03 84 95 87 12**

74 - Vds Daishu 4 x 4 année 92 essc bon état cause double emploi CT OK, 3 700 E à voir.
✆ **04 50 44 70 54**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds bon foin 2010 balles rondes diam 120
✆ **04 74 42 81 17 hr**

01 - Vds 40T de paille de blé bon qualité
✆ **06 86 68 30 27**

01 - Vds bon foin 2010 bottes rectangulaires
✆ **04 74 50 16 99**

07 - Vds foin + luzerne 2ème coupe petites bottes livraison possible
✆ **06 71 55 47 38**

26 - Vds Foin 40 br 120 - Couverture intégrale 2HA30
✆ **04 75 68 66 77 (HR)**
ou 06 29 65 02 36

26 - Vds Paille balles rondes Livraison possible
✆ **06 08 63 07 85**

38 - Vds 4 tonnes foin petites bottes.
✆ **04 78 32 41 80**
ou 06 23 42 13 52

38 - Vends céréales orges et triticales de 2010 environ 8 tonnes.
✆ **04 74 92 32 11**
ou 06 80 15 26 58

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03 84 32 30 91**
ou 06 86 08 38 02

Fourrage

21 - VENDS paille de blé, BR 160, sous abri, région Les Laumes (réf. 1206)
✆ **06 82 93 55 87**

ACHÈTE
(paiement comptant)
Acacia debout + piquets Brut et Grumes acacia
Tel./fax 03 81 87 79 42
ou 06 07 76 99 29

21 - VDS paille déclassée regain 1er et 2è choix, livré tous départements.
✆ **06 83 45 97 95**

58 - vends foin + paille bottes de 150 filet bonnes quallite
✆ **06 75 86 52 20**

58 - VENDS paille bottes rectangulaires sous abri, région Clamecy. (réf. 1116)
✆ **03 86 60 15 13**
ou 06 82 31 44 34

69 - Vds paille d'orge et blé, foin, livraison par Crq. Qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép**

71 - Vends foin de pré et regain, enrubannage, livré toutes régions, qualité garantie.
✆ **06 75 28 47 79**

71 - Vds foin livré, toutes régions.
✆ **06 10 11 12 55**
ou 03 85 54 30 97

89 - VENDS foin et paille, balles rondes, diam. 160, récolte 2010. (réf. 1213)
✆ **06 77 60 18 32**

58 - Eleveur RECHERCHE paille en andain 20 ha environ (sérieux) (réf. 1112)
✆ **06 87 31 57 31**
ou 03 86 20 21 17

Bât. Pro.



25 - A V. hangar métallique démonté L. 75 m x l. 25 m H. 14 m pour région de plaine.
✆ **03 81 56 11 76**
ou 06 28 29 00 87

Propriété

42 - Couple disposant de capitaux cherche exploitation caprine avec transfor. à louer acheter ou viager.
✆ **06 08 84 74 85 HR**

58 - Domaine de 62 ha Nord/Nièvre pour chasse avec tous bâtis à renover si besoin isoler, tranquille, à voir, contrat-accord agence si interressé sinon s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cédex (réf. 1201)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

89 - VENDS 6 DPU, 310 euros pièce. (réf. 1215)
✆ **06 87 01 68 71**

89 - RECHERCHE DPU sans fonciers. (réf. 1209)
✆ **06 25 13 52 51**

Terrain

38 - Vend terrain agricole irrigués superficie 5 Ha 50 très bien situé.
✆ **06 27 48 51 99 HR**

89 - Jeune viticultrice CHERCHE à louer ou acheter vigne ou terre à planter sur Chablisien (réf. 1211)
✆ **06 10 11 31 06**

Divers

01 - Vds tuiles creuses ou tige de botte ; et tuiles plates Bisch double gorges
✆ **04 74 30 24 02 hr**

01 - Vds cause cessation chalet bois distrib. auto de lait cru tbé super prix servi un an
✆ **06 07 41 32 04**

01 - Recherche pâturage pour VA mini 20 places ou foin à faner
✆ **06 77 58 87 03**



07 - Vds faucheuse Khun GMD44 protection complète, très peu servie
✆ **06 78 69 49 41**

21 - VENDS char à bancs ancien à retaper - travail cheval de trait tombereau, TBE. (réf. 120A)
✆ **03 80 90 29 14 après 20 h**

26 - Vds Env. 15T paille pois bottes rectangulaires 70e tonne
✆ **04 75 59 04 62 (HR)**

38 - Vds foin balle ronde, génisses Ch. 12/18 mois ; Ach. Griffon, petit chisel, tracteur 2 RM 50 cv ; Vds ânesse + 2 ânons.
✆ **06 84 85 08 50**

38 - Agriculteur louerait prés avec eau ou sans. Recherche paille d'orge en andain récolte 2011.
✆ **06 25 13 38 87**

38 - Vds 1 cheval Percheron très noir pure race avec origine, 2 ans + 1 Percheron gris/blanc 1 an pure race ; Vds lapins vivants pour consommation ou reproduction en néo-zélandais et hybride ; Vds 1 brûleur Stella 14 pour chaudière gas-oil, 1 poste de distribution pour gas-oil ou essence, 1 bascule romaine à plateau, 1 tombereau sur pneus.
✆ **04 74 57 85 82**

38 - Vends 1 génisse Limousine prête + clapier à lapin + semoir à engrais centrifuge Kuhn + chèvres Chamoisée fraîche à lait indemne de CAEV.
✆ **04 76 06 06 41 HR**

38 - Vds env. 400 kg de laine de mouton. Région Bourgoin.
✆ **04 74 28 12 95 HR**

38 - Vds piquets châtaignier 1,80 m 1 euros 10 Hors Taxe.
✆ **06 23 82 99 71**

38 - Vds batteuse à maïs crib automoteur Riviere Casalis, round baller John Deere 540 BE, semoir à maïs 4 rangs Monosem, pulvé Berthoud 800 l 12 m TBE, pelle rétro tifermec avec 2 godets.
✆ **06 87 43 44 08**

38 - Vds 1800 tuiles plates ciment BM10 brunes + rives + faitioeres.
✆ **04 74 84 46 27 HR**

58 - VENDS pieux acacia 2 m. (réf. 1103)
✆ **03 86 69 14 26 HR**

70 - Vends 3m3 environ de sciage 10 ans, diverses essences, épaisseurs, longueurs Aubigney. tel/
✆ **Fax 03 80 42 85 88**

71 - Tous les numéros de «L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire» en 2010, 2009... La collection est disponible au prix unitaire de 30 E/année, hors frais de port. Un cadeau original et utile. Contact :
✆ **03 85 29 55 29**

74 - Achète sapin, épicéa, chêne, peuplier, frêne, bois chauffage, bois énergie.
✆ **06 08 54 23 48**

Location

Agricole

07 - A louer 5ha abricotiers variété Bergeron, secteur Tournon 07
✆ **06 11 73 58 22**

21 - JA RECHERCHE terres, prés à louer ou travail en commun, canton Aignay, Is/Tille, Saint Seine (réf. 1115)
✆ **06 81 60 97 25**

58 - PRENDS vaches en pension section Moulins Engilbert (réf. 1014)
✆ **03 86 84 21 18 - 06 74 37 07 11 - 03 86 84 37 50**

Autre

22 - LOUE gîte rural en Bretagne, 2 chambres + salle de séjour, proche Lannion, Pérros-Guirec, promo Avril - Mai - Juin, - 30% soit 250 € la semaine (réf. 120H)
✆ **06 81 16 07 71**

Offre

Emploi

01 - Cherche personne le matin 25 heures/semaine ramassage oeufs + suivi élevage + permanence magasin
✆ **04 74 24 68 64**

18 - Exploitation de polyculture élevage (230 ha et 65 vaches allaitantes) recherche salarié agricole polyvalent. Suivant les consignes de l'exploitant, vous assurez tous les travaux inhérents au fonctionnement de l'entreprise. Principalement affecté à l'atelier production végétale, vous serez régulièrement amené à évoluer sur l'atelier bovin viande. Développant de réelles compétences en production végétale, vous montrerez un intérêt particulier pour l'élevage. Ecoute et respect des consignes seront les clés de la réussite sur ce poste, calme, discrétion, goût du travail bien fait et respect du matériel et des animaux seront des qualités indispensables. Poste basé à Couy (18140), CDD de 8 mois, base 35 heures, heures supplémentaires et week-end. Possibilité de CDI à l'issue du contrat. **Envoyer CV à : SR Cher, Maison de l'agriculture, 2701 route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard.**

26 - Cherche Chauffeur moissonneuse batteuse pour juillet 2011
✆ **04 75 02 14 26**
ou 06 85 66 10 28
ou fax 04 75 05 98 47

Recherche
MÉCANICIEN H/F
MACHINES AGRICOLES
QUALIFIÉ
Salaire motivant
Possibilité intéressement aux résultats
Possibilité association avec futur repreneur
BONORON Bernard - Machines agricoles
MOULINS-ENGILBERT
Tél. 03 86 84 20 22 ou 06 72 88 02 42

38 - Urgent Service de rempacement secteur La Cote St André recherche CDI Temps complet.
✆ **06 22 75 87 21**

69 - Négociant en bestiaux recherche chauffeur tps plein ou tps partiel. Permis poids lourd, Fimo, Captav.
✆ **06 08 26 02 10**

69 - Domaine viticole 35 ha crus du beaujolais recrute chef de culture expérimenté CDI cadre.
✆ **06 89 72 77 49**

69 - Recherche chef d'équipe viticole, maîtrise de tous les travaux de la vigne et encadrement de personnels. Personne autonome.
✆ **06 70 30 87 43**
ou 04 37 55 06 13

73 - Serv. remplacement cherche 1 salarié 35 H CDI bovin/caprin lait zone Beaufort facilité logement.
✆ **04 79 24 48 01**

73 - Cherche fromager pour fabrication de Beaufort en alpage été 2011, qualification souhaitée.
✆ **06 77 10 12 31**
ou 06 76 29 78 87

89 - Exploitation agricole, région de Tonnerre (89), CDI, temps plein pour travaux dans les vignes et dans les champs avec conduite d'engins. Permis B obligatoire (réf. 110B)
✆ **06 20 68 58 06**

Demande

Emploi

18 - Agriculteur polonais cherche travail secteur légumes cueillette/élaboration, avec logement.
✆ **0048 887 590 329**

18 - SR Cher recherche salarié(e) à temps partiel(le) pour assurer un remplacement en production laitière (canton de Saulzais- le-Potier principalement). Ayant fait la preuve de vos compétences, vous assurerez, en complète autonomie, le l'accompagnement, et/ou remplacement, du producteur, tous les matins, au minimum pour la traite. Poste en CDD de 4 mois, renouvelable CDI, Basé à Epineuil-le-Fleuriel (18360). Contrat de 12 h minimum par semaine, possibilité de travail le week-end, salaire horaire brut de 9,48 euros. **Envoyer CV à SR Cher, Maison de l'agriculture, 2701 route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard.**

71 - Tâcheron avec expériences, recherche travaux de printemps dans les vignes.
✆ **06 49 19 05 23**

Mariage

Rencontre

18 - H. 50 ans, div., attend véritable amour, sincère, agréable, jeune d'esprit, sérieux, bonne moralité, dynamique, vous apportera sécurité, tendresse, fidélité, recher. j. femme, 40/48 ans, milieu agri., charme naturel, sincère, soignée, agréable pour relation sérieuse et durable.
✆ **06 45 20 37 45**

89 - Homme 48 ans simple, sobre, sympathique, non fumeur RECHERCHE compagne même profil. (réf. 1212)
✆ **06 41 66 92 08**

Animaux

Divers

38 - Recherche pension 10 vaches + veaux environ 15 mai au 15 septembre Dépt Isère.
✆ **06 18 09 22 19**

74 - Vds chiots Beauceron mère 2D6K897 dispo puce vaccinés.
✆ **04 50 03 23 14 HR**

74 - Vds 3 juments comtoises terme avril, 1 étalon comtois 8 ans.
✆ **04 50 60 90 69 HR**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 15 à 24 mois. Elevage inscrit indem d'IBR et paratuberculose livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**
ou 04 74 24 53 28 soir

01 - Vds taureau Blond TBO 5 ans vêlage facile cause consanguinité
✆ **06 82 66 95 17**

01 - Vds génisse Jersey terme avril + vache et génisse un an TBO
✆ **06 07 41 32 04**

01 - Cause cessation laitière vds troupeau laitier origines certifiées
✆ **09 62 22 03 86**

03 - VENDS reproducteurs limousins HBL 17 et 18 mois . Elevage LENA 03360 Urcay. (50VB1)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Cse cessation laitière vds troupeau laitier Prim Holstein, contrôle laitier, UPRA
✆ **04 75 68 51 98**
ou 06 62 56 69 66

15 - Vds race Aubrac VACHES vélées GENISSES 24 et 12 mois Ibr A Fco 1 et 8
✆ **04 71 23 38 93**

15 - Vds 15 VACHES Aubrac avec leur veau de 2 mois
✆ **06 89 99 88 83**

18 - Vds choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en déc. 09 et janvier 10, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. J et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12

18 - Vends TB taureaux charolais, HBC, 15 mois, indem IBR, FCO ok. Gayon Serge.
✆ 02 48 74 51 39
ou 06 86 76 81 23

18 - Elevage HBC, vds un TB taureau, 6 ans ; veau reproducteur, 15 mois, viande. EARL Breton, 18150 Germigny l'Exempt.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vends 5 taureaux limousins, non inscrits, prêts à saillir.
✆ 06 14 40 22 10

21 - Elevage H.B. Limousin VEND reproducteurs 16 mois, - vaches suitées. Levoyet Alain - Pralon (réf. 0804)
✆ 03 80 23 68 04

21 - VENDS reproducteurs charolais 1 et 2 ans et génisses de 1 et 2 ans repro., taureaux adultes, vêlage facile, TGS, HBC, IBR A. EARL Gabory 21460 Jeux les Bard (réf 0929)
✆ 03 80 96 79 42
ou 06 87 43 40 33

21 - ELEVAGE CHAROLAIS BAUDOT - Pont et Massène (3 kms de Semur en Auxois) PROPOSE à la vente large choix de reproducteurs : - taureaux adultes, taureaux de 1 an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent (réf. 090E)
✆ 03 80 97 23 28
ou 06 07 75 59 74

21 - VENDS taureaux 17 mois HBC, IA, fils de Suédois, Tempo, Rouky, Pinay, tous éligibles, prime Conseil Général, TGS, IBR A. Parisot - La Motte Ternant. (réf. 10VB1)
✆ 06 15 28 77 63
ou 03 80 84 33 13 HR

21 - VENDS vaches laitières Brunes et Holstein. (réf. 1015)
✆ 03 80 93 82 90
à partir de 13 h

21 - VENDS taureaux HBC grandes origines, charolais. GAEC Lachot Francis (réf. 1203)
✆ 03 80 35 83 03

21 - VENDS veaux reproducteurs. EARL Jully - Lobreau (réf. 1214)
✆ 03 80 90 08 79

21 - VENDS génisses Prim'Holstein pleines à terme de mai à juillet si possible lot de 8. (réf. 120C)
✆ 06 37 08 38 02

38 - Elevage Blond A SNS HB cause retraite vaches av veau car pleines IA génisse plus 2 ans pleines IA mâles Tokapi Oulou Ulfila indemn IBR.
✆ 06 07 10 67 720

42 - Vds très bons taureaux charolais, HBC, BO, Cuisset J.-Marc St-Germain-Lespinasse
✆ 04 77 64 53 33

42 - Vds taureaux Charolais HBC laitonnes livraison assurée Charigueraud C. Mably
✆ 06 74 46 24 83 ou
04 77 72 69 32

42 - Vds taureaux 15 mois inscrits HB Charolais et génisses de 2 ans Denis JF
✆ 04 77 65 30 40
ou 06 82 46 95 41

42 - Vds gén. Pr. Hosltein prêtes ou au lait, moy. 9500, gar. sanit
✆ 04 77 97 11 88 HR

42 - Vds génisse tarine, 20 mois, sage
✆ 04 77 54 15 91 HR

42 - Vds taureaux salers 18 et 30 mois, troupeau inscrit HBS, docile, origine IA
✆ 06 25 69 89 60

42 - Vds 1 taureau charolais de 2 ans, HBC
✆ 04 77 63 51 09

42 - Eleveur mettrait vaches allaitantes ou génisses en pension
✆ 06 30 67 27 19

42 - Vds taureaux charolais 17 mois (Saumur, Tejoyeux, Rethel) Elevage Plasse Ph
✆ 04 77 63 01 51
ou 06 13 23 71 03

43 - Vds AUBRAC 2ème velage + GENISSES 1 an origine la le tout OS Aubrac
✆ 06 83 09 04 80
ou 04 75 06 62 01

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, très bonnes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ 06 86 85 54 30

58 - L'élevage BATHO 58330 Saxi Bourdon vous propose taureaux charolais HBC de 2 ans et veaux d'1 an issus de grandes origines avec développement et conformation supérieure, dispose semence pour vêlage facile sur génisses.
✆ 06 74 69 21 83
ou 03 86 58 35 52

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs 12 - 15 mois, HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 0709)
✆ 03 86 84 21 53
ou 06 58 95 93 59

58 - Elevage Limousin VEND vaches à vêler et vaches suitées, veaux femelles, + veaux reproducteurs TGS. Paratube OK. (réf. 100A)
✆ 06 10 09 65 69
ou 03 45 82 90 10

58 - VENDS taureau 2 ans, type élevage, gros veau viande, HBC, TGS. EARL Theuran - Magny-Cours (réf. 100C)
✆ 06 20 87 11 85
ou 03 86 58 11 54

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC ou non, bonne origine, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1008)
✆ 03 86 50 05 60

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, TGS. Charetier - Anlezy (réf. 1109)
✆ 03 86 60 23 29
ou 06 37 43 86 56

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC ou non dont certain issus vêlage facile, TGS. Perrain 58120 St Léger de Fougeret. (réf. 11VB2)
✆ 03 86 85 06 37

58 - Elevage HBC VEND 5 taureaux adultes, - 2 taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs IBR A. GAEC Marion - Luzy (réf. 11VB1)
✆ 03 86 30 11 55
ou 06 07 51 04 99

58 - VENDS TBG reprod. 1 an HBC et non HBC, - repro. Limousins 1 et 2 ans HBL, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 1204)
✆ 03 86 38 90 36 ou
06 72 26 48 56 après 20 h

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont - Guenot Nicolas VEND gros taureaux 16 mois HBC, IND IBR A, livraison possible, sit pagesperso-orange/earldebeaumont (réf. 120F)
✆ 03 86 76 12 83
ou 06 70 34 71 84

58 - VENDS repro. Limousins 1 et 2 ans, type mixte viande, TGS, prix raisonnable, livraison assurée. (réf. 12VB1)
✆ 06 10 34 28 10
ou 03 86 30 11 66

67 - Elevage bio vend génisses Highlang Cattle, 12 et 24 mois, livraison possible.
✆ 06 14 71 63 89

69 - Vds taureaux repr. charol 1 et 2 ans + Trx adulte + vaches velées + vache gestantes élev. Grange (69).
✆ 06 31 41 82 83

69 - Achète bons Broutards Charolais mâles et femelles non OGM - Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vds taureaux charolais 16 Ms vel facile HBC TB origine IND IBR-BVD.
✆ 04 74 63 49 93
ou 06 85 73 49 86

69 - Vends génisses Salers saillies génisses 15 18 mois et vaches Salers + veau Indem IBR FCO.
✆ 06 18 80 20 13
ou 04 78 44 40 21
ou 04 78 48 48 44 HR

69 - Prend génisses ou mère vaches en pension printemps été.
✆ 06 88 78 38 01

69 - Cse surnombre vds vaches limousines garanties gestantes pour 08 à 10 / 2011 au choix dans un lot et génisse 16 18 mois IBR A.
✆ 04 74 70 19 73 HR

71 - Vds T. B. repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, hivernés au pré, TGS.
✆ 06 07 57 55 40
ou 03 85 24 24 96

71 - Choix taureaux charolais HBC, 1 à 2 ans au pré, conformation développement fac. nais. TGS. Chatillon J.M. à Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - VENDS taureaux HBC au pré, choix, qualité, origines. GAEC Goulliard. (réf. 100B)
✆ 03 85 79 40 98

71 - Vds taureaux 2 ans et 15 mois, vaches pleines, génisses 2 ans, HBC, TGS. Devillard Jacques, Champlecy.
✆ 03 85 88 35 80 HR
ou 06 18 54 64 88

71 - El. charolais VEND taureaux 2 ans et 16 mois, or. IA ou non, TGS, IBR A, FCO OK. EARL Plantard - Cuzy (réf. 1114)
✆ 03 86 30 15 45
ou 06 17 35 43 02

71 - VENDS taureaux 18 mois, 1 an, génisses 1 an, le tout HBC, IBR A, FCO OK. EARL Deschamps Patrick - St Eugêne (réf. 1207)
✆ 03 85 54 59 31 HR
ou 06 74 36 11 88

71 - Vds bons taureaux 18 mois et veaux d'un an, HBC, B.O., TGS, FCO, Gaec de la Condemine.
✆ 03 85 85 00 98
ou 06 23 21 95 20 HR

71 - Vds reproducteurs 18 mois, HBC, TGS, Charolles.
✆ 06 48 20 82 79

71 - Vds 1 taureau 2 ans, génisses 2 ans, génisses 1 an, jeunes vaches 3 et 4 ans, suitées, f., HBC, TGS. EL. charolais Vincent S., 71420 Oudry.
✆ 06 77 16 24 11

71 - Vds taureaux charolais 18 mois et 1 an, génisses 18 mois pour reproduction, indemnes IBR, HBC.
✆ 03 85 44 38 12 HR

71 - Vends 14 Blondes d'Aquitaine pleines, vêlage août 2011, de qualité, indemnes IBR.
✆ 03 85 76 18 80 H R

71 - Elevage Dufraigne Daniel vend plusieurs taureaux charolais 2 ans, HBC, TGS, 71 La Tagnière.
✆ 06 83 49 18 19

71 - Elevage Cuzin Bernard Lavault, 71420 Perrecy-les-Forges vend bons veaux repro. charolais HBC, IBR A, TGS.
✆ 06 81 06 49 84

71 - Vds repro. charolais adultes et veaux HBC, IBR A, GO, TGS. Gaec de Baugy, 71760 Issy-L'Evêque.
✆ 06 83 36 42 40
ou 06 77 09 68 07

71 - Elev. HBC vend veaux de 1 an, hivernés au pré, IBR A, TGS, FCO OK. Gaec Maréchal, Toulon-sur-Arroux.
✆ 03 85 79 55 59
ou 06 03 43 33 10
ou 06 88 70 74 21

88 - Vends taureau Blond d'Aquitaine 17 mois + 1 de 9 mois garantie sanitaire livraison calme -
✆ 06 12 85 67 49

88 - Vends excellents reproducteurs Blond d'Aquitaine origine IA calmes garantie sanitaire paratub, région EPINAL (Eurogénétique), livraison -
✆ 06 12 85 67 49

89 - VENDS taureaux charolais HBC 15 mois, TGS, grandes origines. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0928)
✆ 03 86 75 15 33
ou 06 19 96 60 17

89 - GAEC Cadoux VEND taureaux charolais + génisses 2 ans, prix raisonnable, livraison possible. (réf. 120G)
✆ 06 89 18 05 87

Caprin

42 - Vds chevrettes alpines 2 mois indemn. Caeve 1350 l, TB 41, TP 34,3
✆ 06 23 21 10 52

71 - Vds quai de traite, 18 places, table d'égouttage, trayeuse 2 pots et divers matériels, cause cessation chèvres.
✆ 06 07 87 14 27

Ovin

26 - Vds fin avril 50 brebis Mourrey rousse Prix à débattre Haut Diois (26)
✆ 04 75 21 15 17

38 - Vends béliers Pré-Alpes Sud 3 ans et 9 mois cause consanguinité.
✆ 06 14 72 08 92

42 - Vds bélier grivette, 4 ans + agnelles griv. x charolais
✆ 04 77 22 78 00
ou 06 70 48 49 78 HR

Equin

01 - Vds chevaux Percherons 2 juments et 2 pouliches avec papier ; 1 poulain mâle né le 06/2010
✆ 04 74 30 24 02 hr

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1000 à 2500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ 04 71 78 53 26

58 - VENDS jument Percheron PP grise 7 ans, débourrée et chevaux de selle 11 à 23 ans, cause cessation. Néant Michel (réf. 110C)
✆ 03 86 30 86 74 HR

Volaille-Lapin

07 - Vds dindes démarrées 35 jours
✆ 04 75 34 04 41 HR
ou 06 75 96 42 04

SCEA AVICOLE DE LA TUILERIE
POUSSINS ET VOLAILLES DÉMARÉS 1 JOUR À 6 SEMAINES
POULETS: chair blanc, label rouge, cou nu rouge, pintades, canards
POULETTES PONDEUSES 1 JOUR, 6 SEMAINES, 18 SEMAINES
Livraison sur demande
03 86 39 62 59 - 03 86 39 69 84

Chien

38 - Vds 1 Griffon Nivernois F. : 2ESB327 ; 1 Griffon tricolore F. : 25026902302525 ; 1 Griffon Porcelaine F. : 2FSZ808 ; 1 Griffon Vendeen F. : 2GKB525 cause changement de race.
✆ 04 74 88 38 24

73 - Vds chiots Border Collie, âge 3 mois, 1 mâle, 3 femelles, mère N°2GMV928, parents travaillent sur troupeaux bovins
✆ 04 79 63 12 32

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Vous désirez
passer une petite annonce, avoir un renseignement, vous abonner....
Martine
Tél.03 80 78 90 40
Fax03 80 70 08 02
Terres de Bourgogne

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 € TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution 10 €
❑ 2 Parutions 15 €
❑ Parution supplémentaire 5 €
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution 29 €
❑ 2 Parutions 43 €
❑ Parution supplémentaire 15 €
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution 17 € ❑ 2 parutions 26 € ❑ Parution supplémentaire 10 € *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél : 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : EARL MARECHAL Samuel
Siège : 2 route de Tillenay, 21130 Pont
Forme : Société civile
Capital : 7 500 euros
Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 7 500 €
Gérant : Monsieur Maréchal Samuel, demeurant 11 rue Parmentier, 21000 Dijon
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL21125911

Etude de Me Antoine Marandon
Notaire à Etang sur Arroux (S&L),
6, rue d'Autun

Suivant acte reçu par Me Antoine Marandon, Notaire, à Etang-sur-Arroux, 6, rue d'Autun , le 11 mars 2011 enregistré à Chalon sur Saône, le 16 mars 2011, bordereau 2011/383 case 1, extrait 964; droits perçus : néant, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet :
- l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de laine, tricotage à la main, fabrication de lainages, retouches, prêt-à-porter avec franchise et sans franchise,
- L'exploitation de tout fonds de commerce de vente de laine, tricotage à la main, fabrication de lainages, retouches, prêt-à-porter avec franchise et sans franchise, de mercerie, bonneterie, lingerie, fils à tricoter et tous articles textiles et accessoires de mode diffusés par la S.A. LES PETITS FILS DE LOUIS MULLIEZ.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce de même activité,
- la prise à bail commercial de tout local commercial pour l'exercice de l'objet social de la société,
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Dénomination : SARL B.A.L.L.
Siège social : Beaune (21200), 38 et 40 rue d'Alsace,
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : 10.000 Euros, divisé en 1000 parts de dix euros (10,00 Eur) chacune, entièrement souscrites, n° de 1 à 1000, do nt 510 parts n° 1 à 510 attribuées à Mme Brigitte Létang, née Dussaut et 490 parts n° 511 à 1000 attribuées à Mlle Anne-Laure Létang,
Associés : Mme Brigitte Létang née Dussaut, demeurant à Chassagne Montrachet (21190) 13 B, rue des Farges, et Mlle Anne-Laure Létang, demeurant à Beaune, 1 rue du Faubourg Saint Jacques,
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément de la majorité des associés représentant au moins les trois/quarts des parts sociales.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le gérant statutaire de la société est : Mme Brigitte Létang, née Dussaut.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
Le Notaire.

AL21125931

Par acte SSP du 01/03/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : GES21
Objet social : L'aide à la création et à la gestion de centre d'appels tant en france qu'à l'étranger ainsi que le conseil dans le développement de réseau de franchise ou concession dans les services.
Siège social :
53 rue de Mulhouse, 21000 Dijon
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Vincent Fournier demeurant 6 rue liot 92100 Boulogne Billancourt
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21125932

Par acte SSP du 18/03/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : PEINTURE FRERE
Objet social : Peinture, Revêtement de muraux et sols
Siège social :
20 Avenue Edouard Belin, 21000 Dijon
Capital : 2000 €
Durée : 5 ans
Gérance : M. Arakelyan Araik, 20 Avenue Edouard Belin, 21000 Dijon. M. Arakelyan Avetik, 21 rue des Huches, 21800 Quétigny
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21125933

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination:
GUILLEMOT
Capital: 5000 euros
Siège: 74 rue des Marmuzots 21000 Dijon
Objet: Brasserie, mini golf
Durée: 99 ans
Gérant: Mlle Guillemot Aurélie 9 rue Philibert Mare 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21125936

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 14 mars 2011 il a été constitué, une société, présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Objet : L'exploitation de carrières (extraction, transformation, vente), le négoce (après transformation ou non) de toutes pierres ou matériaux, marbres et granits, le sciage, le façonnage, le polissage et la transformation des pierres, marbres et granits, l'engineering pour l'exploitation de carrières, le travail et la transformation des pierres, marbres et granits, tous travaux de bâtiment, travaux publics, ouvrages d'art, travaux immobiliers et de génie civil.
Dénomination : CARRIERES ET MARBRERIES D'ETROCHEY - CME
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.
Siège social : Etrochey, 21700 Comblanchien
Capital social : 150 000 €
Président : CARRIERES ET MARBRERIES DE FRANCE-CMF, SAS ayant son siège social 42 Route Départementale 974, 21700 Comblanchien (en cours de formation)
Commissaires aux comptes :
- **Titulaire** : Société RENART GUION ET ASSOCIES « RGA », sise 1 rue du Dauphiné 21121 Fontaine les Dijon.
- **Suppléant** : Monsieur Eric Debuisson demeurant 1, rue du Dauphiné, 21121 Fontaine les Dijon
Cession d'actions: Les titres de la Société ne peuvent être cédés entre actionnaires ou à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La présente société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
Pour avis : Le Président.

AL21125938

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 14 mars 2011 il a été constitué, une société, présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Objet : La prise de participations, de manière directe ou indirecte, sous quelques formes que ce soit et par tous moyens, dans toutes entreprises et/ou sociétés, françaises ou étrangères, et dans tous domaines d'activités industriels et commerciaux ; la détention et la gestion des ces participations ; La fourniture à toutes entreprises et/ou sociétés de toutes prestations de services d'assistance et de conseils notamment en matière administrative, financière, comptable, informatique, stratégique, commerciale, technique, ressources humaines et/ou touchant la gestion en général ; l'exploitation de carrières (extraction, transformation, vente), le négoce (après transformation ou non) de toutes pierres ou matériaux, marbres et granits, le sciage, le façonnage, le polissage et la transformation des pierres, marbres et granits, l'ingineering pour l'exploitation de carrières, le travail et la transformation des pierres, marbres et granits, tous travaux de bâtiment, travaux publics, ouvrages d'art, travaux immobiliers et de génie civil..
Dénomination : CARRIERES ET MARBRERIES DE FRANCE - CMF
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.
Siège social : 42 Route Départementale 974, 21700 Comblanchien
Capital social : 150.000 €
Président : Société MARBREK, SAS ayant son siège social à Boissy-Saint-Léger (94470), Parc de la Haie Griselle, 11 rue des Sablons, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 312 326 861
Commissaires aux comptes :
- **Titulaire** : Société RENART GUION ET ASSOCIES « RGA », sise 1 rue du Dauphiné 21121 Fontaine les Dijon.
- **Suppléant** : Monsieur Eric Debuisson demeurant 1, rue du Dauphiné, BP 56, 21121 Fontaine les Dijon
Cession d'actions : Les titres de la Société ne peuvent être cédés entre actionnaires ou à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La présente société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
Pour avis : Le Président.

AL21125939

CONVOCATION

Convocation à l' Assemblée Générale Mixte

Les associés coopérateurs de la SCAEMB sont convoqués en Assemblée Générale Mixte **le vendredi 8 avril 2011 à 14 h 30 à la salle Dupont à Ivry en Montagne**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant.
A titre Ordinaire :
Approbation du procès-verbal de l'AG Mixte du 23 avril 2010
Compte rendu financier de l'exercice 2010
Rapport de gestion du conseil d'administration
Rapports du commissaire aux comptes
Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
Affectation du résultat de l'exercice
Constatation de la variation et du niveau du capital social
Renouvellement du tiers sortant des membres du conseil d'administration
Fixation de l'allocation globale attribuée au conseil (article 27)
Questions diverses
A titre Extraordinaire :
Modification de l'article 3 Objet :
- Ajout des issues de céréales parmi la nature des produits dans les branches «collecte-vente» et «service»
- Ajout de la branche approvisionnement
Modification du critère de souscription (article 14§2) et autorisation de libérations fractionnées
Définition des pouvoirs d'emprunts du conseil d'administration
Pouvoirs pour accomplir les formalités
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'assemblée générale, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration.

AL21125941

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCM DAVID DAHLEM

Société civile de moyens
au capital de 304,90 euros
Siège social : 17, rue Bossuet, Centre Dauphine
21 000 Dijon
431 622 463 RCS Dijon

Par décision du 31 décembre 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé comme Liquidateur Monsieur David Dahlem, demeurant 46, rue de Mirande, 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 38, avenue Françoise Giroud, Les jardins de Valmy, 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL21125375

SCM DAVID DAHLEM

Société civile de moyens
au capital de 304,90 euros
Siège social : 17, rue Bossuet, Centre Dauphine
21 000 Dijon
431 622 463 RCS Dijon

Par décision du 31 décembre 2010, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur David Dahlem, demeurant 46, rue de Mirande, 21 000 Dijon et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention au RCS de Dijon.

AL21125376

EARL ROSSELIN

Société civile en liquidation
au capital de 366 350.23 €
Siège social : 21350 Uncey le Franc
399 811 678 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/02/2011, la collectivité des associés de la a
- constaté la fin des fonctions de gérance assurée par Madame Rosselin Suzanne suite à son décès intervenu le 21/08/2010.
- décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31/10/2010 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Rosselin Jean, demeurant à Uncey le Franc - 21350, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Uncey le Franc - 21350, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, Le liquidateur

AL21125788

MODIFICATION DE CAPITAL

Etude de Etude de Mes Massip, Prieur, Belou, Varlet, Mairet et Lorisson, Notaires associés Rond Point de l'Europe à Dijon (Côte d'Or).

Avis de réduction de capital social
Suivant acte reçu par Maître Guillaume Lorisson , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal Massip, Marc Prieur, David Belou, Véronique Varlet,Francis Mairet et Guillaume Lorisson notaires associés », le 7 mars 2011, enregistré à DIJON, le 11 mars 2011, a été effectué une réduction de capital social non motivée par des pertes du GFA des RONDEAUX avec attributions d'actifs immobiliers.
L'ancien capital est de : 102598,15 Eur.
Le nouveau capital est de : 94.975,65 EUR.
Par annulation de 50 parts sociales d'un montant nominal de 152,45 Eur.
Par suite le capital social est désormais fixé à la somme de Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Soixante Quinze Euros Soixante Cinq Centimes (94.975,65 EUR) et dorénavant divisé en 623 parts sociales de cent cinquante deux euros et quarante cinq centimes (152,45 eur) chacunes attribuées aux associés en proportion de leurs apports savoir :
Melle Pimet : 191 parts numérotées 1,4 à 193
Mr Yves Pimet : 323 parts numérotées 2, 212 à 533
Me Françoise Durost :109 parts numérotées 3, 566 à 673.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Dijon
Pour avis
Le Notaire.

AL21125934

TRANSFERT DE SIÈGE

VRM

SARL au capital de 1 500 €
Siège social
25, rue du Maréchal Foch
78000 Versailles
SIRET 500 299 235 000 19

Aux termes du procès-verbal d'AGE du 07 mars 2011, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de : 25, rue du Maréchal-Foch 78000 Versailles à : Le Prieuré 21150 Grignon, à compter du 07 mars 2011.
Les statuts seront modifiés en conséquence aux RCS de Versailles et de Dijon.
Gérant : M. Mallez François-Xavier - 1 rue du Marché Neuf - 78000 Versailles.
Pour avis,
M. Mallez François-Xavier, gérant

AL21125916

CESSION DE PARTS

Etude de Mes Massip, Prieur, Belou, Varlet, Mairet et Lorisson, Notaires associés Rond Point de l'Europe à Dijon (Côte d'Or).

Suivant acte reçu par Maître Guillaume Lorisson , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal Massip, Marc Prieur, David Belou, Véronique Varlet, Francis Mairet et Guillaume Lorisson notaires associés », le 7 mars 2011, enregistré à Dijon, le 11 mars 2011, a été régularisé un acte de Cession de parts sociales du GFA DES RONDEAUX, ayant son siège social à Fauverney rue Bartet, immatriculé au RCS de Dijon sous le numéro 327195202.
Par suite de la cession de la totalité des parts sociales il a été procédé au changement de gérant savoir :
Ancien gérant : Mr Yves Pimet
Nouveaux co-gérants : Mrs Eric et Phillipe Goulu, Mr Alain Pimet, Mrs Christophe et Frédéric Poulleau, Mr Pascal Chadoeuf.
Par suite de la cession de la totalité des parts sociales il a été procédé au changement de siège social savoir :
Ancien siège social : Fauverney rue Bartet
Nouveau siège social : Fuaverney 15 rue d'Aval
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON
Pour avis
Le Notaire

AL21125935

NOMINATION

SUPREX

S.A.S. au capital
de 3 262 245,00 euros
Siège social
ZAE Cap Nord
Rue du Champ aux Prêtres
21000 Dijon
968 201 913 RCS Dijon

Suivant décision de l'associé unique en date du 1er octobre 2010, il a été nommé en qualité de Président, Président du Comité de Direction : Monsieur Jean-Pierre Verlochère demeurant 95 rue de Sannois 95120 Ermont en remplacement de Monsieur Benoît Gervais, dont le mandat a pris fin en date du 28 septembre 2010.
Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL21125917

SAINT NICOLAS GOURMET

SARL au capital de 61 299,74 €
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine les Dijon
RCS Dijon 411 120 389

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2011, il résulte que Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21 000 Dijon et Monsieur Pierre-Marie MILLIERE, 8 rue Léon Gastinel, 21 000 DIJON, ont été nommés Gérants à compter du 15 mars 2011, en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon, décédé.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL21125918

DRAPEAU PRESSE

SARL au capital de 10 000 €
15 rue Auguste Frémiet - 21000 Dijon
RCS Dijon 521 101 766

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 15 mars 2011, il résulte que Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon et Monsieur Pierre-Marie MILLIERE, 8 rue Léon Gastinel, 21000 Dijon, ont été nommés Gérants à compter du 15 mars 2011, en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon, décédé.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL21125919

ELASTE

SAS au capital de 304 016 €
26 rue du Faubourg Saint Nicolas
21121 Fontaine les Dijon
RCS Dijon 333 600 443

Suivant délibération du Conseil de surveillance du 15 mars 2011, il résulte que le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon, Président du Directoire, en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon, décédé.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL21125920

LA CAVE DES SAVERNEYS

SARL au capital de 160 000 €
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine les Dijon
RCS Dijon 411 119 928

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2011, il résulte que Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon a été nommé co-gérant à compter du 15 mars 2011.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL21125921

BERNON

SARL au capital de 10 000 €
11 rue Auguste Frémiet - 21000 Dijon
RCS Dijon 521 580 373

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 15 mars 2011, il résulte que Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon et

Monsieur Pierre-Marie MILLIERE, 8 rue Léon Gastinel, 21 000 DIJON, ont été nommés Gérants à compter du 15 mars 2011, en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon, décédé.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL21125925

CANDAM

SA au capital de 53 357,15 €
Rue de la vigne au Chien,
21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon 405 345 463

Suivant délibération du Conseil d'administration du 15 mars 2011, il résulte que Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon, a été nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21000 Dijon, décédé.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL21125929

→ DÉMISSION

S.E.L.A.R.L D'avocats
Bulle, Pittet - Sutter
5 rue Charles Krug - 25000 Besançon

PADDE

Société par actions simplifiée
au capital de € 40 000
Siège social: rue ingénieur Bertin,
zone industrielle, BP 73
21604 Longvic Cedex
SIREN 411 370 893 RCS Dijon

En date du 14 février 2011, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Rémy Bergeot (demeurant Lotissement La Chenaie, 54 rue des Colomates, 66700 Argelès sur mer) de ses fonctions de Directeur Général et ce, avec effet du 10 janvier 2011.
Pour avis

AL21125937

→ DIVERS

AMDI

SAS au capital de 611 500 €
26 rue du Faubourg Saint-Nicolas,
21121 Fontaine les Dijon
444 576 185 RCS Dijon

Par lettre en date du 15 mars 2011, la Société ELASTE a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21125922

LONGAM

SAS au capital de 47 415 €
1 rue Roland Dorgeles - 21600 Longvic
348 842 915 RCS Dijon

Par lettre en date du 15 mars 2011, la Société ELASTE a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21125923

ELSAM

SAS au capital de 80 000 €
11 boulevard de l'Université - 21000 Dijon
016 850 752 RCS Dijon

Par lettre en date du 15 mars 2011, la Société ELASTE a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21 000 Dijon en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21125924

POMERANIE

SAS au capital de 37 000 €
2 avenue du Drapeau, 21000 Dijon

439 023 755 RCS Dijon

Par lettre en date du 15 mars 2011, la Société ELASTE a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21 000 Dijon en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21 121 Fontaine les Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21125926

IMMOBILIERE AMDI

SAS au capital de 228 674 €
26 rue du Faubourg Saint-Nicolas,
21121 Fontaine les Dijon
301 769 949 RCS Dijon

Par lettre en date du 15 mars 2011, la Société ELASTE a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21 000 Dijon en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21125927

PROGECOM

SAS au capital de 70 000 €
1160 Cours de Gray,
21 850 Saint Apollinaire
433 351 152 RCS Dijon

Par lettre en date du 15 mars 2011, la Société ELASTE a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21 000 Dijon en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21125928

DISTAL

SAS au capital de 84 720 €
42 rue de la Libération - 21240 Talant
310 162 045 RCS Dijon

Par lettre en date du 15 mars 2011, la Société ELASTE a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Rémy GREBOT, 18 Impasse Edgar Degas, 21000 Dijon en remplacement de Monsieur André HUBERT, 11 rue Juhanne Broquars, 21121 Fontaine les Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21125930

NIÈVRE

→ MODIFICATION DE STATUTS

les avocats

Legalys Conseils Me Eric Massereau
Route d'Orléans, BP 89,
18230 St Doulchard

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE LA CROIX DENIS

au capital de 138.332,24 €
Siège social : La Croix Seguin
58250 Montambert
R.C.S. Nevers 339 656 795

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2011, les associés ont, à effet du même jour :
- supprimé la clause de variabilité du capital dont le montant demeure inchangé ;
- transformé le GAEC en exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) sans création d'une personne morale nouvelle ;
- adopté les nouveaux statuts desquels il résulte notamment que l'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées librement entre associés. Toute autre cession requiert l'agrément unanime des associés donné par une décision collective ;
- modifié la dénomination sociale de la société, qui devient EARL DE LA CROIX DENIS ;
Les inscriptions modificatives seront requises au Greffe du TC de Nevers.

Pour avis, la gérance,

AL58125938

SCEA DES CHENES

Société civile au capital de 31.000 €
La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny
RCS Nevers - 522.072.354

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er mars 2011, à effet du 31 décembre 2010, il a été procédé au retrait de M. Guillaumin Philippe et à l'entrée de Mme Cornu Véronique
Pour avis, la gérance

AL58125940

→ TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

• sur le site www.infogreffe.fr
• par minitel 3617 Infogreffe* (1,29 € + 0,05 € TTC/mn)
• par téléphone 0 899 70 22 22** (0,62 € + 0,05 € TTC/mn ** 1,349 € TTC/appel + 0,037 € TTC/mn)
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'information Légale sur les Entreprises

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 16/03/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SPMR HONIMATIC (SARL)
rue de pont, Boîte postale 35, 58170 Luzy
RCS : 399 674 860
Le Greffier

AL58125943

→ AVIS DE CONSTITUTION

SCP «Bernadette Larivé-Bruandet et Sylvie Guyard»
Notaires associés
à Châtillon en Bazois (Nièvre)
Bureaux annexes à La Machine
Saint Saulge et Moulins Engilbert

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette Larivé-Bruandet, notaire à Châtillon en Bazois (Nièvre), le 5 mars 2011, du Groupement Foncier Agricole dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous:
Dénomination : Groupement Foncier Agricole Le Pinchard.
Siège : Domaine de Pinchard 58270 Beaumont Sardolles.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Objet : la propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Capital social : 201 000 €
Apports : Le Domaine de Pinchard situé communes Beaumont Sardolles et Trois-Vesvres (Nièvre) d'une contenance totale de 103 ha 83 a 93 ca d'une valeur de 201 000 €.
Gérant : Monsieur Jean-François Louis Millien, retraité, et Madame Monique Huguette Larrivé, son épouse, retraitée, demeurant ensemble à Beaumont-Sardolles (Nièvre), Domaine de Pinchard.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
Le Groupement sera immatriculé au R.C.S.
et mention
-Bruandet

AL58125924

ME PATRICE PERRET

Notaire
22, Rue Gambetta
Fourchambault

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Patrice Perret, Notaire à Fourchambault, le 1er février 2011, enregistré à Nevers le 21 février 2011, bordereau 2011/249 case 3, extrait 599 des statuts de Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination sociale :SCI DES CARRIERES
Siège social : Marzy (58180), Le Champ du Saule, Route de Marcé
Durée : quatre vingt dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au RCS
Objet social : Acquisition, exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles, et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.
Capital social : 1000,00 Euros
Associés :
1° Mr Antonio DIAS DE SOUSA, et Mme Maria, Julia GOMES DE SOUSA, son épse, dt à Marzy (58180), Le Champ du Saule, route de Marcé.
Nés Mr à Travanca (Portugal), le 23 Novembre 1945 et Mme à FEIRA (Portugal), le 11 Juillet 1947.
2° Mr Frédéric DIAS DE SOUSA, dt à Marzy (58180), Domaine des Bordes.
Né à Marzy (Nièvre), le 26 Octobre 1973.
Gérant : Mr Antonio DIAS DE SOUSA et Mr Frédéric DIAS DE SOUSA sont nommés gérants pour une durée indéterminée.
Transmission des parts :
Domaine de l'agrément : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société.
Cessions libres : Toutefois interviennent librement les opérations entre associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers
Pour avis et mention
Me Patrice Perret, Notaire

AL58125925

Par acte S.S.P. du 08 mars 2011 il a été constitué une Société Civile Immobilière :
Dénomination : LPA
Siège social : 39 Route des Bruyères de Crécy, 58300 Decize
Objet : l'acquisition, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte et la gestion d'immeubles bâtis ou non bâtis, par location ou par bail à construction
Durée : 99 ans
Capital : 2 000 €
Gérance : Melle Aurélie BONIN, 39 Route des Bruyères de Crécy, 58300 Decize et Mr Loïc PEYRICHOUT, 39 Route des Bruyères de Crécy, 58300 Decize
Immatriculation : RCS Nevers
Pour avis

AL58125926

Par acte SSP du 16/03/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
SARL BATI MORVAN
Objet social : entreprise générale du bâtiment - construction et rénovation gros oeuvre et second oeuvre
Siège social :
5 avenue de la république, 58120 Château Chinon Ville
Capital : 25000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Tarik Yildirim, demeurant 22 rue du Perthuy d'oiseau - 58120 Château Chinon
Immatriculation au RCS de Nevers

AL58125937

EARL COLMONT

Au capital de 540 500 €
Les Fertilles - 58470 Saincaize

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL COLMONT prenant effet au 1er mars 2011 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile à Responsabilité Limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : EARL COLMONT
Siège social : Les Fertilles - 58470 Saincaize
Associé Gérant : M. Colmont François, demeurant Les Fertilles - 58470 Saincaize
Capital social : 540 500 € divisé en 5 405 parts de 100 € représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis,
Le fondateur

AL58125941

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dornes du 11 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LJ IMPORT EXPORT
Siège social : Les Rachelins, 58390 Dornes
Objet social : Commerce de gros de produits manufacturés non alimentaires, articles et accessoires liés à l'équipement de la personne et de la maison; vente sur foires et marchés; vente sur internet; import-export.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance :
Mademoiselle Jina Jeong, demeurant Route de Besson, 03210 Chemilly,
Monsieur Gilles Lurat, demeurant Route de Besson, 03210 Chemilly.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis
La Gérance

AL58125944

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Guérigny (58) du 14/03/2011, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SCI LCPS
Siège: 45 Grande Rue, 58130 Guérigny
Objet: acquisition, revente, construction, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.
Durée: 99 ans
Capital: 100 €
Gérance: Mlle Pacaud Laurie, demeurant 5 lotissement Fericelli - 58400 Narcy.
Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.
La gérance

AL58125945

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Guérigny(58) du 14/03/11, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: Les lunettes de Laurie
Siège: 45 Grande Rue, 58130 Guérigny
Objet : Commerce de détail d'optique et de photographie
Durée: 99 ans
Capital: 4 000 €
Gérance: Mlle Laurie Pacaud, demeurant 5 lotissement Fericelli- 58400 Narcy.
Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.
La gérance

AL58125946

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SARL J.C.F ;
Forme sociale : SARL ;
Siège social : 44, route de Trangy, Saint Eloi ;
Objet social : réalisation de travaux de plomberie, tuyauterie et sanitaire. Installation,maintenance, dépannage de chauffage et climatisation. Achat, vente, installation et pose de salles de bains et sanitaire ;
Durée de la société : 99 ans ;
Capital social : 3 000 € ;
Gérance : Mr Jean Claude Forestier Dt à St Eloi (58), 44 route de Trangy :
Immatriculation de la société au RCS de Nevers.

AL58125947

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

Novo Conseils
15, rue Adam Billault
58000 Nevers

LES CHAMPS DE COULOIR

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social
Dommartin (Nièvre)
Lieu-dit «Aux Champs de Couloir»
R.C.S. Nevers : 317 857 142

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2011
Objet : dissolution amiable
Liquidateur :
- Madame Bernadette Verrier demeurant à Dommartin (Nièvre) - «Aux Champs de Couloir»
Siège de la liquidation : Dommartin (Nièvre) - «Aux Champs de Couloir»
Lieu où la correspondance doit être adressée :
Dommartin (Nièvre) - «Aux Champs de Couloir».
Dépôt : au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Le liquidateur

AL58125933

JR UNI

Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 2 000,00 euros
Siège social
15, rue Blaise Pascal
58000 Nevers
RCS Nevers 504 651 969

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2011, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, Monsieur Lecomte James demeurant 7 rue Camille Baynac à Nevers (58000), sur les comptes de liquidation, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat puis prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers et mention sera faite au RCS de Nevers.

AL58125934

AUTOMOBILES DE LA LOIRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 122 500 euros
Siège : Avenue du 85e de Ligne,
58200 Cosne Cours sur Loire
390 594 232 RCS Nevers

L'AG réunie le 15/02/11 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Claude Venon de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Nevers, en annexe au RCS.

AL58125942

➜ NOMINATION

VANNIER

Société anonyme simplifiée
au capital de 205 312
Siège social : Le Taillis Borné
58130 Saint-Martin d'Heuille
392 638 243 : Nevers

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 09 mars 2011 :
Monsieur Paul Reyne, 13, rue Henri Choquet, 58642 Varennes-Vauzelles a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Madame Michèle Roy, démissionnaire.
Monsieur Xavier Huguet, 34-36, rue du Pont Bordeau, 45800 Saint Jean de Braye a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Michel Jansen, démissionnaire.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le représentant légal.

AL58125932

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCCV LES LOFTS DE BIBRACTE

SCCV au capital de 1000 €
Siège social:
5 Boulevard de la république,
58120 Château Chinon
504 273 640 RCS Nevers

L'AGE du 01/02/2011 a nommé en qualité de gérant TCI PROMOTION SARL au capital de 1000€ n° B 511 987 323 Chalon-sur-Saône représenté par son gérant M. Abdelaali BAGHEZZA, né le 18 septembre 1973 à Téniet de nationalité Française et demeurant 8 rue du Perthuy d'oiseau 58120 Château-Chinon. en remplacement de LOGICONFOR représenté par son gérant M. CIESLAK Jean-Philippe, à compter du 01/02/2011.
Modification au RCS de Nevers

AL58125927

SCCV LE BOIS LA REINE

SCCV au capital de 1000 €
Siège social:
5 Boulevard de la république,
58120 Château Chinon
504 273 640 RCS Nevers

L'AGE du 01/02/2011 a nommé en qualité de gérant TCI PROMOTION SARL au capital de 1000€ n° B 511 987 323 Chalon-sur-Saône représenté par son gérant M. Abdelaali Baghezza, né le 18 septembre 1973 à Téniet de nationalité Française et demeurant 8 rue du Perthuy d'oiseau 58120 Château-Chinon. en remplacement de LOGICONFOR représenté par son gérant M. Cieslak Jean-Philippe, à compter du 01/02/2011.
Modification au RCS de Nevers

AL58125928

LE CHALET BLEU

SCCV au capital de 1000 €
Siège social:
5 Bld de la république,
58120 Château Chinon
490 132 750 RCS Nevers

L'AGE du 01/02/2011 a nommé en qualité de gérant la société TCI PROMOTION SARL au capital de 1000€ n° B 511 987 323 Chalon-sur-Saône représenté par son gérant M. Abdelaali Baghezza, né le 18 septembre 1973 à Téniet de nationalité Française et demeurant 8 rue du Perthuy d'oiseau 58120 Château-Chinon. en remplacement de la société LOGICONFOR représenté par son gérant M. Cieslak Jean-Philippe, à compter du 01/02/2011.
Modification au RCS de Nevers.

AL58125929

ROY GUIPY

Groupement Agricole Foncier
Au capital de 22.722,50 Euros
Siège social : Précy 58240 Livry
443 730 320 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale du 11 Janvier 2011, la collectivité des associés de la société susvisée a nommé Monsieur et Madame Tassel, demeurant à Versailles(78000), 44 Rue de Vergennes en qualité de co-gérants en remplacement de Monsieur Xavier Roy, gérant décédé et ce à compter du 23 décembre 2006.
Pour avis, La gérance

AL58125935

EARL DE BOURGAREAU

Bourgareau -58700 Montenoison
Société civile au capital de 187 605 €
RCS Nevers - 380 801 423

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2011, il a été procédé :
- à la nomination de M. Benoît Stéphanot demeurant Bourgareau - 58700 Montenoison en qualité de gérant à effet rétroactif du 1er janvier 2011,
- au retrait de gérance de Mme Christiane Stéphanot suite à son décès.
Pour avis , la gérance

AL58125939

➜ CESSION

Etude de Me Paul Jourdan
Notaire à Luzy

Suivant acte reçu par Me Paul Jourdan, notaire à Luzy (58) le 16 mars 2011 bordereau n° 2011/353 case n° 1 ext 856, la SARL «Etablissements Pauchard» au capital de 37 654,90 €, dont le siège est à Luzy (58) 23 rue de la République, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° SIREN 721 880 466 a vendu à l'EURL Joseph, au capital de 6 000 €, ayant son siège à Luzy (58) 23 rue de la République, immatriculée au RCS de Nevers, sous le n° SIREN 530.559.129
Un fonds de commerce de quincaillerie, articles de ménage, droguerie, articles destinés à l'agriculture, vente de cadeaux, vente et installation d'articles d'électroménager sis et exploité à Luzy (58) 19, 21 et 23 rue de la République et 18 rue Lamartine.
Moyennant le prix de 110 000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 100 000 € et au matériel pour 10 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 11 mars 2011.
Les oppositions seront reçues chez Maître Jourdan, notaire à Luzy dans les 10 jours [illegible] dernière en date de la présente [illegible] et mention
Me Jourdan

AL58125931

Etude de Me Michel Roda,
notaire à Lucenay les-Aix
(Nièvre),
Etude de Me Desplats,
notaire à Saulieu (Côte d'Or)

Suivant acte reçu par Me RODA, notaire à Lucenay-les-Aix(58380) et Maître DESPLATS, notaire à Saulieu(Côte d'Or), le 14 mars 2011, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 16 mars 2011, bordereau 2011/351, case n°1, extrait 853,
Le liquidateur de la liquidation judiciaire de la SARL «MOULIN DU PLATEAU», au capital de 30.000,00 euros, siège à 58230 Dun les Places - Route Départementale 6 Vallée de la Cure, S.I.R.E.N. 452 087 844, RCS Nevers,
A vendu au profit de :
- M. Hervé JEAN-LOUIS, architecte-paysagiste, divorcé non remarié de Mme Claire CHAPUT,
- et de Mme Hélène GUIMATEAU, architecte-paysagiste, divorcée non remariée de M. Pascal BARTKOWSKI,
Demeurant ensemble à Châtenay Malabry (Hauts de Seine) 27 rue des Turlurets, acquéreurs chacun pour moitié.
Un fonds de commerce de gîte rural tables d'hôtes, vente de produits régionaux, sis et exploité à 58230 Dun les places, Route Départementale 6 Vallée de la Cure, avec les éléments corporels et incorporels y attachés, pour l'exploitation duquel le cédant est identifié au SIREN sous le numéro 452 087 844, et immatriculé au RCS de Nevers.
Avec entrée en jouissance au 14 mars 2011, moyennant le prix principal de Cinq Mille Euros (5.000,00 €uros).
Les oppositions seront reçues exclusivement par exploit d'huissier, conformément à la loi, à Nevers, 14, avenue Marceau, en l'étude de Me LECAUDEY, où domicile a été élué à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion et de la publication au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion,
Me RODA - Notaire

AL58125918

Suivant acte sous seing privé en date à Nevers (58) du 14 mars 2011, enregistré au pôle départemental d' Enregistrement de Nevers (58) le 18 mars 2011, bordereau n° 2011/364 case n° 3, Mr Jean Claude Forestier dt à St Eloi (58), 44, route de Trangy a cédé à la société Sarl J.C.F, SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, au capital de 3 000 € ayant son siège social à Saint Eloi (58), 44 route de Trangy, un fonds artisanal de plomberie, chauffage, sanitaire et climatisation sis et exploité à Saint Eloi (58),44, route de Trangy, moyennant le prix de 8 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2011.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales par la société d'avocats LEXCONSEIL sise à Nevers (58), 3, rue Vauban où a été fait, à cette fin, élection de domicile.

AL58125948

YONNE

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes d'une AGE du 15/02/2011, les associés de la SARL@PAT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, dont le siège est fixé 16 Rue Frédéric Bastiat - 87280 Limoges, RCS Limoges 529 873 457, ont:
- transféré le siège social à Parc d'activités, 4 rue des Wagons, 89100 St Denis les Sens
- pris acte de la démission de M.Jean-Christophe Pailleux, demeurant 31 Rue Bernard de Ventadour - 87570 Rilhac Rançon et de M.Alexandre Maizoué, demeurant 274 Boulevard Raspail ,Äi 75014 PARIS de leur fonction de co-gérants
- nommé en qualité de gérant Monsieur Cédric Frenkel demeurant 20 rue du Midi ,Äi 94300 Vincennes
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens. Les modifications prennent effet au 15/02/2011. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL89125981

BARAKA FRET MARCHANDISES- BFM

SARL au capital de 21000 Euros
19 boulevard du pont neuf ,
89100 sens
514054071 R.C.S. Sens

Par décision de l'A G E en date du 10 mars 2011 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.
Ainsi, à compter du 10 mars 2011, la dénomination sociale de la société est désormais: MIN-BUSNESS FRET MARCHANDISES
Autres modifications :
- il a été pris acte de compte tenu de l'élargissement des activités de la société, d'élargir l'objet social à compter du 10 mars 2011
Nouvelle mention : Transport de personnes
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL89125983

St AGE du 01/01/11 la sarl Le Mogador RCS 514574235, durée 99 ans, capital 8000 euros,accepte le transfert du siège social du 1 rue porte Marlotte, Saint Fargeau, 89170 au 89 ter boulevard Maurice Berteaux, Sannois 95110, accepte la démission du gérant Hajjaj Abdellah remplacé par Sahin Turgut, 4 allée Camus 93390 Clichy sous Bois l'activté devient négoce de tous produits non réglementés modification RCS Auxerre et Pontoise.

AL89125985

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établié à Gron en date du 10 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme: Société civile immobilière
Dénomination : PETITANGE
Siège social : Gron (Yonne) 10 impasse des Tilleuls
Objet :
- l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ;
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros
Gérance :
- Madame Myriam Merlange, demeurant à Gron (Yonne) 10 impasse des Tilleuls,
- Monsieur Johann Petit, demeurant à Villeblevin (Yonne) 7 rue de Gerjus,
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis,
Les co-gérants

AL89125973

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : S.A.S. BEAU
Forme : Société Anonyme Simplifiée
Capital : 2000,00 euros
Siège Social : 1, rue d'Osias ,Äi 89500 Villeneuve/Yonne
Objet Social : Vente de bois de chauffage
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Président : Beau Cédric demeurant à Villeneuve/Yonne (89500) 1, rue d'Osias
Immatriculation : registre du commerce et des sociétés de Sens

AL89125977

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Transexpo
Forme : Société Anonyme Simplifiée
Capital : 1525,00 euros
Siège Social : 55, avenue de la Liberté ,Äi 89100 Paron
Objet Social : vente de véhicules automobiles d'occasion
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Président : BEN SALAH Hassine demeurant à Paris (89100) 55, avenue de la Liberté
Immatriculation : registre du commerce et des sociétés de Sens

AL89125978

Tél : **03 80 78 90 42**
Fax: **03 80 70 08 02**
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

L'ENTRE GUILLEMET

SARL Au capital de 7.000,00 Euros
Siège social : 12 Rue André Vildieu
89580 Coulanges le Vineuse

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Vincent Villecourt, en date du 31/03/2011, Notaire à Coulanges-la-Vineuse, 1 Place de l'Eglise, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : L'ENTRE GUILLEMET
Forme : S.A.R.L.
Objet : Activité de Restaurant-Bar et ses annexes.
Siège social : 12 Rue André Vildieu 89580 Coulange la Vineuse
Capital : 7.000,00 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Gérance : Mr Guillemet Loïc, demeurant 23 Rue d'Egleny 89000 Auxerre
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre .

AL89125986

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GARAGE PERREAU

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 100 000 euros
28 Route d'Auxerre
89470 Monéteau
B 389 808 163 RCS Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 14 mars 2011, les associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Michel Perreau, pour sa gestion et décharge de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur

AL89125956

MONTCY D'ARRAS

SARL au capital de 7622,45 €
Siège social:
72 rue René Binet, 89100 Sens
402498281 RCS Sens

L'AGO du 31/12/2010 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2010
Radiation au RCS de Sens

AL89125974

ORTHOGAINE

Société anonyme
Au capital de 38 112,25 €
Siège : 22 Rue de Laurencin
89100 Sens
707 180 345 RCS Sens

L'Assemblée Générale du 28 février 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Elle a nommé comme liquidateur M. Joël Lorne demeurant 9 Boulevard Clémenceau-89100 Sens, pour toute la durée de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 9 Boulevard Clémenceau-89100 Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
L'Assemblée Générale a mis fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de M. Patrice Franc, titulaire et M. Jean Cornet, suppléant à compter du jour de la dissolution.
Les documents relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89125975

MCEL

SARL Unipersonnelle

SAFER de Bourgogne

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER de BOURGOGNE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
PONT SUR YONNE, terre, bois et bâtiment d'exploitation
17 ha 23 a 19 ca - La petite montagne: ZG-40[12]-42[13]-52[14] - Les grands champs: ZF-50[2][P1] - Les gros genievres: D-135-139-140-141 - Les maudits: ZF-8 - Les quatre arpents: ZF-4 - Les vignes de bourgogne: ZF-52 - Vaugouret hameau: D-163-164 - Les grands champs: ZF-49[2]
ST SEROTIN - terre, bois et bâtiment d'exploitation
6 ha 92 a 71 ca - Le fond de la grande roche: ZO-6 - Les petits pres: P-308-314-318-319-439[296] ZX-27[22]-28[22] - Les petits pres: ZX-26[22](*)
VILLEPERROT - terre
5 ha 95 a 20 ca - La tete aux lapprons: E-92-103 - Les grands champs: ZE-35-36 - Les petites fontaines: E-108
TAINGY, terrain à bâtir
35 a 20 ca - Les grands pres: ZM-47
VARENNES, terre et pré
5 ha 13 a 20 ca - Cramponne: ZH-105 - En meavy: ZE-29(J)-29(K) - Les clouzeaux: ZI-3 - Les pres de la treille: ZI-15 - Ru de forterre: ZE-112
CERILLY - terre
32 ha 88 a 60 ca - Les roches: ZB-2-4 - Les sables: ZC-29-30-31-32-34-36
COULOURS, terre
3 ha 52 a 55 ca - La fontaine jardin: B-460-461-462-463-464-465 - Les fosses d enfer: B-452-457-458-459
objectif pour CERILLY et COULOURS : recherche d'un apporteur de capitaux pour maintenir le fermier en place
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le 11 avril 2011 à SAFER de BOURGOGNE - 18 rue Guynemer, 89000 Auxerre Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89125988

- donné quitus au Liquidateur, madame De Oliveira, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL89125976

SOFIRAL
Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

IN'MICRO

SARL en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social
38 rue des Grandes Chenevières
Hameau de Fontenailles
89480 Andryes
R.C.S. Auxerre 494 356 934

L'assemblée générale réunie le 11/03/2011 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 28/02/2011, déchargé M. Gabriel Perpina de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le liquidateur

AL89125980

SOCIETE CIVILE DU CHICORNEAU

Société civile
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : 89560 OUANNE
Le Chicorneau Chastenay Le Bas
419 452 008 R.C.S. Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2010, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2010. Mr Poncet Michel demeurant 40 Rue Emile Duclaux 92150 Suresnes , a été nommé en qualité de liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé 40 Rue Emile Duclaux 92150 Suresnes.
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2010, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de Auxerre

AL89125987

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ETABLISSEMENTS DEBRUN

Société à responsabilité limitée
au capital de 243 000 euros
Siège social : 81 Grande Rue
89100 Sens
319 545 760 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 décembre 2010 a décidé de réduire le capital social de 243 000 euros à 237 000 euros par voie de rachat de 6 parts sociales de 1 000 euros chacune.
Le 14 mars 2011, le gérant a constaté que le nombre de parts offertes était égal au nombre de parts à racheter et que la réduction de capital était devenue définitive à compter du 14 mars 2011.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
La Gérance

AL89125979

ASM COMMUNICATION

SARL au capital de 7 622 €
Siège social : ZA La Garenne BP 33
89340 Villeneuve la Guyard
RCS Sens 424 476 380

Par décision de la gérance du 24/03/2011, le capital social a été réduit de 7 622 euros à 6 860 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.
Mention au RCS de Sens

AL89125984

➜ CESSION

Par acte SSP en date du 10/03/2011, enregistré au service des impôts des entreprises de SIE DE SENS, le 14/03/2011, Mustafa Kacar 8A de la Papetrie, 91100 Corbeille Essonnes.
a cédé à Serkan Buyukturan, 8 rue Corneille,89300 Joigny, un fonds de commerce de Restaurant turc, vente de spécialités turque,restauration rapide et vente à emporter, comprenant la clientèle, le droit au bail, le matériel, sis 54 rue gabriel Cortel, 89300 Joigny, moyennant le prix de 2500, 00 euros.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 10/03/2011. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez CARPA séquestres juridiques, 11 Place Dauphine -75053 Cedex 01, Séquestre amiable et au lieu du fonds vendu sis à 54 rue gabriel Cortel, 89300 Joigny.
Pour avis,

AL89125972

Tél : 03 80 78 90 42
Fax: 03 80 70 08 02
Mail : legales@terres-de-bourgogne.net

►A noter

Tous
vos rendez-vous
professionnels
sur
AgriBourgogne.fr

Abonnement Terres de Bourgogne



Chaque vendredi dans votre boîte à lettre



☐ Je m'abonne pour 1 an
à Terres de Bourgogne 95 €
et son supplément Direct Affaire
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 30 €
Total

☐ Je m'abonne pour 2 ans
à Terres de Bourgogne 185 €
et son supplément Direct Affaire
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 60 €
Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom: Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit: CP: Ville:
Tél:
Fax:
Mobile:
Email:@.....

Signature

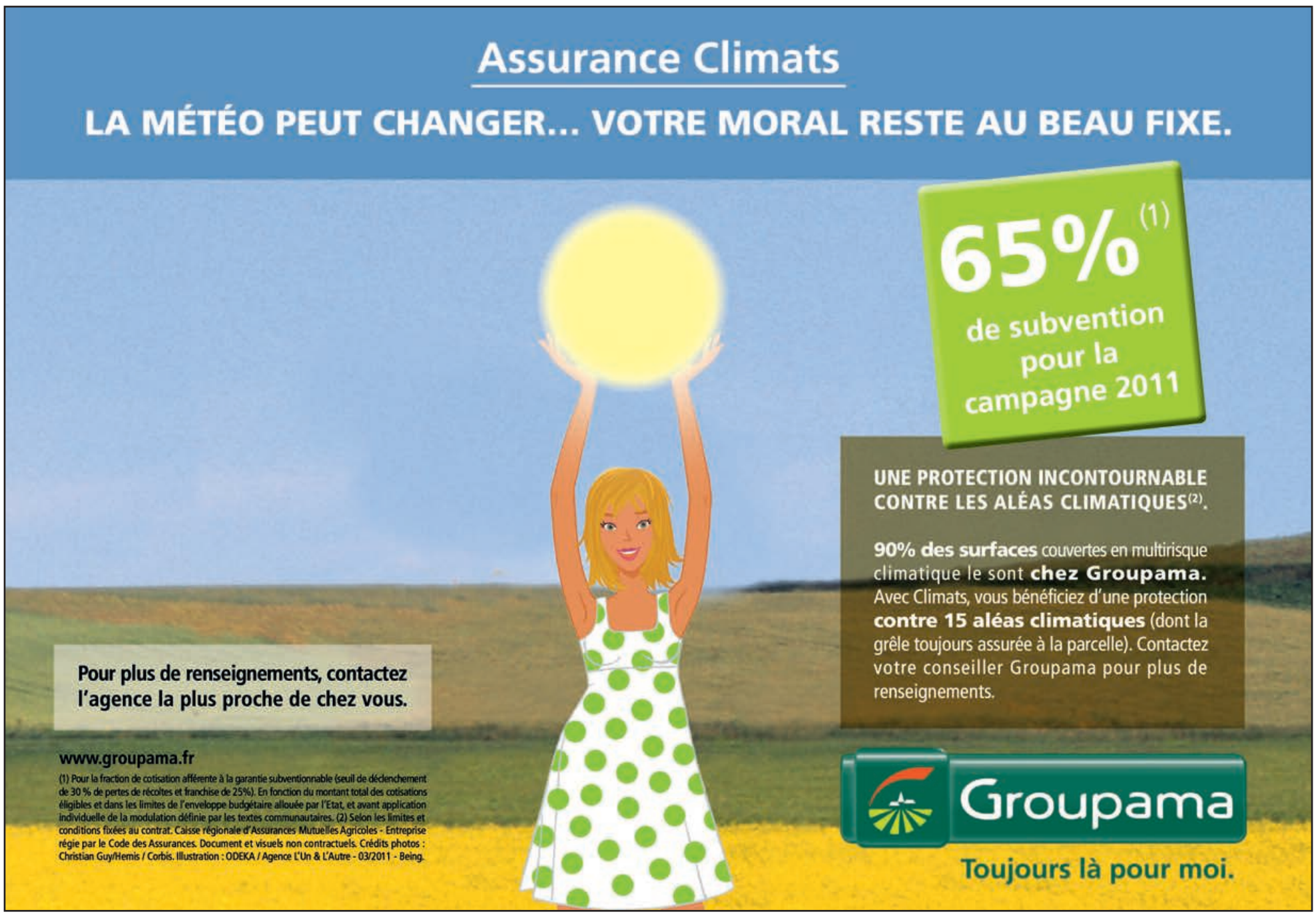
* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

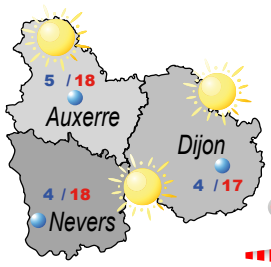
ABO2011S-1067

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net



▶ Prévisions **météo** du 25 au 31 mars

Vendredi 25 Mars



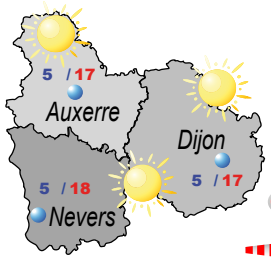
Ensoleillé
Après dissipations des brumes matinales, le temps s'annonce bien ensoleillé sur l'ensemble du département.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 17 à 19 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 10 km/h

Vendredi 25 : Annonciation
Soleil : 06:59 - 19:22
Lune : 01:38 - 10:32

Samedi 26 Mars



Printanier
Le soleil brillera généreusement sur l'ensemble du département. Les températures resteront conformes aux normales

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 17 à 19 °C

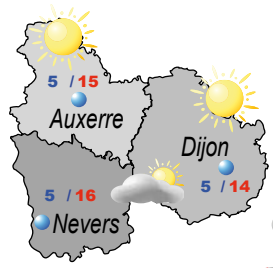
Vents : Nord 10 km/h

Samedi 26 : Ste Lara
Soleil : 06:57 - 19:23
Lune : 02:32 - 11:33

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 27 Mars



Beau temps
Les conditions anticycloniques, présentes sur notre pays, apporteront un temps bien ensoleillé sur le département.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 15 à 17 °C

Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

Dimanche 27 : St Habib
Soleil : 06:55 - 19:25
Lune : 03:16 - 12:36

Prévisions à 7 jours

Lundi 28 au Mercredi 30 Mars :

clair / nuageux / averses

Vents : Sud-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 4 à 10°C T° maxi. : 15 à 17°C

Jeudi 31 au Dimanche 03 Avril :

averses / nuageux / ciel de traine / eclaircies

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 7 à 11 °C T° maxi. : 17 à 19°C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶ Sudoku

	5		8	4	7	1		
		1			5			8
4				9	6		3	
			6	5			7	
5	3		4	1	2		8	6
	4			8	9			
	8		9	6				5
1			3			8		
		4	5	7	8		1	

Solution Sudoku

3	4	1	7	5	9	8	6	2
5	7	6	4	8	2	9	1	3
2	9	8	3	1	6	5	7	4
4	2	5	6	7	3	1	8	9
6	1	9	8	4	5	2	3	7
7	8	3	2	9	1	4	5	6
8	3	7	1	2	4	6	9	5
9	6	2	5	3	8	7	4	1
1	5	4	9	6	7	3	2	8

▶ **Télévision** Sélection du 26 mars au 1er avril

Samedi 26

TF1
20.45 Le show Johnny. Divertissement avec Johnny Hallyday, Gad Elmaleh et Christophe Maé.
22.55 500 jours dans la vie de Johnny Hallyday. Documentaire.

FRANCE 2
20.35 Les années bonheur. Divertissement de P. Sébastien, avec Salvatore Adamo, Chico et les Gypsies, Corona, Isabelle Aubret, Marie-Paule Belle, etc.
22.50 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.35 Un pied dans le crime. Théâtre de Labiche, avec Philippe Torreton, Dominique Pinon. En direct du théâtre national La Criée, à Marseille.

ARTE
20.40 L'aventure humaine «Nuage mortel» ★★. *Très intéressant.*
21.30 L'aventure humaine «Volcans d'Islande, et demain ?».
22.25 Suite noire «La musique de papa» ★. Téléfilm. *Peu palpitant.*
23.20 Suite noire «On achève bien les disc-jockeys» ★★. Téléfilm avec Francis Renaud, Lubna Azabal. *Prenant, mais affreux.*

M6
20.45 NCIS. Série avec Mark Harmon, Michael Weatherly ⑩.

CANAL +
20.50 Green zone ★★★. Drame (2010) de P. Greengrass, avec Matt Damon (1h51) ⑫. (voir Sélection)

Dimanche 27

TF1
20.50 Les experts. Série ⑩.
23.25 L'arme fatale 4 ★★. Policier (1998) de R. Donner, avec Mel Gibson (2h02) ⑫. *Bien fait, mais violent.*

FRANCE 2
20.35 American gangster ★★★. Policier (2007) de Ridley Scott, avec Denzel Washington, Russell Crowe (2h31) ⑫. (voir Sélection)
23.10 Faites entrer l'accusé «Denis Waxin, le prédateur» ⑫.

FRANCE 3
20.35 L'inspecteur Gently (3/9) «L'inconnu du champ» ★★. Série avec Martin Shaw ⑩. *Excellent.*
22.10 Élections cantonales 2011
00.10 Les inconnus dans la ville ★★. Policier (1955) de Richard Fleischer (1h26). *Un bon film noir.*

ARTE
Bezness : Arnaque à l'amour
20.40 Beautés empoisonnées ★★. Comédie (2001) de D. Mirkin, avec S. Weaver (2h03). *Amusant.*
22.40 Un prince venu d'Orient ? «Lorsque l'amour tourne au cauchemar» ★★. *Terrible.*

M6
20.45 Zone interdite Quand les femmes paient pour être aimées».
22.45 Enquête exclusive «Hollywood : Dans les coulisses de la machine à rêve». Magazine.

CANAL +
20.50 Top 14 «Montpellier/Stade Français».

Lundi 28

TF1
20.45 Clem «Vive les vacances !». Téléfilm avec Victoria Abril, Jérôme Anger, Lucie Lucas, Carole Richert.
22.35 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⑫.
01.00 Au Field de la nuit, avec J.-L. Debré, Yves Simon, Leslie Bedos, Françoise Fabian, P. Rambaud.

FRANCE 2
20.35 The closer : «En transit», «Mort suspecte» ★★. Série avec Kyra Sedgwick. *Prenant.*
22.20 Mots croisés. Magazine présenté par Yvres Calvi.

FRANCE 3
20.35 La fièvre des années 80. Divertissement présenté par Yves Lecoq, Karen Cheryl et Henry-Jean Servat.
23.00 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 La règle du jeu ★★★. Drame en NB (1939) de et avec Jean Renoir, et avec Marcel Dalio (1h42). (voir Sélection)
22.25 Heinrich von Kleist ou le suicide romantique.
23.15 Let's dance ! «Israël et la danse contemporaine».

M6
20.45 Top chef «La demi-finale». Divertissement.

CANAL +
20.50 The promise (2/4) ★★. Téléfilm avec Claire Foy, Christian Cooke (1h27) ⑩. *Très bien fait.*

Mardi 29

TF1
20.45 Football «Match amical : France/Croatie».
23.00 Les experts, Manhattan ⑩.

FRANCE 2
20.35 Pasteur ★★. Téléfilm avec André Marcon, Bruno Todeschini, Marie Bunel. Commentaire dit par Denis Podalydès. (voir Sélection)
22.05 Dans les yeux d'Olivier «Les mystères de la foi» ★★★. (voir Sélection)
23.55 Papa, maman, la bonne et moi ★. Comédie (1954) de J.-P. Le Chanois, avec Robert Lamoureux (1h40). *Amusant, mais mineur.*

FRANCE 3
20.35 Jamais 2 sans 3 ★★. Téléfilm avec Édouard Montoute, B. Madinier. *Amusant, mais facile et amoral.*
22.40 Ce soir (ou jamais).

ARTE
Le cancer du sein
20.40 Cancer du sein «La science avance» ★★. *Intéressant.*
21.35 Un ennemi intime.
22.35 Fortunes (3 et 4/8) ★.

M6
20.45 X Factor. Divertissement avec Christophe Willem, Veronic DiCaire, O. Schultheis, H. Padovani.
23.05 Glee. Série.

CANAL +
20.50 Pièce montée ★. Comédie (2009) de D. Granier-Deferre, avec Jérémie Renier, Clémence Poésy (1h29). *Rarement drôle.*

Mercredi 30

TF1
20.45 Esprits criminels : «Plus sombre que la nuit», «Retour vers le passé». Série avec Joe Mantegna ⑫.
23.15 Forgotten. Série avec Christian Slater ⑩.

FRANCE 2
20.35 Les beaux mecs (5 et 6/8) ★★. Série avec Simon Abkarian, Soufiane Guerrab ⑩. *Très prenant.*
22.20 Face aux Français… «Conversations inédites». Magazine présenté par Guillaume Durand.

FRANCE 3
20.35 Des racines et des ailes «L'héritage enfoui du Rhône». Documentaire présenté par L. Laforge, depuis la Maison Carrée de Nîmes.
22.55 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 Les mercredis de l'histoire «Milice, film noir» ★. *Intéressant.*
22.15 Le dessous des cartes «Pêche : La fin de l'abondance».
22.30 Le sorgho rouge ★★. Drame en VO (1987) de Zhang Yimou, avec Gong Li (1h28). *Superbe.*

M6
20.45 D & Co «Une semaine pour tout changer». Magazine présenté par Valérie Damidot.

CANAL +
20.50 L'autre Dumas ★★. Comédie dramatique (2009) de Safy Nebbou, avec Gérard Depardieu, Benoît Poelvoorde (1h41). *Original.*

Jeudi 31

TF1
20.45 Section de recherches : «Hors-jeu», «Crève-cœur», «Babysitter ⑩». Série avec Xavier Deluc, Virginie Caliari.
23.35 C'est quoi, l'amour ? Magazine présenté par C. Rousseau.

FRANCE 2
20.35 Envoyé spécial : «Enquête : Génération stagiaire», «Je m'effeuille, donc je suis». Magazine présenté par G. Chenu et Françoise Joly.
22.50 Infrarouge «L'Atlantide, une histoire du communisme». Documentaire.

FRANCE 3
20.35 Sixième sens ★★★. Fantastique (1999) de M. Night Shyamalan, avec Bruce Willis, Haley Joel Osment (1h43) ⑫. *Brillant.*
22.50 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 Anna M. ★★. Drame (2006) de Michel Spinosa, avec Isabelle Carré, Gilbert Melki, Anne Consigny (1h42). *Intéressant.*
22.25 La bisexualité : Tout un art ? Documentaire.
23.20 Tracks.

M6
20.45 Lie to me. Série avec Tim Roth ⑩.

CANAL +
20.50 Dexter (9 et 10/12) ★★. Série avec Michael C. Hall, Jennifer Carpenter ⑫. *C'est prenant, mais assez pénible.*

Vendredi 1er

TF1
20.45 Familles d'explorateurs. Divertissement présenté par Denis Brogniart.
22.50 Carré Viiip. Divertissement présenté par Elsa Fayer.

FRANCE 2
20.35 Empreintes criminelles (4, 5 et 6/6) ★★. Série avec Pierre Cassignard, Julie Debazac, Arnaud Binard ⑩. *Pas mal fait.*
23.15 Semaine critique ! Magazine de Franz-Olivier Giesbert.

FRANCE 3
20.35 Thalassa. Magazine présenté par Georges Pernoud.
22.55 Vie privée, vie publique, avec Francis Perrin, Macha Méril, Loana, Steevy, Vincent Cespedes.

ARTE
20.40 T'en fais pas ★★. Téléfilm avec Michelle Barthel, Max Hegewald (1h29). *Émouvant, mais affreux.*
Ce monde arabe qui bouge
22.10 Débat.
22.40 Arabe et fier de l'être ★★. *Instructif.*
23.30 Au pays de l'or noir et de la matière grise. Documentaire.

M6
20.45 Bones. Série avec Emily Deschanel ⑩.

CANAL +
20.55 Ensemble, c'est trop. Comédie (2009) de Léa Fazer, avec Nathalie Baye, Pierre Arditi, Jocelyn Quivrin (1h33) ⑩.

SÉLECTION



American gangster - Dans les années 70, la drogue fait des ravages à New York. La mafia règne en maître, et la police n'a jamais été aussi corrompue. On retrouve l'efficacité et le savoir-faire de Ridley Scott, qui s'inspire de faits authentiques, avec une mise en scène plus sobre qu'à l'accoutumée. La richesse du récit repose sur l'opposition de style entre Frank et Richie, qu'un habile montage parallèle met subtilement en valeur. Frank est un homme corrompu, mais discret, à la vie privée irréprochable. Richie fait preuve d'une droiture exemplaire dans son métier, mais c'est un mari volage. Denzel Washington et Russell Crowe apportent beaucoup de crédibilité à leurs personnages. L'autre atout du film est sa reconstitution remarquable des années 70 et de l'atmosphère qui y régnait dans certains quartiers. Le récit, tendu et rigoureux, dévoile la corruption généralisée de la police. ***Dimanche 27, sur France 2, à 20h35.***

Green zone - En 2003, en Irak, l'adjudant-chef Roy Miller doit trouver les armes de destruction massive. Matt Damon prête son charisme à ce personnage prêt à tout pour débusquer une vérité qui peut lui coûter sa carrière. Le cinéaste transforme un problème politique en un thriller haletant. Entre documentaire, film de guerre et film d'action, cette œuvre séduit par l'intelligence de son propos et l'efficacité de sa mise en scène. ***Samedi 26, sur Canal +, à 20h50.***

La règle du jeu - Lors d'une chasse en Sologne, maîtres et valets s'adonnent au jeu de l'amour et du hasard. Cet immense chef-d'œuvre de Jean Renoir est une œuvre faite d'élégance, de subtilité, d'humour et de cruauté. L'interprétation est sensationnelle et sert une critique acérée de la bourgeoisie. Mais l'échec public de cette brillante satire sociale tint malheureusement le cinéaste éloigné des studios pendant un certain temps. ***Lundi 28, sur Arte, à 20h40.***

Pasteur - Pasteur n'a expérimenté son vaccin contre la rage que sur des animaux, lorsqu'il reçoit la visite d'une femme avec son fils de 8 ans, qui vient d'être mordu par un chien enragé. Cet excellent téléfilm retrace les étapes de l'expérimentation du vaccin sur un enfant. La belle figure de Pasteur, à la fois rigoureux et méthodique, mais très soucieux du sort du jeune garçon, est bien mise en valeur. Mais l'ensemble manque de flamme. ***Mardi 29, sur France 2, à 20h35.***

Dans les yeux d'Olivier «Les mystères de la foi» - Dans ce nouveau magazine, Olivier Delacroix part à la rencontre des hommes et des femmes qui ont la foi chevillée au corps. Avec respect et un vrai sens de l'écoute, il pose ses questions, car il veut surtout comprendre ce qui peut motiver un tel engagement. Ainsi, il parvient à donner une image joyeuse et équilibrée de ces hommes et de ces femmes de foi. ***Mardi 29, sur France 2, à 22h05.***

Concours de taille de vigne

«Champion du monde !»

Dominique Wignanitz vit à Tracy-sur-Loire dans la Nièvre et occupe les fonctions de chef de culture du Domaine Lucien Crochet, qui produit des Sancerre de toutes les couleurs à Bué (18). Il y a trois semaines, à Albi, il s'est classé premier d'un concours international de taille de vigne, réunissant 184 participants du monde entier, lors des Rencontres internationales des salariés agricoles, organisées par les Asavpa.

De retour sur l'exploitation de Bué, Dominique Wignanitz analyse sobrement et dans un discours empli d'humilité sa performance du début du mois. «*D'autres que moi auraient pu gagner. Dès le lundi, j'étais dans les vignes avec mes gars*». Ce quinquagénaire n'est pas homme à fanfaronner. Tout juste reconnaît-il qu'il n'a pas pu s'empêcher de pleurer lorsque la récompense albigeoise -un sécateur d'or- lui a été remise des mains du jury. Les émotions l'ont submergé. Pour Dominique, comme pour Franck, l'un de ses frères qui s'est classé 3ème de la compétition, cette victoire sonne comme une consécration, «*un aboutissement*», après de multiples participations à ce concours qui a lieu une fois tous les quatre ans. «*Ce sécateur d'or, c'est une partie de ma vie, de ma carrière, après des débuts qui ont été difficiles*» analyse simplement l'heureux lauréat qui, sans trop s'épancher, ne gâte pas sa joie.

Père décédé à 16 ans

C'est sans doute aussi une certaine revanche sur la vie pour celui qui a perdu son père à l'âge de 16 ans. Avec quatre autres frères et quatre sœurs, Dominique a été obligé de rentrer très tôt dans la vie active. Et c'est si précocement que le métier de tailleur de vigne s'est imposé à lui. «*Mon père avait eu le temps de m'apprendre les premières bases de la taille avant de disparaître*» explique Dominique qui dès 1977, donc, a pris le chemin de l'exploitation de Denis Gaudry à Tracy-sur-Loire, dans la Nièvre : «*là, c'est Didier Daguenenau qui m'a donné le goût du travail*» se souvient-il. Jusqu'en 1993, Dominique apprendra et peaufinera son savoir-faire de ce côté-ci, nivernais, de la Loire. C'est à cette date que Lucien Crochet, à Bué, à quelques kilomètres à peine de Sancerre, le remarque et lui demande de devenir son chef de cultures. Aujourd'hui, Dominique Wignanitz y est toujours responsable d'une équipe de dix personnes, dix tailleurs de vigne à qui il transmet à son tour son goût du travail bien fait.

Les mêmes valeurs

La vigne et le vin est une affaire de famille chez les Wignanitz. Père de deux enfants, Dominique est marié à une épouse d'origine hollandaise qui est aussi responsable export du Domaine Lucien Crochet. Et Franck, son frère arrivé 3ème, travaille chez André Dezat à Sancerre. Aussi Dominique croit-il nécessaire d'invoquer «*un certain nombre de mêmes valeurs*» lorsqu'on lui demande ce que doit être un bon tailleur de vigne : «*le goût du travail bien fait -je me sens comme chez moi sur le domaine-, la précision, le respect de ses collègues. Une vigne bien taillée, c'est comme un labour, comme une préparation du sol avant de semer du blé. La vigne vous le rend après*» témoigne-t-il. Aucun doute que ce métier, dans l'esprit de Dominique, prend toutes ses lettres de noblesse viticole, la taille étant, à défaut de la seule (il y a aussi «*le climat, la vinification et le beau raisin*»), une étape indispensable à l'élaboration d'un bon vin. «*C'est un travail fastidieux qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur*» déplore le professionnel qui dit ne plus faire trop attention au jugement des autres sur son métier.

209 points sur 210 en épreuve pratique

Sans compter qu'il sait pouvoir compter sur la confiance de son patron, le fils de Lucien Crochet qui a repris le domaine. «*Même si ce n'est pas mon métier, j'ai des connaissances en vinification, j'appartiens à une véritable entreprise qui m'implique dans l'aventure du vin*» souligne Dominique Wignanitz. Le chef de culture n'est pas qu'un salarié, c'est un vrai maillon de responsabilité dans l'entreprise. Dès l'entrée dans la cave, cette complicité se remarque au premier coup d'œil. Les Crochet ne tarissent pas d'éloge sur leur recrue et n'oublient pas de le féliciter longuement devant les journalistes qui se pressent après l'événement. Toute cette expérience accumulée a sans doute facilité son accession au sommet de la taille de vigne mondiale. Si Dominique n'a remporté «*que*» 69 points sur 75 en épreuve théorique (15 questions sur la viticulture et l'œnologie et 15 questions sur la santé et la sécurité au travail), il a fait le carton plein en pratique: 209 points sur 210. «*En une demi-heure, nous avions à tailler 20 souches en taille guyot simple sur deux bars à réaliser*". La taille guyot simple est très proche de celle que réalisent les vignerons ligériens au quotidien, ce qui a peut-être avantagé la délégation de Nivernais qui a participé au concours. L'Asavpa de la Nièvre avait rempli un bus de participants aux Rencontres internationales d'Albi, même si tous n'ont pas concouru. «*Trente minutes, c'est très court et on veut bien figurer. Il faut se dépêcher, ce qui ajoute de la pression au stress*» rappelle Dominique. La notation se faisait sur la charge (nombre de bourgeons), la formation de la souche (courçon et rappel) et la propreté. A ce jeu-là, le Nivernais de Bué a été le meilleur. Le jury de tailleurs salariés et de techniciens viticoles en a fait, pour quatre ans, une sorte de champion du monde.

EMMANUEL COULOMBEIX



Dominique Wignanitz a remporté avec brio le sécateur d'or 2011, lors des Rencontres internationales des salariés agricoles (RISA) d'Albi-Gaillac, les 5 et 6 mars dernier. Pour la photo, il a accepté de poser avec son précieux instrument sur un pied du Domaine Lucien Crochet, où il est chef de cultures à Bué (18).



L'Asavpa de la Nièvre avait fait le déplacement en nombre à Albi. Bien lui en a pris puisque trois Nivernais (dont Dominique Wignanitz à la première place) ont fini dans les cinq premiers du concours de taille et les Nivernais se sont classés 1ers au classement par équipe. Le concours réunissait 184 concurrents de France et du monde (Chili, Espagne, Bielorussie, République Tchèque, Allemagne, Italie...).



Durant l'épreuve pratique, l'ambiance était beaucoup moins décontractée. Les concurrents avaient une demi-heure pour tailler 20 souches selon les règles de l'art. Dominique a décroché 209 points sur 210.